Rapport financier semestriel

2022

sanofi

Crédits photo Couverture: ©Vincent Fournier/Sanofi Pictures

Rapport financier semestriel 2022

SOMMAIRE

1. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS 2
BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF 2
BILANS CONSOLIDÉS — CAPITAUX PROPRES ET PASSIF 3
COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS 4
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL 5
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 6
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 9
NOTES ANNEXES – SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2022 11
PRÉAMBULE 11
A/ Bases de préparation des comptes semestriels et principes comptables 11
B/ Éléments significatifs du premier semestre 2022 15
C/ Évènements postérieurs au 30 juin 2022 39
2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ 40
A/ Évènements marquants du premier semestre 2022 40
B/ Avancées dans la mise en œuvre de la stratégie de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) 44
C/ Évènements postérieurs au 30 juin 2022 48
D/ Comptes consolidés du premier semestre 2022 49
E/ Facteurs de risques et transactions entre parties liées 66
F/ Perspectives 67
G/ Annexe – Portefeuille de recherche & développement 69
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 72
4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 73

1. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS

BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022	31 décembre 2021
Immobilisations corporelles	B.2.	9 767	10 028
Droits d'utilisation des actifs		1 875	1 948
Écarts d'acquisition	B.3.	50 555	48 056
Autres actifs incorporels	B.3.	21 978	21 407
Participations dans des sociétés mises en équivalence	B.5.	710	250
Autres actifs non courants	B.6.	3 312	3 127
Actifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat		187	175
Impôts différés actifs		4 796	4 598
Actif non courant		**93 180**	**89 589**
Stocks		9 366	8 715
Clients et comptes rattachés	B.7.	7 868	7 568
Autres actifs courants		3 689	3 571
Actifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat		538	612
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B.9.	6 899	10 098
Actif courant		**28 360**	**30 564**
Actifs destinés à être cédés ou échangés		286	89
TOTAL DE L'ACTIF		**121 826**	**120 242**

Les notes jointes en pages 11 à 39 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

BILANS CONSOLIDÉS — CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

(en millions d'euros)	*Note*	30 juin 2022	31 décembre 2021
Capitaux propres - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		70 951	68 681
Capitaux propres - Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		353	350
Total des capitaux propres	*B.8.*	**71 304**	**69 031**
Emprunts à long terme	*B.9.*	15 942	17 123
Dette locative long terme		2 001	1 839
Passifs non courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	*B.11.*	742	577
Provisions et autres passifs non courants		6 181	6 721
Passifs non courants relatifs à l'impôt sur le résultat		2 029	2 039
Impôts différés passifs		1 550	1 617
Passif non courant		**28 445**	**29 916**
Fournisseurs et comptes rattachés		6 558	6 180
Passifs courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	*B.11.*	90	137
Provisions et autres passifs courants		11 675	11 217
Passifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat		443	309
Dette locative court terme		231	269
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	*B.9.*	3 063	3 183
Passif courant		**22 060**	**21 295**
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés		17	—
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		**121 826**	**120 242**

Les notes jointes en pages 11 à 39 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois) [(a)]	31 décembre 2021 (12 mois)
Chiffre d'affaires	*B.20.*	**19 790**	**17 335**	**37 761**
Autres revenus		1 005	596	1 414
Coûts des ventes		(6 130)	(5 542)	(12 255)
Marge brute		**14 665**	**12 389**	**26 920**
Frais de recherche et développement		(3 147)	(2 663)	(5 692)
Frais commerciaux et généraux		(4 953)	(4 531)	(9 555)
Autres produits d'exploitation	*B.15.*	416	410	859
Autres charges d'exploitation	*B.15.*	(1 204)	(709)	(1 805)
Amortissements des incorporels	*B.3.*	(910)	(775)	(1 580)
Dépréciations des incorporels	*B.4.*	(87)	(178)	(192)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	*B.6.* *B.11.*	(17)	(4)	(4)
Coûts de restructuration et assimilés	*B.16.*	(792)	(343)	(820)
Autres gains et pertes, litiges	*B.17.*	(142)	—	(5)
Résultat opérationnel		**3 829**	**3 596**	**8 126**
Charges financières	*B.18.*	(189)	(188)	(368)
Produits financiers	*B.18.*	34	28	40
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence		**3 674**	**3 436**	**7 798**
Charges d'impôts	*B.19.*	(495)	(678)	(1 558)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		58	26	39
Résultat net de l'ensemble consolidé		**3 237**	**2 784**	**6 279**
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		53	20	56
Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		**3 184**	**2 764**	**6 223**
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	*B.8.7.*	1 250,0	1 250,3	1 252,5
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	*B.8.7.*	1 255,3	1 255,6	1 257,9
- Résultat de base par action (en euros)		2,55	2,21	4,97
- Résultat dilué par action (en euros)		2,54	2,20	4,95

(a) Inclut les impacts des décisions définitives de l'IFRIC (de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS et d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service), comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021. Ces impacts ne sont pas significatifs à l'échelle de Sanofi au 30 juin 2021.

Les notes jointes en pages 11 à 39 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois) [(a)]	31 décembre 2021 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé		**3 237**	**2 784**	**6 279**
Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		*3 184*	*2 764*	*6 223*
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		*53*	*20*	*56*
Autres éléments du résultat global :				
• Gains et (pertes) actuariels	*B.8.8.*	1 110	309	686
• Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres en actifs et passifs financiers	*B.8.8.*	13	67	165
• Effet d'impôts	*B.8.8.*	(336)	(10)	(54)
Sous-total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (A)		**787**	**366**	**797**
• Variation de juste valeur des instruments de dette en actifs financiers	*B.8.8.*	(52)	(17)	(21)
• Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	*B.8.8.*	(17)	(4)	(6)
• Écarts de conversion	*B.8.8.*	3 435	1 061	2 459
• Effet d'impôts	*B.8.8.*	97	34	78
Sous-total des éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (B)		**3 463**	**1 074**	**2 510**
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (A+B)		**4 250**	**1 440**	**3 307**
Résultat global de l'ensemble consolidé		**7 487**	**4 224**	**9 586**
Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		*7 415*	*4 202*	*9 519*
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		*72*	*22*	*67*

(a) Inclut les impacts des décisions définitives de l'IFRIC (de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS et d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service), comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021.Ces impacts ne sont pas significatifs à l'échelle de Sanofi au 30 juin 2021.

Les notes jointes en pages 11 à 39 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global	Part attribuable aux actionnaires de Sanofi	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1er janvier 2020[a]	**2 508**	**147**	**(9)**	**51 902**	**3 863**	**645**	**59 056**	**174**	**59 230**
Autres éléments du résultat global au titre de la période[a]	—	—	—	14	—	(4 001)	(3 987)	(20)	(4 007)
Résultat de la période[a]	—	—	—	12 294	—	—	12 294	36	12 330
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période[a]	**—**	**—**	**—**	**12 308**	**—**	**(4 001)**	**8 307**	**16**	**8 323**
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2019 (3,15 € par action)	—	—	—	(3 937)	—	—	(3 937)	—	(3 937)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	(44)	(44)
Programme de rachat d'actions	—	—	(822)	—	—	—	(822)	—	(822)
Plans de paiements en actions :									
• Levée d'options	2	49	—	—	—	—	51	—	51
• Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes [b]	3	(3)	126	(126)	—	—	—	—	—
• Augmentation de capital réservée aux salariés	5	169	—	—	—	—	174	—	174
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	—	274	—	274	—	274
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	1	—	1	—	1
Autres variations liées à l'émission d'actions gratuites [c]	—	—	—	2	—	—	2	—	2
Soldes au 31 décembre 2020	**2 518**	**362**	**(705)**	**60 149**	**4 138**	**(3 356)**	**63 106**	**146**	**63 252**

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global	Part attribuable aux actionnaires de Sanofi	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1er janvier 2021[a]	**2 518**	**362**	**(705)**	**60 149**	**4 138**	**(3 356)**	**63 106**	**146**	**63 252**
Autres éléments du résultat global au titre de la période[a]	—	—	—	366	—	1 072	1 438	2	1 440
Résultat de la période[a]	—	—	—	2 764	—	—	2 764	20	2 784
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période[a]	**—**	**—**	**—**	**3 130**	**—**	**1 072**	**4 202**	**22**	**4 224**
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2020 (3,20 € par action)	—	—	—	(4 008)	—	—	(4 008)	—	(4 008)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	(41)	(41)
Programme de rachat d'actions	—	—	(140)	—	—	—	(140)	—	(140)
Plans de paiements en actions :									
• Levée d'options	—	4	—	—	—	—	4	—	4
• Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes [b]	4	(4)	148	(148)	—	—	—	—	—
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	—	134	—	134	—	134
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	18	—	18	—	18
Soldes au 30 juin 2021[a]	**2 522**	**362**	**(697)**	**59 123**	**4 290**	**(2 284)**	**63 316**	**127**	**63 443**
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	431	—	1 427	1 858	9	1 867
Résultat de la période	—	—	—	3 459	—	—	3 459	36	3 495
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	**—**	**—**	**—**	**3 890**	**—**	**1 427**	**5 317**	**45**	**5 362**
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	(8)	(8)
Programme de rachat d'actions	—	—	(242)	—	—	—	(242)	—	(242)
Plans de paiements en actions :									
• Levée d'options	—	7	—	—	—	—	7	—	7
• Augmentation de capital réservée aux salariés	5	163	—	—	—	—	168	—	168
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	—	110	—	110	—	110
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	5	—	5	—	5
Autres variations des intérêts non contrôlants[d]	—	—	—	—	—	—	—	186	186
Soldes au 31 décembre 2021	**2 527**	**532**	**(939)**	**63 013**	**4 405**	**(857)**	**68 681**	**350**	**69 031**

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments du résultat global	Part attribuable aux actionnaires de Sanofi	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1er janvier 2022	**2 527**	**532**	**(939)**	**63 013**	**4 405**	**(857)**	**68 681**	**350**	**69 031**
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	787	—	3 444	4 231	19	4 250
Résultat de la période	—	—	—	3 184	—	—	3 184	53	3 237
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de la période	**—**	**—**	**—**	**3 971**	**—**	**3 444**	**7 415**	**72**	**7 487**
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2021 (3,33 € par action)	—	—	—	(4 168)	—	—	(4 168)	—	(4 168)
Effet de la distribution d'un dividende supplémentaire exceptionnel de 58% des actions EUROAPI aux actionnaires de Sanofi [(e)]	—	—	—	(793)	—	—	(793)	—	(793)
Paiement de dividendes aux intérêts non contrôlants	—	—	—	—	—	—	—	(69)	(69)
Programme de rachat d'actions [(f)]	—	—	(360)	—	—	—	(360)	—	(360)
Plans de paiements en actions :									
• Levée d'options	1	26	—	—	—	—	27	—	27
• Émission d'actions gratuites et attribution définitive d'actions gratuites existantes [(b)]	3	(3)	130	(130)	—	—	—	—	—
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	—	144	—	144	—	144
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	—	15	—	15	—	15
Autres variations	—	—	—	(10)	—	—	(10)	—	(10)
Soldes au 30 juin 2022	**2 531**	**555**	**(1 169)**	**61 883**	**4 564**	**2 587**	**70 951**	**353**	**71 304**

(a) Inclut les impacts des décisions définitives de l'IFRIC (de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS et d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service), comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021.

(b) Cette ligne comprend l'attribution définitive d'actions gratuites servies au moyen d'actions existantes.

(c) Émission d'actions gratuites au bénéfice des anciens salariés de l'activité Santé animale et de l'activité Génériques en Europe postérieurement à la date de cession.

(d) Cette ligne comprend la variation des intérêts non contrôlants sur des opérations de cession et d'acquisition.

(e) Ce montant prend en compte la valorisation des actions distribuées en nature, au cours de 14,58 euros par action, à la date du 10 mai 2022 (voir note B.1.)

(f) Voir note B.8.2.

Les notes jointes en pages 11 à 39 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois) [g]	31 décembre 2021 (12 mois) [g]
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		**3 184**	**2 764**	**6 223**
Part des Intérêts Non Contrôlants		53	20	56
Résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus		(53)	(8)	(15)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles, droits d'utilisation et immobilisations incorporelles		1 820	1 715	3 351
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants nettes d'impôts [a]		(368)	(105)	(300)
Variation des impôts différés		(404)	(138)	(356)
Variation des provisions et autres passifs non courants [b]		436	(151)	(37)
Coût des avantages accordés (stock-options et autres paiements en actions)		144	134	244
Impact de la consommation des stocks acquis réévalués à juste valeur		3	—	4
Autres éléments du résultat sans effet de trésorerie sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles [f]		52	(39)	(57)
Marge brute d'autofinancement		**4 867**	**4 192**	**9 113**
(Augmentation)/diminution des stocks		(1 122)	(821)	(357)
(Augmentation)/diminution des clients et comptes rattachés		18	751	185
Augmentation/(diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		111	(89)	451
Variation des autres actifs courants et autres passifs courants		(49)	694	1 130
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles [c]		**3 825**	**4 727**	**10 522**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	*B.2. B.3.*	(974)	(991)	(2 043)
Acquisitions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence [d]	*B.1.*	(977)	(1 520)	(5 594)
Acquisitions des autres titres de participation		(110)	(71)	(311)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts [e]		544	299	676
Cessions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence [i]		101	—	42
Variation des autres actifs non courants		(43)	(29)	(68)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(1 459)**	**(2 312)**	**(7 298)**
Augmentation de capital Sanofi	*B.8.1.*	40	23	186
Dividendes versés :				
• aux Actionnaires de Sanofi		(4 168)	(4 008)	(4 008)
• aux Intérêts Non Contrôlants		(69)	(41)	(48)
Nouveaux emprunts à plus d'un an	*B.9.1.*	1 497	1	—
Remboursements d'emprunts à plus d'un an	*B.9.1.*	(2 694)	(2 211)	(2 241)
Remboursement de la dette des contrats de location		(137)	(106)	(149)
Variation nette des emprunts à moins d'un an et autres instruments financiers [h]		286	(134)	(414)
Acquisitions d'actions propres	*B.8.2*	(360)	(140)	(382)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**(5 605)**	**(6 616)**	**(7 056)**
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change		**40**	**8**	**15**
Variation nette de la trésorerie		**(3 199)**	**(4 193)**	**(3 817)**
Trésorerie à l'ouverture		**10 098**	**13 915**	**13 915**
Trésorerie à la clôture	*B.9.*	**6 899**	**9 722**	**10 098**

(a) Y compris actifs financiers non courants.

(b) Cette ligne inclut les contributions versées à des fonds de pension (voir note B.12.).

(c) Dont

	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois)	31 décembre 2021 (12 mois)
– Impôts payés	(927)	(220)	(1 280)
– Intérêts payés	(162)	(180)	(334)
– Intérêts reçus	23	1	3
– Dividendes reçus des sociétés non consolidées	—	—	2

(d) Cette ligne inclut les paiements relatifs à des compléments de prix compris dans le montant du passif valorisé et comptabilisé lors de l'acquisition de regroupements d'entreprises. Au 30 juin 2022, cette ligne inclut le décaissement net relatif à l'acquisition de Amunix (voir note B.1.). Au 30 juin 2021, cette ligne inclut le décaissement net relatif aux acquisitions de Kymab, Kiadis et Tidal et au 31 décembre 2021, cette ligne inclut en sus le décaissement net relatif aux acquisitions de Translate Bio, Kadmon et Origimm.

(e) Cette ligne inclut les produits de cession relatifs aux titres de sociétés consolidées et aux autres actifs financiers non courants, nets d'impôts (dont 34 millions d'euros d'impôts différés au 30 juin 2022). Au 30 juin 2022, elle inclut notamment la cession de l'activité de certains produits non stratégiques de santé grand public et de prescription établis pour un prix de cession avant impôts de 168 millions. Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2021, elle inclut notamment la cession de l'activité de certains produits de prescription établis (pour un prix de cession avant impôts de 84 millions au 30 juin 2021 et 187 millions d'euros au 31 décembre 2021) et de certains produits de santé grand public (pour 109 millions d'euros avant impôts au 31 décembre 2021).

(f) Cette ligne comprend principalement le résultat de change latent constitué par la revalorisation des éléments monétaires en devises non-fonctionnelles et des instruments de couverture adossés.

(g) Inclut les impacts des décisions définitives de l'IFRIC (de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS et d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service), comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021. Ces impacts ne sont pas significatifs à l'échelle de Sanofi au 30 juin 2021.

(h) Cette ligne inclut le résultat de change réalisé portant sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie en devises non fonctionnelles, principalement en dollar US, et sur les instruments dérivés dédiés à leur gestion.

(i) Voir note B.1.

NOTES ANNEXES – SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2022

PRÉAMBULE

Sanofi et ses filiales (“Sanofi”, "le Groupe" ou “l’Entreprise”) est un leader mondial de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients.

Sanofi est coté à Paris (Euronext : SAN) et à New York (Nasdaq : SNY).

Les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2022 ont été examinés par le Conseil d’administration de Sanofi, qui s’est réuni le 27 juillet 2022.

A/ BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS ET PRINCIPES COMPTABLES

A.1. RÉFÉRENTIEL IFRS

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière condensée conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2021.

Les principes comptables appliqués pour l’élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2022 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l’Union européenne et au référentiel publié par l’IASB. Le référentiel IFRS adopté par l’Union européenne au 30 juin 2022 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

https://www.efrag.org/Endorsement

Les principes comptables appliqués à compter du 1er janvier 2022 sont identiques à ceux détaillés dans les notes aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2021.

Les amendements aux normes IFRS 3 "Mise à jour d'une référence au cadre conceptuel", IAS 16 "Produits générés avant l'usage prévu", IAS 37 "Contrats onéreux - Coûts d'exécution d'un contrat" ainsi que les amendements "Cycle 2018-2020 Amélioration annuelle des normes IFRS" applicables au 1er janvier 2022 n'ont pas eu d'impact significatif.

Pour mémoire, Sanofi a appliqué dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021, la décision de l'IFRS IC publiée dans son update de mars 2021 sur le traitement des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS (Software as a service) et conduisant à constater ces derniers en charges.

A.2. UTILISATION D’ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l’utilisation d’estimations et d’hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d’avoir un impact sur les montants d’actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d’examen des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier sur :

- les montants déduits des ventes au titre des retours attendus, ainsi qu’au titre des rétrocessions et des réductions de prix accordées ;
- la dépréciation des actifs corporels et incorporels ;
- la valorisation des écarts d’acquisition, des autres actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- la valorisation des compléments de prix à recevoir dans le cadre de cessions d’actifs ainsi que la valorisation des paiements conditionnels ;
- la valorisation des actifs financiers au coût amorti ;
- le montant des engagements de retraite ;
- le montant des passifs ou provisions pour restructuration, litiges, risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat et risques environnementaux ;
- le montant des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Par ailleurs, dans le cadre de l’information financière semestrielle et conformément à IAS 34, la charge d’impôts de Sanofi a été déterminée sur la base du taux effectif d’imposition estimé au titre de l’exercice. Ce taux est appliqué au résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants, augmenté des produits financiers et diminué des charges financières. Le taux effectif d’imposition estimé au titre de l’exercice est déterminé sur la base des taux d’impôts qui seront applicables et des prévisions de résultat avant impôts des juridictions fiscales de Sanofi.

A.3. SAISONNALITÉ

Les activités de Sanofi ne présentent pas de variation saisonnière significative.

A.4. CONSOLIDATION ET CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES EN HYPERINFLATION

En 2022, Sanofi continue à consolider par intégration globale ses filiales au Venezuela, considérant que les critères de contrôle au regard de la norme IFRS 10, États financiers consolidés, restent satisfaits. En 2018, à la suite d'une modification du système des changes, le taux DICOM a été remplacé par le taux PETRO (dont la parité US/bolivar est flottante) et le Bolivar fort (VEF) a été remplacé par le Bolivar souverain (VES) reflétant une dévaluation de 1 pour 100 000. En conséquence, la contribution des filiales vénézuéliennes dans les comptes consolidés de Sanofi est non significative.

En Argentine, le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années est supérieur à 100 %, selon une combinaison d'indices utilisés pour mesurer l'inflation dans ce pays. En conséquence, Sanofi a traité l'Argentine (depuis le 1er juillet 2018) comme une économie hyperinflationniste, et applique les dispositions de la norme IAS 29. L'impact des ajustements liés à l'application de la norme IAS 29 au 30 juin 2022 sur les comptes de l'Argentine est non significatif.

Depuis le début de l'année 2021, l'inflation en Turquie a considérablement augmenté et le taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années est supérieur à 100 % depuis fin février 2022. Les indicateurs qualitatifs, à la suite de la détérioration de la situation économique et du contrôle des changes, étayent également la conclusion consensuelle selon laquelle la Turquie est un pays hyperinflationniste à partir de 2022. En conséquence, les retraitements ont été pris en compte de manière rétroactive sur 2022 conformément à la norme IAS 29. L'impact de ces retraitements n'est pas significatif aux bornes du Groupe.

A.5 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En application d'IFRS 13, "Evaluation à la juste valeur" et IFRS 7, "Instruments financiers : informations à fournir", les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument qui comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (sans modification ni reconditionnement) ;
- Niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations requises par IFRS 7 relatives aux principes d'évaluation utilisés pour valoriser les instruments financiers.

Note	Instrument Financier	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Technique d'évaluation	Principe de détermination de la juste valeur			
						Données de marché		
					Modèle de Valorisation	Cours de change	Taux d'intérêt	Volatilités
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de capitaux propres cotés)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché	N/A		
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de dettes cotés)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché	N/A		
B.6.	Actifs financiers évalués à la juste valeur (titres de capitaux propres non cotés)	Juste valeur	3	Coût / Approche par les comparables notamment	Lorsque le coût cesse d'être une mesure représentative de la juste valeur, une évaluation interne basée notamment sur la méthode des comparables est réalisée.			
B.6.	Actifs financiers à la juste valeur (complément de prix à recevoir)	Juste valeur	3	Approche par le revenu	S'agissant des compléments de prix à recevoir, la juste valeur de ces actifs est déterminée par révision du complément de prix à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la D.7.3. des états financiers consolidés au 31 décembre 2021.			
B.6.	Prêts, avances et autres créances à long terme	Coût amorti	N/A	N/A	Le coût amorti des prêts, avances et autres créances à long terme ne présente pas à la date de clôture d'écart significatif par rapport à leur juste valeur.			
B.6.	Actifs financiers à la juste valeur sur option (adossés à des plans de rémunération différés)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché	N/A		
B.9.	Parts d'OPCVM	Juste valeur	1	Valeur de marché	Valeur liquidative	N/A		
B.9.	Titres de créances négociables, billets de trésorerie, dépôts à vue et dépôts à terme	Coût amorti	N/A	N/A	S'agissant d'instruments de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés.			
B.9.	Dettes financières	Coût amorti[(a)]	N/A	N/A	S'agissant des dettes financières de durée inférieure à 3 mois, le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés. S'agissant des dettes financières de durée supérieure à 3 mois, la juste valeur indiquée dans les notes annexes aux comptes consolidés est déterminée soit par référence aux cotations à la date d'arrêté des comptes (pour les instruments cotés) soit par actualisation des flux futurs résiduels sur la base des données de marché observables à cette date (pour les instruments non cotés).			
B.9.	Dette locative	Coût amorti	N/A	N/A	La dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt.			
B.10.	Contrats à terme sur les devises	Juste valeur	2	Approche par le revenu	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.10.	Swaps de taux d'intérêts	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market et futures de taux LIFFE > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.10.	Cross-currency swaps	Juste valeur	2		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Mid Market Spot	< 1an : Mid Money Market et futures de taux LIFFE > 1an : Mid Zero Coupon	N/A
B.11.	Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	Juste valeur	3	Approche par le revenu	S'agissant des contreparties éventuelles à payer sur les regroupements d'entreprises, ils constituent, conformément à la norme IAS 32, des passifs financiers. La juste valeur de ces passifs est déterminée par révision du complément de prix à la date d'arrêté selon la méthode décrite dans la note B.11.			

(a) Dans le cas des dettes financières qualifiées d'éléments couverts dans une relation de couverture de juste valeur, la valeur au bilan dans les comptes consolidés inclut la variation de juste valeur liée au(x) risque(s) couvert(s).

A.6. NOUVEAUX TEXTES IFRS APPLICABLES AU PLUS TÔT À PARTIR DE 2023

L'IASB a publié le 12 février 2021 un amendement à IAS 1 concernant la note sur les méthodes comptables et un amendement à IAS 8 sur la définition des changements d'estimation. L'IASB a publié le 7 mai 2021 un amendement à IAS 12 sur les impôts différés actifs et passifs résultant d'une même transaction. Sanofi n'anticipe pas d'impact significatif de l'entrée en vigueur de ces amendements applicables (sous réserve de leur adoption par l'Union européenne) au 1er janvier 2023. Sanofi n'appliquera pas ces amendements par anticipation.

A.7. Accords liés au candidat vaccin recombinant développé par Sanofi en collaboration avec GSK contre la COVID-19

Le 27 mai 2021, Sanofi et GSK ont débuté une étude internationale de phase III pour évaluer l'efficacité de leur candidat-vaccin contre la COVID-19.

Le 15 décembre 2021, Sanofi et GSK ont annoncé des données préliminaires positives sur leur candidat-vaccin de rappel de première génération contre la COVID-19 et la poursuite de leur essai de phase III, sur les recommandations d'un comité de suivi indépendant.

Le 23 février 2022, Sanofi et GSK ont annoncé leur intention de soumettre aux autorités réglementaires les données de l'essai ayant évalué leur candidat-vaccin comme dose de rappel de première génération et de l'essai d'efficacité de phase III.

Le 13 juin 2022, Sanofi et GSK ont rapporté les données positives de deux essais cliniques sur le candidat-vaccin de rappel nouvelle génération induisant une forte réponse immunitaire contre les variants préoccupants du virus de la COVID-19, avec un profil de sécurité et de tolérance favorable.

Le 24 juin 2022, Sanofi et GSK ont annoncé les données positives d'un essai de leur candidat-vaccin de rappel nouvelle génération dans un contexte de circulation élevée du variant Omicron.

Sanofi et GSK ont développé leur candidat-vaccin nouvelle génération parallèlement aux évaluations réglementaires dont fait actuellement l'objet leur candidat-vaccin de première génération. L'ensemble des données concernant ce vaccin de rappel nouvelle génération sera prochainement soumis aux autorités réglementaires, afin de le mettre à disposition dans le courant de l'année.

Au 30 juin 2022, ces nouvelles étapes du développement du candidat vaccin n'ont pas modifié substantiellement les engagements pris au cours de l'exercice 2020 par les États-Unis en matière de financement, ni les pré-commandes du Canada, du Royaume-Uni et de l'UE (voir Note A.7. aux comptes consolidés au 31 Décembre 2021).

Sanofi a comptabilisé les montants relatifs au financement reçu du gouvernement américain en déduction des charges de développement encourues, ou en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles acquises, conformément à la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ».

Au 30 Juin 2022, le montant de l'aide publique du gouvernement américain et de la BARDA comptabilisé en déduction des charges de développement s'élève à 215 millions d'euros. Pour l'exercice 2021, le montant de l'aide publique du gouvernement américain et de la BARDA comptabilisé en déduction des charges de développement s'élève à 147 millions d'euros.

Sanofi n'a pas reçu, au cours du premier semestre 2022, de montant additionnel au titre des contrats de pré-commande conclus avec le Canada, le Royaume-Uni et l'U.E.

A.8. Effets du changement climatique

Les risques liés aux effets du changement climatique, tels qu'évalués à ce jour, ainsi que les engagements pris par le Groupe en termes de neutralité carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes.

A.9. Guerre en Ukraine

Le conflit déclenché du fait de l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 n'a pas eu de conséquences significatives directes ou indirectes sur les comptes du 1er semestre 2022. Sanofi continuera de suivre au second semestre l'évolution de la situation et mettra à jour ses estimations et hypothèses en conséquence. A ce stade, Sanofi ne s'attend pas à un impact matériel sur les flux financiers directs et indirects liés aux opérations avec l'Ukraine et la Russie.

B/ ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2022

B.1. PRINCIPAUX CHANGEMENTS DE PERIMETRE DE LA PERIODE ET MODIFICATION DES PRINCIPAUX ACCORDS

B.1.1. Principaux changements de périmètre

Acquisition d'Amunix Pharmaceuticals, Inc.

Le 8 février 2022, Sanofi a acquis l'intégralité des titres de Amunix Pharmaceuticals, Inc., une entreprise spécialisée en immuno-oncologie, accédant ainsi à la technologie innovante ProXTEN™ ainsi qu'à un portefeuille prometteur d'immunothérapies.

Le prix d'acquisition d'Amunix Pharmaceuticals Inc. comprend un montant fixe de 970 millions d'euros et un complément de prix sous la forme de paiements d'étapes basés sur la réalisation de certains objectifs de développement pour un total de 225 millions de dollars, dont la juste valeur à la date d'acquisition s'élève à 156 millions d'euros. Conformément à la norme IFRS 3, Regroupement d'Entreprises, ce complément de prix a été reconnu en ***Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants*** (voir note B.11.).

L'affectation provisoire du prix d'acquisition a conduit à la constatation d'un écart d'acquisition de 612 millions d'euros et se présente comme suit :

(en millions d'euros)	**Juste valeur à la date d'acquisition**
Autres actifs incorporels	493
Autres actifs et passifs courants et non courants	(13)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	118
Impôts différés nets	(84)
Actif net d'Amunix Pharmaceuticals, Inc.	**514**
Écart d'acquisition	612
Prix d'acquisition	**1 126**

Les autres actifs incorporels comprennent la plateforme technologique innovante et universelle de masquage de protéases activables ProXTEN™, destinée à découvrir et développer des cytokines thérapeutiques et des immunothérapies qui engagent les lymphocytes T afin de transformer les traitements destinés aux patients atteints de cancers.

L'écart d'acquisition représente principalement la valeur du portefeuille de recherche et développement amont de thérapies d'immuno-oncologie d'Amunix, basé sur une nouvelle génération d'agents biologiques à activation conditionnelle, notamment en combinaison avec le portefeuille existant de Sanofi en oncologie.

L'écart d'acquisition généré sur cette opération ne donne pas lieu à déduction fiscale.

Amunix Pharmaceuticals, Inc. n'a pas d'activité commerciale. Depuis la date d'acquisition, la contribution d'Amunix Pharmaceuticals, Inc. au résultat net consolidé est de (66) millions d'euros.

Les frais liés à l'acquisition ont été enregistrés en résultat au 31 décembre 2021 principalement sur la ligne ***Autres charges d'exploitation*** pour un montant non significatif.

L'impact lié à cette acquisition reflété sur la ligne ***Acquisitions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence*** dans le tableau des flux de trésorerie est un décaissement de (852) millions d'euros.

EUROAPI - Perte de contrôle et implications comptables

Le Conseil d'Administration de Sanofi qui s'est tenu le 17 mars a approuvé la décision de soumettre à la validation de ses actionnaires la distribution en nature d'environ 58 % du capital social d'EUROAPI confirmant ainsi la volonté du groupe de se désengager de ses activités de principes actifs pharmaceutiques, annoncée en février 2020. Dans le cadre de l'opération et à cette même date, Sanofi a conclu un accord d'investissement avec EPIC BPIFrance, ce dernier s'engageant, par l'intermédiaire du fonds « French Tech Souveraineté », à acquérir 12% du capital d'EUROAPI auprès de Sanofi pour un montant maximum de 150 millions d'euros, le prix d'acquisition étant déterminé sur la base du cours moyen pondéré en fonction du volume ("VWAP") des actions EUROAPI sur le marché réglementé Euronext Paris pendant trente jours, à compter du premier jour de cotation, le 6 mai 2022. A l'issue de l'opération, Sanofi détient 30,1% du capital d'EUROAPI, que le groupe s'est engagé de conserver pour une période de deux ans au moins à partir de la date de distribution, sous réserve de certaines exceptions usuelles. A compter de cette date, Sanofi exerce une influence notable sur EUROAPI par l'intermédiaire de cette participation et de sa présence (un représentant unique) au Conseil d'administration de la société EUROAPI.

Le 3 mai 2022, l'assemblée des actionnaires de Sanofi a approuvé la décision du Conseil d'Administration de distribuer environ 58% du capital d'EUROAPI sous la forme d'un dividende exceptionnel en nature.

Le 10 mai 2022, date du paiement du dividende en nature intervenant les jours suivant la cotation des actions de la société EUROAPI, les actionnaires de Sanofi ayant conservé leurs actions Sanofi ont reçu 1 action EUROAPI pour 23 actions Sanofi, représentant 57,88% du capital d'EUROAPI. A cette date, Sanofi a cédé le contrôle des entités EUROAPI, selon l'appréciation des critères de la norme IFRS 10

(« Etats financiers consolidés »). Les actifs et passifs d'EUROAPI, présentés en totalité, à compter du 17 mars, dans l'état de la situation financière de Sanofi en actifs et passifs détenus en vue de leur vente en application de la norme IFRS 5 (« Actifs non courants détenus en vue de la vente ») ont été déconsolidés. En outre, les activités EUROAPI ne constituant pas une activité abandonnée selon IFRS 5, la contribution d'EUROAPI n'a pas fait l'objet d'une présentation sur des lignes distinctes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie et d'une présentation des informations pour des périodes antérieures comparatives. Pour l'année 2021, la contribution de l'activité EUROAPI au chiffre d'affaires consolidé s'est élevée à 486 millions d'euros.

La déconsolidation d'EUROAPI comprend notamment les incidences comptables suivantes :

- la sortie de la valeur comptable de l'intégralité des actifs et passifs d'EUROAPI pour un montant net de 1 227 millions d'euros au 10 mai, comprenant un écart d'acquisition de 164 millions d'euros en application de la norme IAS 36 (« Dépréciation d'actifs »), affecté historiquement à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Pharmacie et alloué dans le cadre de l'opération selon une méthode alternative fondée sur la juste valeur relative des écarts d'acquisition à la date de déconsolidation (Méthode dite du « goodwill notionnel »), jugée plus adaptée au regard du caractère capitalistique de l'activité EUROAPI, par rapport à la méthode des justes valeurs relatives de l'activité EUROAPI et de la part de l'UGT conservée;
- la réduction des capitaux propres part du groupe reflétant la distribution en nature, valorisée à hauteur de 793 millions d'euros sur la base du cours moyen pondéré de 14,58 euros par action à la date de livraison des actions EUROAPI aux actionnaires Sanofi, correspondant à la juste valeur de la distribution en application de l'interprétation IFRIC 17 (« Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires »);
- l'encaissement de 150 millions d'euros au titre de la cession de 12% du capital d'EUROAPI à EPIC BPIFrance à la date du règlement des actions, le 17 juin 2022;
- la comptabilisation sur la ligne du bilan ***« Participation dans les sociétés mises en équivalence »*** de la participation conservée de 30,1% dans le capital d'EUROAPI pour une valeur de 413 millions d'euros, déterminée sur la base du cours moyen pondéré de 14,58 euros par action, correspondant à la juste valeur de la participation conformément à la norme IFRS 10;
- le reclassement en résultat de déconsolidation de l'écart de conversion débiteur d'un montant de 35 millions d'euros relatif aux filiales étrangères d'EUROAPI en application de la norme IAS 21 («Effets des variations des cours des monnaies étrangères »);
- la prise en compte des frais de transactions et des effets des engagements associés aux accords conclus avec EUROAPI fixant les principes et modalités des opérations de réorganisation juridique préalablement à la date de déconsolidation. Les principaux engagements pris vis à vis d'EUROAPI concernent notamment les compensations relatives aux :
  - obligations de remédiation environnementale des sites chimiques non-opérationnels français transférés à EUROAPI à hauteur de 16,7 millions d'euros,
  - dépenses de conformité réglementaire portant sur certains principes actifs pharmaceutiques d'EUROAPI (« State of the Art ») à hauteur d'un montant maximum de 15,0 millions d'euros.

Ces éléments ont abouti à la constatation d'une plus-value de déconsolidation avant impôt de 10 millions d'euros, présentée sur la ligne ***« Autres gains et pertes, litiges »*** du compte de résultat. L'impôt afférent à cette opération est un gain net de 102 millions d'euros reflété sur la ligne ***« Charges d'impôts »*** du compte de résultat.

L'impact en matière de trésorerie lié à la cession d'EUROAPI présenté sur la ligne ***« Cessions de titres consolidés et de participations des sociétés mises en équivalence »*** dans le tableau des flux de trésorerie est un encaissement net de 101 millions d'euros.

En outre, Sanofi a conclu avec EUROAPI un contrat de fabrication et d'approvisionnement de principes actifs pharmaceutiques, intermédiaires et autres substances, avec effet au 1er octobre 2021 (expirant cinq ans après la perte de contrôle). Selon les termes de cet accord, Sanofi est engagé sur l'atteinte d'un chiffre d'affaires cible annuel d'environ 300 millions d'euros jusqu'à son terme en 2026 pour une liste de principes actifs définis. Au 30 juin 2022, le montant de cet engagement s'élève à 1,2 milliards d'euros.

A compter de la date de déconsolidation, la participation de 30,1% dans le capital d'EUROAPI est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence en application de la norme IAS 28 (« Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ») et la quote-part de résultat d'EUROAPI résultant de l'application de cette méthode exclue du ***« Résultat opérationnel des activités »***, l'indicateur utilisé en interne pour évaluer la performance des secteurs opérationnels.

B.1.2. Modification des principaux accords

Accord de collaboration en Immuno-Oncologie (IO) avec Regeneron Pharmaceuticals Inc. (Regeneron)

En juin 2022, Sanofi et Regeneron ont restructuré leur accord de collaboration en immuno-oncologie signé en 2015 (IO LCA) et modifié en janvier 2018 puis en septembre 2021. Selon les nouveaux termes de l'accord de collaboration de licence (Amended and Restated IO LCA), Regeneron dispose à compter du 1er juillet 2022 des droits de licence exclusifs sur Libtayo à l'échelle mondiale, à la suite de l'obtention le 23 juin 2022 de l'approbation de l'opération par les autorités de la concurrence.

En juillet 2022, Sanofi a reçu en contrepartie un paiement initial de 900 millions de dollars. En outre, Sanofi recevra des redevances de 11% sur les ventes nettes mondiales de Libtayo. Ces redevances seront comptabilisées au rythme de réalisation des ventes de Libtayo. Ces éléments seront reflétés sur la ligne ***Autres produits d'exploitation*** du compte de résultat à compter du 1er juillet 2022, correspondant à la date effective du contrat.

Sanofi sera également éligible à un paiement d'étape réglementaire de 100 millions de dollars, ainsi qu'à des paiements d'étape en lien avec les ventes réalisées qui pourront atteindre 100 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Les actifs incorporels Libtayo seront décomptabilisés du bilan de Sanofi. Au 30 juin 2022, ces actifs sont présentés sur la ligne ***Actifs destinés à être cédés ou échangés*** pour un montant de 226 millions d'euros.

En outre, dans le cadre de cette opération, un contrat de services de transition a été signé. Ce contrat porte sur une période limitée dans le temps et inclut notamment un service de fabrication, distribution (dans lequel Sanofi est agent) et promotion.

Accord de collaboration sur les anticorps thérapeutiques humains avec Regeneron Pharmaceuticals Inc. (Regeneron)

En juin 2022, la limite de 10% a été portée à 20% concernant la quote-part de profits trimestriels de Regeneron attribuée au bénéfice de Sanofi jusqu'à concurrence du paiement par Regeneron de 50% du cumul des coûts de développement encourus par les parties dans le cadre de la collaboration. Cette modification est effective au 1er juillet 2022 avec effet rétroactif au 1er avril 2022. Le traitement comptable de cet élément est inchangé.

B.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par secteur du premier semestre 2022 ainsi que les intérêts capitalisés se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Acquisitions	**638**	**1 504**
Pharmacie	380	1 007
Industriel	*214*	*534*
Recherche	*48*	*277*
Autres	*118*	*199*
Vaccins	241	*421*
Santé Grand Public	17	73
Intérêts capitalisés	**8**	**14**

Les commandes fermes d'immobilisations s'élèvent à 984 millions d'euros au 30 juin 2022.

B.3. ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 50 555 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 48 056 millions d'euros au 31 décembre 2021. La variation s'explique principalement par l'impact de change et l'acquisition de Amunix Pharmaceuticals, Inc. (voir Note B.1.).

Les autres actifs incorporels ont varié au cours du premier semestre 2022 de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Recherche acquise	Produits, marques, et autres droits	Logiciels et progiciels	Total autres actifs incorporels
Valeur brute au 1er janvier 2022	**11 207**	**65 906**	**1 752**	**78 865**
Variation de périmètre [(a)]	—	499	—	499
Acquisitions/augmentations	138	86	50	274
Cessions/diminutions [(b)]	(30)	(396)	(42)	(468)
Différences de conversion	647	2 867	31	3 545
Transferts [(c)]	(1 338)	1 347	1	10
Valeur brute au 30 juin 2022	**10 624**	**70 309**	**1 792**	**82 725**
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2022	**(3 477)**	**(52 744)**	**(1 237)**	**(57 458)**
Dotations aux amortissements	—	(929)	(47)	(976)
Dépréciations nettes [(d)]	(66)	(21)	—	(87)
Cessions/diminutions	30	166	14	210
Différences de conversion	(147)	(2 264)	(25)	(2 436)
Transferts [(c)]	375	(375)	—	—
Amortissements et dépréciations au 30 juin 2022	**(3 285)**	**(56 167)**	**(1 295)**	**(60 747)**
Valeur nette au 1er janvier 2022	**7 730**	**13 162**	**515**	**21 407**
Valeur nette au 30 juin 2022	**7 339**	**14 142**	**497**	**21 978**

(a) Dont 493 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Amunix Pharmaceuticals, Inc. (voir note B.1.).

(b) En juin 2022, Sanofi a accordé à Regeneron les droits de licence exclusifs sur Libtayo (cemiplimab), par conséquent l'incorporel a été reclassé en actifs destinés à être cédés ou échangés pour un montant brut de 348 millions d'euros, amorti à hauteur de 122 M€ (voir note B.1).

(c) Au cours du premier semestre 2022, les principales mises en service concernent:

– le produit Enjaymo® (sutimlimab-jome) destiné aux patients atteints de la maladie des agglutinines froides, à compter de l'autorisation de mise sur le marché obtenue en février 2022 pour un montant de 823 millions d'euros en valeur brute, et 350 millions d'euros de dépréciation,

– des plateformes technologiques pour un montant de 483 millions d'euros.

(d) Voir note B.4.

Les acquisitions d'autres actifs incorporels hors logiciels du premier semestre 2022 s'élèvent à 224 millions d'euros. Elles incluent principalement des paiements initiaux et d'étapes relatifs à l'activité Médecine de Spécialités.

Les « Produits, marques et autres droits » comprennent essentiellement :

- des « Produits commercialisés », dont la valeur nette est de 11,7 milliards d'euros au 30 juin 2022 contre 11,7 milliards d'euros au 31 décembre 2021 et la durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ 10 années.
- des « Plateformes technologiques » mises en service dont la valeur nette est de 2,2 milliard d'euros au 30 juin 2022 (contre 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2021). La durée d'amortissement moyenne pondérée est d'environ 18 années.

B.4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS

Au premier semestre 2022, le résultat de tests de dépréciations des autres actifs incorporels a conduit à enregistrer une perte nette de valeur d'un montant de 87 millions d'euros liés principalement à des projets de recherche et développement.

B.5. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence comprennent les entreprises associées et les coentreprises (voir note B.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2021).

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	% de participation	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
EUROAPI [(a)]	30,1	413	—
Infraserv GmbH & Co. Höchst KG [(b)]	31,2	87	80
MSP Vaccine Company [(c)]	50,0	115	88
Autres participations	—	95	82
Total		**710**	**250**

(a) A l'issue de l'opération de distribution et de la prise de participation d'EPIC Bpifrance, Sanofi détient 30,1 % du capital d'EUROAPI (voir note B.1.)
(b) Coentreprise
(c) Coentreprise, MSP Vaccine Company détient 100% de MCM Vaccine B.V.

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre Sanofi et des sociétés qui sont consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées. Le tableau ci-dessous reprend les principales transactions de la période et soldes avec les parties liées :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2021
Ventes	26	31	70
Redevances et autres produits	33	26	66
Créances clients et autres créances	110	66	116
Achats et autres charges (y compris frais de recherche)	167	124	178
Dettes fournisseurs et autres dettes	89	17	28

B.6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Instruments de capitaux propres à la juste valeur en autres éléments du résultat global	797	823
Instruments de dette à la juste valeur en autres éléments du résultat global	355	447
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	782	902
Engagements de retraite financés d'avance	482	408
Charges constatées d'avance à long terme[(a)]	249	59
Prêts, avances et autres créances à long terme[(b)]	641	485
Instruments financiers dérivés	6	3
Total	**3 312**	**3 127**

[(a)] La variation du poste comprend principalement:

- la partie non courante d'un paiement initial de 100 millions de dollars suite à la conclusion d'un accord de recherche avec Exscientia le 7 janvier 2022 dans le but de développer un portefeuille de médicaments de précision grâce à l'intelligence artificielle, et
- la partie non courante d'un paiement initial de 150 millions de dollars suite la signature le 29 mars 2022 d'un partenariat stratégique avec IGM Biosciences, en vue du développement de cibles en oncologie, immunologie et inflammation.

[(b)] Au 30 juin 2022, cette ligne inclut un droit à recevoir relatif à un contrat de sous-location pour 184 millions d'euros, soit 244 millions d'euros non actualisés.

B.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Valeur brute	7 992	7 705
Dépréciation	(124)	(137)
Valeur nette	**7 868**	**7 568**

L'incidence des pertes de valeur sur créances clients et des reprises représente une charge nette inférieure à 1 million d'euros sur le premier semestre 2022 (contre une charge nette de 2 millions d'euros sur le premier semestre 2021).

La répartition de la valeur brute des créances clients échues, en fonction de leur ancienneté, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Créances clients échues valeur brute	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 3 mois	Créances de 3 à 6 mois	Créances de 6 à 12 mois	Créances > à 12 mois
Au 30 juin 2022	323	98	97	131	(15)	12
Au 31 décembre 2021	455	169	151	67	12	56

Certaines filiales de Sanofi ont transféré sans recours des créances clients à des sociétés d'affacturage ou à des établissements bancaires. Conformément aux conditions mentionnées dans la note B.8.6. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2021, le montant des créances décomptabilisées s'élève à 660 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2021. Le montant résiduel des garanties liées à ces cessions est marginal au 30 juin 2022.

B.8. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

B.8.1. CAPITAL

Le capital social s'élève à 2 530 863 934 euros et est constitué de 1 265 431 967 actions (nombre total d'actions émises) de 2 euros au 30 juin 2022.

Le détail des actions propres détenues par Sanofi se présente comme suit :

	Nombre d'actions (en millions)	% du capital de l'exercice
30 juin 2022	**13,43**	**1,061 %**
31 décembre 2021	11,02	0,872 %
30 juin 2021	8,25	0,655 %
1er janvier 2021	8,28	0,658 %

À la suite des levées d'options de souscription d'actions Sanofi, 371 285 actions ont été émises sur le premier semestre 2022.

Par ailleurs, dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites, 1 499 987 actions ont été définitivement acquises sur le premier semestre 2022, soit par émission d'actions nouvelles soit par attribution définitive d'actions gratuites existantes.

B.8.2. RACHAT D'ACTIONS SANOFI

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Sanofi du 30 avril 2021 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 18 mois. Dans ce cadre, Sanofi a racheté 3 976 992 actions au cours du premier semestre 2022 pour un montant total de 360 millions d'euros.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Sanofi le 3 mai 2022 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 18 mois. Dans ce cadre, Sanofi n'a pas fait usage de cette autorisation au cours du premier semestre 2022.

B.8.3. RÉDUCTION DE CAPITAL

Au cours du premier semestre 2022, aucune décision d'annulation d'action auto-détenue n'a été prise par le Conseil d'administration.

B.8.4. PROGRAMMES D'ATTRIBUTION D'ACTIONS

Les programmes d'attribution d'actions sont comptabilisés en application des principes décrits dans la note B.24.3. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2021. Les principales caractéristiques des plans attribués en 2022, sont les suivantes:

	2022
Type de programme	Plans d'actions de performance
Date du conseil d'administration ayant décidé l'émission	3 mai 2022
Nombre total d'actions octroyées soumises à une période de service de 3 ans	3 344 432
Dont non soumises à condition de marché	2 000 627
Juste valeur d'une action[(a)]	91,19 €
Dont soumises à des conditions de marché	1 343 805
Juste valeur d'une action hors Directeur Général portant sur 1 146 431 actions[(b)]	86,65 €
Juste valeur d'une action hors Directeur Général portant sur 114 874 actions supplémentaires[(c)]	49,00 €
Juste valeur d'une action pour le Directeur Général portant sur 82 500 actions[(b)]	84,46 €
Juste valeur du plan à l'attribution (en millions d'euros)	**294**

(a) Prix du marché de l'action à la date d'attribution, ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.
(b) Pondération entre une juste valeur évaluée selon le modèle Monte Carlo et le prix du marché de l'action à la date d'attribution, ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.
(c) Tranche supplémentaire associée à des conditions de marché d'un niveau supérieur.

La charge totale relative à l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites, ainsi que le nombre d'actions en cours d'acquisition, sont décrits dans le tableau ci-dessous :

	30 juin 2022	30 juin 2021
Charge totale des plans d'attribution d'actions gratuites (en millions d'euros)	105	83
Nombre d'actions en cours d'acquisition	9 559 052	9 996 495
Dont actions relatives aux plans 2022	*3 341 379*	—
Dont actions relatives aux plans 2021	*3 281 880*	*3 484 420*
Dont actions relatives aux plans 2020	*2 935 793*	*3 175 084*
Dont actions relatives aux plans 2019	—	*3 252 099*
Dont actions relatives aux plans 2018	—	*84 892*

B.8.5. AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Conseil d'administration du 3 février 2022 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés et a offert aux salariés de Sanofi la possibilité de souscrire à une augmentation de capital à un prix de souscription de 80,21 euros. La période de souscription s'est déroulée du 9 au 29 juin 2022. L'augmentation de capital a donné lieu à la souscription de 1 909 008 actions et à l'émission de 118 049 actions à titre d'abondement immédiat. Le montant de la charge enregistrée au 30 juin 2022 au titre de cette augmentation de capital conformément à la norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, sur la base de la décote accordée aux salariés, s'élève à 39 millions d'euros.

Le Conseil d'administration du 4 février 2021 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés et a offert aux salariés de Sanofi la possibilité de souscrire à une augmentation de capital à un prix de souscription de 69,38 euros. La période de souscription s'est déroulée du 7 au 25 juin 2021. L'augmentation de capital a donné lieu à la souscription de 2 438 590 actions et à l'émission de 124 112 actions à titre d'abondement immédiat. Le montant de la charge enregistrée au 30 juin 2021 au titre de cette augmentation de capital conformément à la norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, sur la base de la décote accordée aux salariés, s'élève à 51 millions d'euros.

B.8.6. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'y a pas eu de plan d'options de souscription d'actions octroyé au cours du premier semestre 2022 et 2021.

La charge relative aux plans d'options de souscription d'actions comptabilisée en contrepartie des capitaux propres n'est pas significative.

Le tableau ci-dessous synthétise les informations concernant les options en circulation et en particulier les options exerçables au 30 juin 2022 :

	En circulation			Exerçables	
Fourchette des prix d'exercice par action	Nombre d'options	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen pondéré par actions (en euros)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré par actions (en euros)
De 60,00 à 70,00 euros par action	168 784	5,84	65,84	168 784	65,84
De 70,00 à 80,00 euros par action	1 181 369	2,94	74,40	967 969	73,89
De 80,00 à 90,00 euros par action	606 904	3,82	89,20	606 904	89,20
Total	**1 957 057**			**1 743 657**	

B.8.7. NOMBRE D'ACTIONS PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en circulation, les options sur actions ayant un effet dilutif ainsi que les actions gratuites.

(en millions)	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois)	31 décembre 2021 (12 mois)
Nombre moyen d'actions en circulation	1 250,0	1 250,3	1 252,5
Ajustement pour options sur actions ayant un effet dilutif	0,4	0,3	0,3
Ajustement pour actions gratuites	4,9	5,0	5,1
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué	**1 255,3**	**1 255,6**	**1 257,9**

Au 30 juin 2022, toutes les options ont un effet dilutif.

Au 31 décembre 2021 0,6 million d'options sur actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action car ces options n'ont pas d'effet dilutif, et 0,6 millions d'options sur actions au 30 juin 2021.

B.8.8. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres éléments du résultat global ont varié de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022 (6 mois)	Au 30 juin 2021 (6 mois)	Au 31 décembre 2021 (12 mois) [a]
Gains/(pertes) actuariels :			
• Gains/(pertes) actuariels hors sociétés mises en équivalence	1 110	309	685
• Gains/(pertes) actuariels sur sociétés mises en équivalence nets d'impôts	—	—	1
• Effet d'impôts	(333)	(6)	(36)
Instruments de capitaux propres en actifs financiers et passifs financiers:			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence	(3)	70	154
• Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	—
• Instruments de couverture du risque actions qualifiés de couverture de juste valeur	16	(3)	11
• Effet d'impôts	(3)	(4)	(18)
Éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	**787**	**366**	**797**
Instruments de dette en actifs financiers :			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence [b]	(52)	(17)	(21)
• Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	—
• Effet d'impôts	8	4	5
Couvertures de flux de trésorerie et de juste valeur:			
• Variation de juste valeur hors sociétés mises en équivalence [c]	(17)	(4)	(6)
• Variation de juste valeur sur sociétés mises en équivalence nette d'impôts	—	—	—
• Effet d'impôts	4	—	2
Variation des écarts de conversion :			
• Écarts de change résultant de la conversion des filiales étrangères hors sociétés mises en équivalence [d]	3 775	1 171	2 719
• Écarts de change résultant de la conversion des sociétés mises en équivalence	(11)	(3)	(6)
• Couvertures d'investissements nets à l'étranger	(329)	(107)	(254)
• Effet d'impôts	85	30	71
Éléments faisant ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat	**3 463**	**1 074**	**2 510**

(a) Inclut les impacts des décisions définitives de l'IFRIC (de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS et d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service), comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021. Ces impacts ne sont pas significatifs à l'échelle de Sanofi au 30 juin 2021.

(b) Dont recyclés par le compte de résultat: 2 millions d'euros sur le premier semestre 2022 contre 4 millions en 2021

(c) Dont recyclés par le compte de résultat: 17 millions d'euros sur le premier semestre 2022 contre 12 millions d'euros en 2021 dont 4 millions d'euros sur le premier semestre 2021

(d) L'écart de change résulte de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères, lié principalement à l'appréciation du dollar.
Dont recyclés par le compte de résultat: -35 millions d'euros sur le premier semestre 2022 relatif à la déconsolidation d'EUROAPI (voir note B.1.)

B.9. EMPRUNTS, DETTES FINANCIÈRES, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La situation financière de Sanofi a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Emprunts à long terme	15 942	17 123
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	3 063	3 183
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	198	(56)
Total dette financière	**19 203**	**20 250**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 899)	(10 098)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(114)	(169)
Dette financière nette (a)	**12 190**	**9 983**

a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 2 231 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 2 108 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le total « Dette financière, nette » est un indicateur financier utilisé par la Direction et les investisseurs pour mesurer l'endettement net global de Sanofi.

B.9.1. VALEUR DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE FINANCIÈRE, NETTE

La réconciliation entre la valeur de la dette financière nette au bilan et la valeur de remboursement au 30 juin 2022 est détaillée ci-dessous :

				Valeur de remboursement	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2022	Coût amorti	Ajustement dette en juste valeur	30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Emprunts à long terme	15 942	57	134	16 133	17 176
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	3 063	(3)	3	3 063	3 183
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	198	—	(137)	61	(45)
Total dette financière	**19 203**	**54**	**—**	**19 257**	**20 314**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 899)	—	—	(6 899)	(10 098)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(114)	—	—	(114)	(169)
Dette financière nette (a)	**12 190**	**54**	**—**	**12 244**	**10 047**

(a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 2 231 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 2 108 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le détail de l'endettement financier net par nature en valeur de remboursement est le suivant :

	Au 30 juin 2022			Au 31 décembre 2021		
(en millions d'euros)	**non courant**	**courant**	**Total**	**non courant**	**courant**	**Total**
Emprunts obligataires	16 064	2 791	18 855	17 118	2 828	19 946
Autres emprunts bancaires	69	119	188	21	163	184
Autres emprunts	—	4	4	37	3	40
Banques créditrices	—	149	149	—	189	189
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	—	61	61	—	(45)	(45)
Total dette financière	**16 133**	**3 124**	**19 257**	**17 176**	**3 138**	**20 314**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	(6 899)	(6 899)	—	(10 098)	(10 098)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	(114)	(114)	—	(169)	(169)
Dette financière nette	**16 133**	**(3 889)**	**12 244**	**17 176**	**(7 129)**	**10 047**

Principales opérations de financement et de désendettement du semestre

Le Groupe a réalisé en avril 2022 une émission obligataire pour un montant total de 1,5 milliards d'euros en deux tranches :

i. 850 millions d'euros d'obligations à taux fixe à échéance avril 2025 avec un coupon annuel, portant intérêt au taux annuel de 0,875 %

ii. 650 millions d'euros d'obligations à taux fixe à échéance avril 2029 avec coupon annuel, portant intérêt au taux annuel de 1,250 %. Le montant d'intérêt applicable dépendra de l'atteinte d'un objectif de performance durable qui correspond au nombre cumulé de patients, avec un minimum de 1,5 million de patients, auxquels l'entité mondiale dédiée aura fourni des médicaments essentiels pour le traitement de maladies non transmissibles, dans 40 des pays les plus pauvres de la planète, entre 2022 et 2026.

Au cours du premier semestre 2022, trois emprunts ont été remboursés :

i. un emprunt obligataire émis en septembre 2014 d'un montant de 1 milliard d'euros à taux fixe, remboursé par anticipation le 10 janvier 2022

ii. un emprunt obligataire émis en mars 2019 d'un montant de 850 millions d'euros à taux fixe, remboursé par anticipation le 21 février 2022

iii. un emprunt obligataire émis en septembre 2016 d'un montant de 850 millions d'euros à taux fixe, remboursé par anticipation le 13 juin 2022

Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations courantes, Sanofi dispose au 30 juin 2022, afin d'assurer sa liquidité :

i. d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, mobilisables en euros et en dollars US, dont la maturité a été étendue au 3 décembre 2023 suite à l'exercice de la seconde option d'extension en juin 2022. Sanofi ne dispose plus d'option d'extension de cette facilité de crédit

ii. d'une ligne de crédit syndiquée de 4 milliards d'euros, mobilisables en euros et en dollars US, dont la maturité a été étendue au 7 décembre 2026 suite à l'exercice de la seconde option d'extension en octobre 2021, et qui comporte encore une option d'extension d'une année

Au 30 juin 2022, aucune de ces lignes n'est mobilisée.

Sanofi dispose également de deux programmes, un de 6 milliards d'euros de papier commercial négociable européen en France et un de 10 milliards de dollars US de *Commercial Paper* aux États-Unis. Au cours du premier semestre 2022, seul le programme américain a été utilisé, avec un encours moyen de 2,2 milliards de dollars US.

Les financements en place au 30 juin 2022 au niveau de la Société Holding, qui centralise l'essentiel des opérations de financement de Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du rating.

B.9.2. VALEUR DE MARCHÉ DE LA DETTE FINANCIÈRE, NETTE

La dette financière, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dérivés et hors coupon couru est valorisée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	**Au 30 juin 2022**	**Au 31 décembre 2021**
Valeur de marché	11 511	11 024
Valeur de remboursement	12 244	10 047

B.10. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

B.10.1 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION OPÉRATIONNELLE

Le tableau ci-dessous fournit un état des encours d'instruments de couverture de change opérationnelle en portefeuille au 30 juin 2022. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

Au 30 juin 2022			Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie [(a)]			Dont dérivés non qualifiés comptablement de couverture	
(en millions d'euros)	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Dont enregistrée en capitaux propres	Montant notionnel	Juste valeur
Contrats forward vendeurs	**5 290**	**(32)**	**858**	**(2)**	**(2)**	**4 432**	**(30)**
dont USD	*2 597*	*(21)*	*858*	*(2)*	*(2)*	*1 739*	*(19)*
dont CNY	*766*	*(9)*	*–*	*–*	*–*	*766*	*(9)*
dont SGD	*241*	*(1)*	*–*	*–*	*–*	*241*	*(1)*
dont JPY	*199*	*5*	*–*	*–*	*–*	*199*	*5*
dont KRW	*163*	*5*	*–*	*–*	*–*	*163*	*5*
Contrats forward acheteurs	**2 461**	**9**	**–**	**–**	**–**	**2 461**	**9**
dont USD	*1 118*	*8*	*–*	*–*	*–*	*1 118*	*8*
dont SGD	*563*	*2*	*–*	*–*	*–*	*563*	*2*
dont KRW	*125*	*(2)*	*–*	*–*	*–*	*125*	*(2)*
dont CAD	*56*	*—*	*–*	*–*	*–*	*56*	*–*
dont JPY	*51*	*—*	*–*	*–*	*–*	*51*	*–*
Total	**7 751**	**(23)**	**858**	**(2)**	**(2)**	**6 893**	**(21)**

Ces positions couvrent principalement les flux significatifs en devises étrangères intervenant après la date de clôture du bilan, liés à des transactions effectuées pendant le premier semestre 2022 et comptabilisées au bilan de Sanofi au 30 juin 2022. Les profits et pertes sur les instruments de couverture (termes fermes) sont calculés et reconnus parallèlement à la reconnaissance des profits et pertes sur les éléments couverts. Du fait de cet adossement, l'écart de change commercial à constater sur le second semestre 2022 sur ces éléments (couvertures et éléments couverts) sera non significatif.

(a) Contrats forwards vendeurs d'un montant notionnel de 900 millions de dollars US, qualifiés de couverture de flux de trésorerie du paiement initial à recevoir de Regeneron sur Juillet 2022 suite au nouvel accord de collaboration et de licence en immuno-oncologie liant Sanofi à Regeneron (voir note B.1.). Au 30 juin 2022, la juste valeur de ces contrats représente un passif de 2 millions d'euros comptabilisé en contrepartie des Autres éléments du résultat global, l'impact en résultat de change opérationnel étant non significatif.

B.10.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE ET DE TAUX DÉDIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION FINANCIÈRE

La centralisation des excédents et besoins de financement des filiales étrangères hors zone euro et certaines opérations de financement de Sanofi exposent certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de créances ou de dettes financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité prêteuse ou emprunteuse).

Ce risque de change est couvert par Sanofi au moyen d'instruments dérivés (swaps de change ou contrats à terme) qui modifient la répartition par devise de sa dette financière nette après prise en compte des instruments dérivés.

Le tableau ci-dessous fournit un état des instruments de couverture de change financière en portefeuille au 30 juin 2022. Leur montant notionnel est converti en euros sur la base du cours de clôture.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022		
	Au Montant notionnel	Au Juste valeur	Au Échéances maximales
Contrats forward vendeurs	**8 271**	**(117)**	
dont USD	*5 609* [(a)]	*(55)*	*2022*
dont SGD	*1 235* [(b)]	*(39)*	*2022*
dont GBP	*309*	*—*	*2022*
Contrats forward acheteurs	**11 006**	**158**	
dont USD	*6 429* [(c)] [(d)]	*52*	*2023*
dont SGD	*3 562* [(e)]	*108*	*2023*
dont JPY	*468*	*(3)*	*2022*
Total	**19 277**	**41**	

(a) Dont contrats forward vendeurs d'un montant notionnel de 3 615 millions de dollars US et de maturité sur 2022, qualifiés de couvertures de l'investissement net dans Bioverativ. Au 30 juin 2022, la juste valeur de ces contrats représente un passif de 22 millions d'euros comptabilisé en contrepartie des Autres éléments du résultat global, l'impact en résultat financier étant non significatif.

(b) Dont contrats forward vendeurs d'un montant notionnel de 1 800 millions de dollars de Singapour et de maturité sur 2022, qualifiés de couvertures de l'investissement net dans Sanofi-Aventis Singapore Pte Ltd. Au 30 juin 2022, la juste valeur de ces contrats représente un passif de 39 millions d'euros comptabilisé en contrepartie des Autres éléments du résultat global, l'impact en résultat financier étant non significatif.

(c) Dont contrats forward acheteurs d'un montant notionnel de 1 000 millions de dollars US et de maturité sur 2023, qualifiés de couverture du risque de variation de juste valeur de 1 000 millions de dollars US d'emprunts obligataires, lié à la variation du cours spot EUR/USD. Au 30 juin 2022, la juste valeur de ces contrats représente un actif de 7 millions d'euros dont 5 millions d'euros comptabilisés en contrepartie au débit des Autres éléments du résultat global au titre du traitement du coût de couverture.

(d) Dont contrats forward acheteurs d'un montant notionnel de 1 000 millions de dollars US et de maturité sur 2023, qualifiés de couverture du risque de variation de juste valeur d'une portion équivalente d'un compte courant intragroupe, risque lié à la variation du cours EUR/USD. Au 30 juin 2022 la juste valeur de ces contrats représente un actif de 2 millions d'euros dont 3,5 millions d'euros comptabilisés en contrepartie au débit des Autres éléments du résultat global au titre du traitement du coût de couverture.

(e) Dont contrats forward acheteurs d'un montant notionnel de 2 500 millions de dollars de Singapour et de maturité sur 2022 et 2023, qualifiés de couverture du risque de variation de juste valeur d'une portion équivalente d'un compte courant intragroupe, risque lié à la variation du cours EUR/SGD. Au 30 juin 2022 la juste valeur de ces contrats représente un actif de 57 millions d'euros dont 8 millions d'euros comptabilisés en contrepartie au débit des Autres éléments du résultat global au titre du traitement du coût de couverture.

Afin d'optimiser le coût de son endettement ou d'en réduire la volatilité, Sanofi utilise des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt, swaps de taux d'intérêt multidevises) qui modifient la répartition taux fixe/taux variable de sa dette financière nette.

Ces instruments s'établissent ainsi au 30 juin 2022 :

(en millions d'euros)	2022	2023	2024	2025	2026 et au-delà	Total	Juste valeur	Dont dérivés qualifiés de couverture de juste valeur: Notionnels	Dont dérivés qualifiés de couverture de juste valeur: Juste valeur	Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie: Notionnels	Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie: Juste valeur	Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie: Dont enregistrés en capitaux propres
Swaps de taux												
payeur Ester capitalisé / receveur 0,06%	2 000	—	—	—	—	2 000	3	1 400	2	—	—	—
payeur -0.57% / receveur Ester capitalisé	600	—	—	—	—	600	3	—	—	—	—	—
payeur SOFR USD capitalisé / receveur 1.03 %	—	—	—	—	477	477	(47)	477	(47)	—	—	—
payeur SOFR USD capitalisé / receveur 1.32 %	—	—	—	—	477	477	(39)	477	(39)	—	—	—
payeur Ester capitalisé / receveur 0,69%	—	—	—	850	—	850	(12)	850	(12)	—	—	—
payeur Ester capitalisé / receveur 0,92%	—	—	—	—	650	650	(32)	650	(32)	—	—	—
receveur EONIA capitalisé / payeur 1,58% (a)	23	57	—	—	—	80	(1)	80	(1)	—	—	—
Total	**2 623**	**57**	**—**	**850**	**1 604**	**5 134**	**(125)**	**3 934**	**(129)**	**—**	**—**	**—**

(a) Ces swaps de taux d'intérêt couvrent des obligations à taux fixe d'un nominal de 80 millions d'euros contenues dans un Fonds Professionnel Spécialisé dédié à Sanofi et comptabilisées en Prêts, avances et autres créances à court terme.

B.11. PASSIFS LIÉS À DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET À DES INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

La nature des passifs comptabilisés sur les lignes ***Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants*** est décrite dans la note B.8.4. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2021.

Les passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants dans le tableau ci-dessous sont des instruments de niveau 3 selon la classification IFRS 7 (voir note A.5.).

Les variations des passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants sur le premier semestre 2022 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Complément de prix Bayer résultant de l'acquisition Genzyme	Complément de prix MSD (activité vaccins en Europe)	Complément de prix Shire résultant de l'acquisition Translate Bio	Complément de prix résultant de l'acquisition Amunix	Autres	Total [(a)]
Soldes au 1er janvier 2022	**59**	**269**	**354**	**—**	**32**	**714**
Nouvelles transactions [(b)]	—	—	—	156	2	158
Paiements	(16)	(78)	—	—	(29)	(123)
Ajustements de juste valeur comptabilisés en résultat – (gain) / perte (y compris désactualisation) [(c)]	1	8	15	1	—	25
Autres variations	—	—	—	—	6	6
Différences de conversion	6	1	31	14	—	52
Soldes au 30 juin 2022	**50**	**200**	**400**	**171**	**11**	**832**
Dont						
• Part courante						90
• Part non courante						742

(a) Dont au 1er janvier 2022, partie à plus d'un an de 577 millions d'euros et partie à moins d'un an de 137 millions d'euros.
(b) Voir Note B.1.
(c) Montants principalement présentés dans la ligne du compte de résultat Ajustement de la juste valeur des compléments de prix.

Au 30 juin 2022 les ***passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants*** comprennent principalement :

- La dette liée au complément de prix vis-à-vis de Bayer résultant de l'acquisition Genzyme en 2011. Au 30 juin 2022, les paiements potentiels que Bayer est encore en droit de recevoir sont les suivants :

– un pourcentage des ventes d'alemtuzumab pour un montant total maximum de 1 250 millions de dollars US ou pendant une période limitée à dix ans, selon la première condition atteinte ;

– des paiements d'étapes basés sur les ventes mondiales d'alemtuzumab, à compter de 2021, si certains niveaux de chiffre d'affaires sont atteints.

La juste valeur de cette dette est évaluée à 50 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 59 millions d'euros au 31 décembre 2021. La juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer est déterminée sur la base de ces conditions contractuelles appliquées à des prévisions de ventes, affectées d'une probabilité de succès et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette vis-à-vis de Bayer augmenterait de 1 % environ.

- La dette liée au complément de prix vis-à-vis de MSD résulte de l'acquisition en 2016 des activités Sanofi Pasteur logées dans l'ancienne coentreprise Sanofi Pasteur MSD et s'élève à 200 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 269 millions d'euros au 31 décembre 2021. La juste valeur du complément de prix est déterminée sur la base du pourcentage de redevances prévu au contrat appliqué à des prévisions de ventes, et actualisées. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette liée au complément de prix vis-à-vis de MSD augmenterait de 2 % environ.
- La dette liée au complément de prix vis-à-vis de Shire Human Genetic Therapies Inc. (Shire) résultant de l'acquisition Translate Bio en septembre 2021. La juste valeur de la dette vis-à-vis de Shire est déterminée sur la base de ces conditions contractuelles et des prévisions de développement et de ventes, affectées d'une probabilité de succès et actualisées. Elle est évaluée à 400 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 354 millions d'euros au 31 décembre 2021. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur de la dette vis-à-vis de Shire augmenterait de 14 % environ.
- La dette liée au complément de prix résultant de l'acquisition d'Amunix en 2022. La juste valeur du complément de prix est déterminée sur la base des valeurs nominales des paiements d'étape dus en fonction de la réalisation de certains objectifs de développement, affectées de probabilités de succès et actualisées. Elle est évaluée à 171 millions d'euros au 30 juin 2022. Si le taux d'actualisation baissait d'un point, la juste valeur du complément de prix augmenterait de 2 % environ.

B.12. PROVISIONS NON-COURANTES

Le tableau ci-dessous présente les mouvements intervenus sur les provisions :

(en millions d'euros)	Provisions pour retraites & autres avantages	Provisions pour autres avantages long terme	Provisions pour restructuration	Autres provisions	Total
Soldes au 1er janvier 2022	**2 947**	**935**	**524**	**2 024**	**6 430**
Variation de périmètre	(92)	(26)	—	(81)	(199)
Augmentations de provisions et autres passifs	91	19	522 [(a)]	194	826
Reprises de provisions utilisées	(56)	(73)	(4)	(63)	(196)
Reprises de provisions non utilisées	(82)	(44)	(1)	(52)	(179)
Transferts	5	6	(72)	(25)	(86)
Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effets de la désactualisation	24	2	—	5	31
Différences de conversion	77	34	2	41	154
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies	(1 021)	—	—	—	(1 021)
Soldes au 30 juin 2022	**1 892**	**854**	**971**	**2 043**	**5 760**

(a) Les dotations pour restructuration correspondent à des indemnités de départ à la suite des annonces réalisées au cours du premier semestre.

Provisions pour retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

La sensibilité des engagements de retraites et autres avantages et les hypothèses utilisées au 31 décembre 2021 sont données dans la note D.19.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2022, les principales hypothèses utilisées, notamment l'évolution des taux d'actualisation, d'inflation et de la valeur de marché des actifs de couverture, pour la zone Euro, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont été revues pour tenir compte de leur évolution sur le semestre.

Les écarts actuariels relatifs aux retraites et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi comptabilisés en contrepartie des capitaux propres (montants avant impôts) s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois)	31 décembre 2021 (12 mois)
Gains/(pertes) actuariels sur actifs de couverture	(1 292)	(24)	194
Gains/(pertes) actuariels sur engagements	2 402 [(a)]	333 [(b)]	491

(a) Inclut notamment la variation des taux d'actualisation (entre +1,70 % et +2,30 %), et du taux d'inflation de -0,15% pour le Royaume-Uni, et de +0,35% pour la Zone Euro au premier semestre 2022.

(b) Inclut notamment la variation des taux d'actualisation (entre +0,50 % et +0,30 %), et du taux d'inflation de +0,20 % pour le Royaume-Uni, et de +0,25 % pour la Zone Euro au premier semestre 2021.

B.13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2021, les engagements hors bilan vis-à-vis de sociétés tierces sont présentés dans la note D.21.1. aux états financiers consolidés.

Les principaux engagements pris, amendés ou arrêtés au cours de la période sont les suivants :

- Le 7 janvier 2022, Sanofi a conclu avec Exscientia un accord de licence et de collaboration de recherche novateur en vue du développement de jusqu'à 15 nouvelles petites molécules candidates en oncologie et immunologie, à l'aide de la plateforme d'intelligence artificielle (IA) entièrement intégrée d'Exscientia utilisant des échantillons biologiques de patients. Aux termes de cet accord, Sanofi a effectué un versement initial de 100 millions de dollars et pourra verser jusqu'à environ 5,2 milliards de dollars en fonction de l'atteinte de certains objectifs.
- Le 12 janvier 2022, Sanofi a conclu avec ABL Bio un accord de licence et de collaboration pour le développement de ABL301, un anticorps bispécifique destiné à lutter contre les alpha-synucléinopathies. Aux termes de cet accord, Sanofi a effectué un versement initial de 75 millions de dollars et pourra verser jusqu'à environ 985 millions de dollars en fonction de l'atteinte de certains objectifs.
- Le 2 mars 2022, Sanofi a conclu un accord de collaboration et de licence exclusive avec Adagene Inc., une société spécialisée dans la découverte et le développement des thérapies à base d'anticorps. En vertu de cet accord, Sanofi a effectué un paiement initial de 17,5 millions de dollars et pourra verser jusqu'à 2,5 milliards de dollars en fonction de l'atteinte de certains objectifs.
- Le 15 mars 2022, Sanofi a conclu un accord de collaboration stratégique avec Blackstone, pour la mutualisation des risques aux termes de laquelle les fonds gérés par Blackstone Life Sciences (BXLS) vont investir jusqu'à 300 millions d'euros dans le but d'intensifier l'exécution du programme global d'études pivots et de développement clinique d'une solution pour injection sous-cutanée de l'anticorps anti-CD38 Sarclisa® et de son dispositif d'administration pour le traitement du myélome multiple (MM). Ce montant sera versé à Sanofi sur la base des dépenses de développement réalisées. En outre, Sanofi pourra verser des redevances sur les futures ventes de cette solution.
- Le 29 mars 2022, Sanofi a conclu un accord de collaboration exclusif avec IGM Biosciences, Inc., en vue de la création, du développement, de la fabrication et de la commercialisation d'anticorps IgM agonistes dirigés contre trois cibles en oncologie et trois cibles en immunologie/inflammation. Aux termes de l'accord, IGM a reçu un paiement initial de 150 millions de dollars et pourra recevoir jusqu'à 6,2 milliards de dollars, au titre des étapes franchies concernant le développement, l'approbation réglementaire et les ventes de chaque cible.

B.14. LITIGES ET ARBITRAGES

Sanofi, ses filiales et les autres sociétés du Groupe sont impliquées dans des contentieux, des arbitrages ou d'autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en responsabilité civile produits, des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (notamment les actions intentées contre des fabricants de produits génériques cherchant à limiter la protection conférée par les brevets de Sanofi sur ses produits), des litiges en matière de droit de la concurrence et de pratiques commerciales, en matière commerciale, en matière de droit social, en matière fiscale, des litiges liés au traitement des déchets et à des atteintes à l'environnement et des demandes au titre de garanties de passif relatives à des cessions d'activités.

Les contentieux listés ci-dessous sont ceux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

B.14.1. PRODUITS

TAXOTERE® - LITIGE PRODUIT AUX ETATS-UNIS

La Cour d'appel (*5th Circuit Court of Appeals*) a annulé le premier procès test ("*bellwether*") et a ordonné la tenue d'un nouveau procès au 12 septembre 2022. Cependant, en juin 2022, les parties ont signé un accord transactionnel et la tenue du procès a été annulée.

ZANTAC® - LITIGE PRODUIT AUX ETATS-UNIS

Le litige Zantac® aux Etats-Unis est intenté devant le tribunal fédéral multi-districts (*Multi-District Litigation - MDL*), ainsi que devant plusieurs tribunaux d'Etat dans l'ensemble du pays. L'un des procès impliquant Sanofi, ainsi que les autres fabricants de médicaments, a été fixé à février 2023 devant le tribunal d'Etat de Californie (*California State Court*).

DEPAKINE® - LITIGE PRODUIT EN FRANCE

Actions civiles

Le 12 mai 2022, le tribunal judiciaire de Nanterre a jugé que le produit était défectueux par manque d'information sur les risques dans la notice d'information patient disponible en 2005. Concernant la demande de dommages-intérêts, le tribunal a retenu la perte d'opportunité à hauteur de 70% et a ordonné une indemnisation provisoire d'environ 450.000 euros qui a été versée. Sanofi et ses assureurs vont faire appel de cette décision.

D'autres décisions de première instance sur le fond sont attendues d'ici la fin août 2022.

Enquête pénale

Le 9 mars 2022, la Chambre de l'Instruction de la Cour d'appel de Paris a jugé que certaines plaintes pour homicide involontaire et d'autres plaintes pour tromperie aggravée et blessures involontaires étaient prescrites. Le Procureur Généra,l ainsi que les parties civiles, ont formé un pourvoi devant la Cour de cassation.

DEPAKINE® - LITIGE PRODUIT - AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE (UE)

Le 17 mars 2022, le tribunal de première instance de Madrid a retenu la responsabilité de Sanofi pour manquement d'information dans les cas d'enfants exposés *in utero* nés en 2002, 2003 et 2004 et souffrant de troubles neuro-développementaux. Sanofi et ses assureurs ont été condamnés à verser aux trois demandeurs un montant d'environ 3 millions d'euros (intérêts cumulés inclus). Cette décision a fait l'objet d'un appel.

B.14.2. BREVETS

CONTESTATIONS AMGEN DEPOSEES EN EUROPE EN LIEN AVEC DUPIXENT® (DUPILUMAB)

En mars 2022, la Chambre des Recours Techniques de l'Office Européen des Brevets (*European Patent Office Technical Board of Appeals ("TBA")*) a rendu un jugement en faveur de Sanofi et Regeneron et a confirmé l'invalidité du brevet Amgem/Immunex n° EP2990420. Amgen/Immunex peuvent solliciter la révision de cette décision par la Chambre des Recours Elargie *(Enlarged Board of Appeals*).

En mars 2022, Amgen/Immunex a annulé sa procédure d'appel devant le TBA relative à son brevet n° EP2292665. Ce brevet reste invalidé.

Compte-tenu de l'annulation définitive du brevet n° EP2292665, l'affaire devant la Haute Cour du Royaume-Uni (*UK High Court*) est maintenant terminée.

LITIGE BREVET EN LIEN AVEC JEVTANA® (CABAZITAXEL) AUX ETATS UNIS

En mai 2022, le tribunal a tenu une audience relative à la demande de rejet déposée par Apotex et Sandoz. Un procès de trois jours a été fixé pour janvier 2023. En avril 2022, Sanofi, Aurobindo Pharma et Eugia Pharma ont signé un accord transactionnel.

B.14.3. AUTRES LITIGES

LITIGE LIE A PLAVIX® (clopidogrel) - PROCUREUR GENERAL DE HAWAÏ

Le 3 mai 2022, la Cour Suprême de Hawaï (*Hawaii Supreme Court*) a autorisé le transfert de la procédure d'appel directement à la Cour Suprême de Hawaï, ce qui empêche la révision de l'affaire par la Cour d'appel intermédiaire de Hawaï (*Hawaii intermediate Court of Appeals).*

LITIGE LIE A PLAVIX® (clopidogrel) - PROCUREUR GENERAL DU NOUVEAU MEXIQUE

Un procès a été fixé au 3 janvier 2023.

340-B DRUG PRICING PROGRAM AUX ETATS-UNIS

Sanofi a déposé une demande de rejet dans la procédure ADR devant l'Administration des ressources médicales et des services médicaux (*Health Resources and Services Administration* « HRSA ») déposée en janvier 2021 par l'association nationale des centres communautaires de santé (*National Association of Community Health* – « NACHC ») au nom d'un certain nombre de *Covered Entities.*

B.15. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Au premier semestre 2022, les ***Autres produits d'exploitation*** s'élèvent à 416 millions d'euros (contre 410 millions d'euros au premier semestre 2021) et les ***Autres charges d'exploitation*** sont de 1 204 millions d'euros (contre 709 millions d'euros au premier semestre 2021).

Les autres produits d'exploitation incluent, au premier semestre 2022, des produits relatifs aux partenaires pharmaceutiques pour 153 millions d'euros (contre 100 millions d'euros au premier semestre 2021) dont 133 millions d'euros relatifs à Regeneron (contre 88 millions d'euros au 30 juin 2021, voir tableau ci-dessous), des gains de cessions d'actifs et d'activités pour 288 millions d'euros liés principalement à la cession de produits non stratégiques (contre 156 millions d'euros au premier semestre 2021) et en 2021, le paiement de 119 millions d'euros de Daiichi Sankyo relatif à la fin d'une collaboration concernant des vaccins au Japon.

Les autres charges d'exploitation incluent au premier semestre 2022, 1 201 millions d'euros de charges relatives à l'alliance avec Regeneron (contre 643 millions d'euros au premier semestre 2021) comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois)	31 décembre 2021 (12 mois)
Partage des (profits)/pertes de l'Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(979)	(521)	(1 253)
Quote-part additionnelle de profit payée par Regeneron et liée aux coûts de développement	97	51	127
Remboursements à Regeneron des frais commerciaux engagés	(216)	(116)	(303)
Total Alliance relative aux anticorps monoclonaux	**(1 098)**	**(586)**	**(1 429)**
Alliance en Immuno-oncologie	**36**	**37**	**68**
Autres (principalement Zaltrap®)	**(6)**	**(6)**	**(12)**
Solde des autres produits et charges d'exploitation relatifs à l'alliance Regeneron	**(1 068)**	**(555)**	**(1 373)**
Dont montant présenté en autres produits d'exploitation	**133**	**88**	**195**

B.16. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET ASSIMILÉS

Les ***Coûts de restructuration et assimilés*** s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 [b] (6 mois)	31 décembre 2021 (12 mois)
Charges liées au personnel	524	72	193
Charges, gains ou pertes sur actifs [a]	(2)	65	110
Indemnités de rupture anticipée de contrat (autres que contrats de travail)	—	10	34
Coûts de programmes de transformation	266	188	463
Autres	4	8	20
Total	**792**	**343**	**820**

[a] *Cette ligne comprend des dépréciations et des dotations aux amortissements accélérés liés aux projets de fermetures de sites (y compris ceux en location) ainsi que les gains ou pertes sur cession d'actifs, résultant des décisions de réorganisation des activités du groupe.*

[b] *Inclut les impacts des décisions définitives de l'IFRIC (de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS, comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021).*

Les coûts de restructuration et assimilés augmentent de 449 millions d'euros entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022. L'augmentation est principalement liée aux indemnités de départ provisionnées à la suite des annonces réalisées au cours du premier semestre 2022. La hausse des coûts de restructuration comprend également la poursuite des projets de transformation de Sanofi, principalement ceux relatifs à la création de l'entité autonome Santé Grand Public et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie digitale.

B.17. AUTRES GAINS ET PERTES, LITIGES

Au premier semestre 2022, la ligne ***Autres gains et pertes, litiges*** comprend la plus-value de déconsolidation avant impôts d'EUROAPI (voir note B.1.) et une dotation aux provisions pour risque portant sur un litige.

B.18. RÉSULTAT FINANCIER

Les principales composantes du résultat financier s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois)	31 décembre 2021 (12 mois)
Coût de la dette financière [(a)]	(151)	(168)	(313)
Intérêts reçus [(b)]	59	30	54
Coût de la dette financière nette de la trésorerie et des équivalents	**(92)**	**(138)**	**(259)**
Gains/(pertes) de change (hors activités opérationnelles)	(1)	4	2
Effet de désactualisation des provisions [(c)]	(8)	(5)	(11)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	(26)	(22)	(44)
Plus et moins-values sur cessions d'actifs financiers	—	3	3
Charges d'intérêts nettes relatives aux contrats de location	(20)	(15)	(35)
Autres	(8)	13	16
Résultat financier	**(155)**	**(160)**	**(328)**
dont Charges financières	**(189)**	**(188)**	**(368)**
Produits financiers	**34**	**28**	**40**

(a) Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière : 5 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 5 millions d'euros au 30 juin 2021 et 14 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(b) Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie: 36 millions d'euros au 30 juin 2022, 28 millions d'euros au 30 juin 2021 et 51 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(c) Essentiellement sur provisions pour risques environnementaux, provisions pour restructuration et provisions pour risques produits (voir note B.12.).

En 2022 et 2021, l'impact de l'inefficacité des opérations de couverture est non significatif.

B.19. CHARGES D'IMPÔTS

Sanofi a opté pour des régimes d'intégration fiscale dans un certain nombre de pays dont principalement la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois)	31 décembre 2021 (12 mois)
Impôt courant	(1 087)	(806)	(1 908)
Impôt différé	592	128	350
Total	**(495)**	**(678)**	**(1 558)**
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	**3 674**	**3 436**	**7 798**

L'écart entre le taux effectif d'imposition sur le résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en pourcentage)	30 juin 2022 (6 mois) [(a)]	30 juin 2021 (6 mois) [(a)]	31 décembre 2021 (12 mois)
Taux de l'impôt en vigueur en France	25,8	28,4	28,4
Différence entre le taux normal d'imposition français et les taux applicables à Sanofi [(b)]	(10,8)	(10,1)	(9,5)
Réestimation des risques fiscaux et résolutions de contentieux	(2,8)	1,0	1,0
Ajustement à la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	(0,4)	0,2	—
Autres	1,7	0,3	0,1
Taux effectif d'imposition sur le résultat	**13,5**	**19,8**	**20,0**

(a) Taux calculé sur la base de l'estimation du taux effectif d'impôt annuel (voir note A.2.).

(b) La différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères s'explique par la présence de Sanofi dans de nombreux pays dont la plupart ont des taux d'impôts inférieurs au taux français.

B.20. INFORMATION SECTORIELLE

Comme indiqué dans la note B.26. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2021, les secteurs opérationnels de Sanofi se décomposent en une activité Pharmaceutique (Pharmacie), une activité Vaccins et une activité Santé Grand Public.

Le secteur Pharmacie regroupe, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales des franchises mondiales Médecine de spécialités (Dupixent®, Neurologie et Immunologie, Maladies rares, Oncologie et Maladies hématologiques rares), et Médecine générale (Produits stratégiques et produits non stratégiques), ainsi que les activités de recherche, de développement et de production dédiées au secteur Pharmacie. Ce secteur intègre également les entreprises associées dont l'activité est liée à la pharmacie.

Le secteur Vaccins intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales de Sanofi Pasteur, ainsi que les activités de recherche, de développement et de production dédiées aux vaccins.

Le secteur Santé Grand Public intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales des produits de Santé Grand Public, ainsi que les activités de recherche, développement et production dédiées à ces produits.

Les transactions entre ces secteurs ne sont pas significatives.

Les coûts des fonctions globales (Affaires Externes, Finances, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Solutions et Technologies de l'information, Sanofi Business Services, …) sont gérés essentiellement de manière centralisée au niveau du Groupe. Les frais relatifs à ces fonctions sont présentés dans la rubrique "Autres". Cette dernière inclut également d'autres éléments de réconciliation tels que les engagements conservés relatifs à des activités cédées.

B.20.1. RÉSULTATS SECTORIELS

B.20.1.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, pour le 1er semestre 2022 et 1er semestre 2021 est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)		Europe	États-Unis	Autres pays	30 juin 2022	Europe	États-Unis	Autres pays	30 juin 2021
Pharmacie		**3 665**	**6 239**	**5 095**	**14 999**	**3 575**	**4 892**	**4 729**	**13 196**
Médecine Générale		**2 130**	**1 410**	**3 817**	**7 357**	**2 228**	**1 262**	**3 728**	**7 218**
dont	Lantus®	223	425	623	1 271	246	429	614	1 289
	Toujeo®	211	128	202	541	195	120	185	500
	Praluent®	108	55	34	197	75	5	24	104
	Multaq®	9	160	9	178	12	132	7	151
	Lovenox®	353	7	354	714	368	15	385	768
	Plavix® [(a)]	52	5	451	508	60	5	420	485
	Thymoglobulin®	17	121	72	210	16	101	55	172
	Ventes industrielles [(a)]	294	13	9	316	335	24	21	380
Médecine de spécialités		**1 535**	**4 829**	**1 278**	**7 642**	**1 347**	**3 630**	**1 001**	**5 978**
dont	Aubagio®	269	689	59	1 017	264	666	64	994
	Cerezyme®	126	94	147	367	124	83	136	343
	Myozyme/Lumizyme®	206	163	118	487	200	180	103	483
	Fabrazyme®	116	221	121	458	111	190	111	412
	Eloctate®	—	232	59	291	—	216	62	278
	Jevtana®	19	142	42	203	75	119	46	240
	Dupixent®	450	2 653	474	3 577	289	1 740	261	2 290
Vaccins		**321**	**678**	**1 199**	**2 198**	**244**	**626**	**1 067**	**1 937**
dont	Vaccins Polio/Coqueluche/ Hib	161	224	817	1 202	145	241	667	1 053
	Vaccins contre la grippe	37	12	132	181	18	—	178	196
Santé Grand Public		**781**	**645**	**1 167**	**2 593**	**653**	**570**	**979**	**2 202**
dont	Allergie	37	249	132	418	34	200	109	343
	Douleur	289	103	226	618	250	91	187	528
	Santé digestive	224	62	375	661	200	61	312	573
Total chiffre d'affaires		**4 767**	**7 562**	**7 461**	**19 790**	**4 472**	**6 088**	**6 775**	**17 335**

(a) À la suite du Capital Market Day de février 2021, Sanofi a modifié la présentation de ses ventes au sein des franchises de Médecine Générale et Santé Grand Public. Ainsi, une ligne distincte « Ventes industrielles » a été créée, regroupant essentiellement les ventes de principes actifs et de produits semi-finis, réalisées auprès de tiers. Ces ventes étaient préalablement comptabilisées au niveau des franchises « Diabète » et « Cardiovasculaire & Produits de prescription établis », sur les lignes des produits concernés (exemple Plavix), ainsi que sur la ligne « Génériques ».

B.20.1.2. Résultat opérationnel des activités

Le résultat sectoriel de Sanofi est le "Résultat opérationnel des activités". Cet indicateur est utilisé en interne par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et décider de l'allocation des ressources.

Le "Résultat opérationnel des activités" correspond au ***Résultat opérationnel*** après prise en compte des éléments suivants :

- retraitements des montants figurant sur les lignes ***Coûts de restructuration et assimilés, Ajustement de la juste valeur des compléments de prix*** relatifs à des regroupements d'entreprises (IFRS 3) ou à des cessions d'activité et ***Autres gains et pertes, litiges ;***
- extourne de la charge résultant de la réévaluation des stocks à la suite d'un regroupement d'entreprises (IFRS 3) ;
- extourne des amortissements et des dépréciations des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) ;
- ajout de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence pour les coentreprises et entreprises associées avec lesquelles Sanofi a conclu un accord de partenariat stratégique ;
- extourne des effets des acquisitions et des coûts de restructuration relatifs aux sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées avec lesquelles Sanofi a conclu un accord de partenariat stratégique) ;
- déduction de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants.

Les résultats sectoriels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)				
	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	Autres [(a)]	Total
Chiffres d'affaires	**14 999**	**2 198**	**2 593**		**19 790**
Autres revenus	266	707	30	2	1 005
Coût des ventes	(3 539)	(1 578)	(890)	(120)	(6 127)
Frais de recherche et développement	(2 442)	(412)	(81)	(212)	(3 147)
Frais commerciaux et généraux	(2 748)	(367)	(752)	(1 086)	(4 953)
Autres produits et charges d'exploitation	(886)	9	113	(24)	(788)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	22	25	8	—	55
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(15)	—	(2)	—	(17)
Résultat opérationnel des activités	**5 657**	**582**	**1 019**	**(1 440)**	**5 818**

(a) La colonne Autres réconcilie les résultats sectoriels au total des états financiers consolidés

(en millions d'euros)	30 juin 2021 (6 mois) [(a)]				
	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	Autres [(b)]	Total
Chiffres d'affaires	**13 196**	**1 937**	**2 202**	**—**	**17 335**
Autres revenus	108	461	27	—	596
Coût des ventes	(3 404)	(1 254)	(753)	(131)	(5 542)
Frais de recherche et développement	(2 040)	(316)	(69)	(238)	(2 663)
Frais commerciaux et généraux	(2 481)	(359)	(700)	(991)	(4 531)
Autres produits et charges d'exploitation	(465)	120	23	23	(299)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	13	8	5	—	26
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(16)	—	(4)	—	(20)
Résultat opérationnel des activités	**4 911**	**597**	**731**	**(1 337)**	**4 902**

(a) Inclut les impacts de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service, comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021.
(b) La colonne Autres réconcilie les résultats sectoriels au total des états financiers consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2021 (12 mois)				
	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	Autres [(a)]	Total
Chiffres d'affaires	**26 970**	**6 323**	**4 468**	**—**	**37 761**
Autres revenus	264	1 095	55	—	1 414
Coût des ventes	(6 965)	(3 430)	(1 606)	(250)	(12 251)
Frais de recherche et développement	(4 330)	(712)	(153)	(497)	(5 692)
Frais commerciaux et généraux	(5 326)	(805)	(1 388)	(2 036)	(9 555)
Autres produits et charges d'exploitation	(1 172)	128	111	(13)	(946)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	17	11	11	—	39
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(49)	(1)	(5)	(1)	(56)
Résultat opérationnel des activités	**9 409**	**2 609**	**1 493**	**(2 797)**	**10 714**

(a) La colonne Autres réconcilie les résultats sectoriels au total des états financiers consolidés

Le tableau ci-dessous présente, conformément à IFRS 8, la réconciliation entre le « Résultat opérationnel des activités » et le ***Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence :***

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois) [a]	31 décembre 2021 (12 mois)
Résultat opérationnel des activités	**5 818**	**4 902**	**10 714**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence [b]	(55)	(26)	(39)
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants [c]	17	20	56
Amortissement et dépréciations des incorporels	(997)	(953)	(1 772)
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	(17)	(4)	(4)
Charge résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	(3)	—	(4)
Coûts de restructuration et assimilés	(792)	(343)	(820)
Autres gains et pertes, litiges	(142)	—	(5)
Résultat opérationnel	**3 829**	**3 596**	**8 126**
Charges financières	(189)	(188)	(368)
Produits financiers	34	28	40
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	**3 674**	**3 436**	**7 798**

(a) Inclut les impacts des décisions définitives de l'IFRIC (de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS et d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service), comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021

(b) À l'exclusion des coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence.

(c) À l'exclusion des coûts de restructuration et autres éléments ajustés attribuables aux Intérêts Non Contrôlants.

B.20.2. AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

La valeur comptable de la participation dans les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que les montants des acquisitions des actifs corporels et incorporels sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Les sociétés mises en équivalence affectées au secteur Pharmacie sont essentiellement des entités détenues majoritairement par EUROAPI, MSP Vaccine Company et Infraserv GmbH & Co. Höchst KG.(voir note B.5.).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations réglées au cours de la période.

	30 juin 2022 (6 mois)			
(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	Total
Participations dans des sociétés mises en équivalence	559	109	42	710
Acquisition d'immobilisations corporelles	467	197	29	693
Acquisition d'autres actifs incorporels	238	36	7	281

	30 juin 2021 (6 mois)			
(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	Total
Participations dans des sociétés mises en équivalence	144	70	—	214
Acquisition d'immobilisations corporelles	445	196	27	668
Acquisition d'autres actifs incorporels [a]	236	81	6	323

(a) Inclut les impacts de la décision définitive de l'IFRIC de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS, comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021

	31 décembre 2021 (12 mois)			
(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Grand Public	Total
Participations dans des sociétés mises en équivalence	165	85	—	250
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 024	382	73	1 479
Acquisition d'autres actifs incorporels	450	108	6	564

B.20.3. INFORMATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie sur la base de l'implantation géographique des clients pour le chiffre d'affaires.

Les actifs non courants présentés sont, conformément à la norme IFRS 8, les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les excédents versés sur engagements de retraite et excluant les droits d'utilisation reconnus suite à l'application d' IFRS16.

	30 juin 2022 (6 mois)					
(en millions d'euros)	**Total**	**Europe**	**Dont France**	**Amérique du Nord**	**Dont États-Unis**	**Autres pays**
Chiffre d'affaires	**19 790**	**4 767**	**1 105**	**7 875**	**7 562**	**7 148**
Actifs non courants :						
• immobilisations corporelles	9 767	5 391	2 935	3 246	2 414	1 130
• écarts d'acquisition	50 555	—	—	—	—	—
• autres actifs incorporels	21 978	6 467	—	14 505	—	1 006

	30 juin 2021 (6 mois)					
(en millions d'euros)	**Total**	**Europe**	**Dont France**	**Amérique du Nord**	**Dont États-Unis**	**Autres pays**
Chiffre d'affaires	**17 335**	**4 472**	**1 087**	**6 388**	**6 088**	**6 475**
Actifs non courants :						
• immobilisations corporelles	9 503	5 874	3 162	2 699	1 996	930
• écarts d'acquisition	44 979	—	—	—	—	—
• autres actifs incorporels [(a)]	19 370	7 187	—	10 884	—	1 299

(a) Inclut les impacts de la décision définitive de l'IFRIC de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS, comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021

	31 décembre 2021 (12 mois)					
(en millions d'euros)	**Total**	**Europe**	**Dont France**	**Amérique du Nord**	**Dont États-Unis**	**Autres pays**
Chiffre d'affaires	**37 761**	**9 759**	**2 256**	**15 075**	**14 385**	**12 927**
Actifs non courants :						
• immobilisations corporelles	10 028	5 959	3 253	2 998	2 234	1 071
• écarts d'acquisition	48 056	—	—	—	—	—
• autres actifs incorporels	21 407	7 059	—	13 187	—	1 161

Conformément à la note D.5. aux états financiers consolidés annuels 2021 il n'y a pas d'allocation de l'écart d'acquisition par zone géographique.

B.20.4. PRINCIPAUX CLIENTS ET RISQUE DE CRÉDIT

Les ventes réalisées avec les clients les plus importants, en particulier certains grossistes aux États-Unis, représentent 27 %du chiffre d'affaires de Sanofi sur le premier semestre 2022. Les trois clients les plus significatifs représentent respectivement environ 12 %, 8 % et 7 %du chiffre d'affaires de Sanofi au premier semestre 2022 principalement dans le secteur Pharmacie (contre respectivement environ 11 %, 8 % et 5 % au premier semestre 2021).

C/ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2022

A la suite de l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence, les droits de licence exclusifs sur Libtayo ont été définitivement accordés à Regeneron à compter du 1er juillet 2022.

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

A/ ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2022

A.1. PANORAMA DU SEMESTRE

Au cours du premier semestre 2022, Sanofi a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie, dénommée "**Jouer pour gagner"** (*Play to Win*), qui doit permettre, grâce à des décisions importantes et à des actions concrètes, de soutenir et de rétablir les marges compétitives dont l'entreprise a besoin pour continuer à accomplir sa mission. Les évènements notables de mise en œuvre de la stratégie au cours de la période sont indiqués ci-dessous (pour de plus amples informations concernant les développements en matière de Recherche et Développement, se référer à la section A.2. Recherche et développement ci-après).

Sanofi a annoncé le 7 janvier 2022 la conclusion d'un accord de licence et de collaboration de recherche avec *Exscientia* en vue de développer jusqu'à 15 nouvelles petites molécules candidates en oncologie et immunologie, à l'aide de la plateforme d'intelligence artificielle (IA) entièrement intégrée d'Exscientia utilisant des échantillons biologiques de patients. Les deux entreprises collaborent depuis 2016 et en 2019, Sanofi a pris sous licence le développement d'une petite molécule bispécifique candidate novatrice d'Exscientia, capable de viser deux cibles distinctes en inflammation et immunologie.

Le 3 février 2022, Sanofi a dévoilé une nouvelle *identité visuelle* audacieuse et fédératrice, emblématique de la modernisation et de la transformation que l'entreprise a amorcées en décembre 2019. Fruit du rapprochement de multiples entreprises, Sanofi est aujourd'hui un mélange de plusieurs cultures, identités et marques. Sa nouvelle identité visuelle puise aux racines de cet héritage et, pour la première fois, rassemble les diverses entités qui ont écrit son histoire sous une seule et même marque. Cette étape de l'évolution de l'entreprise est le symbole de sa stratégie ambitieuse pour l'avenir.

Le 8 février 2022, Sanofi a annoncé la finalisation de l'acquisition d'*Amunix Pharmaceuticals Inc.*, une opération qui lui apporte un portefeuille prometteur d'immunothérapies engageant les lymphocytes T et de cytokines thérapeutiques. Cette acquisition lui donne également accès aux technologies Pro-XTEN™, XPAT et XPAC d'Amunix en vue du développement d'une nouvelle génération d'agents biologiques à activation conditionnelle. Cette plateforme technologique vient compléter les plateformes de R&D dont dispose Sanofi et cadre parfaitement avec les initiatives engagées par l'entreprise en vue d'intensifier et de renforcer sa contribution au développement de médicaments innovants pour les patients d'oncologie, avec environ 20 molécules actuellement en développement.

Le 23 février 2022, Sanofi et GSK ont annoncé leur intention de soumettre aux autorités réglementaires les données de l'essai ayant évalué leur *candidat-vaccin contre la COVID-19* comme dose de rappel et de l'essai d'efficacité de phase III : (i) l'analyse finale des données de l'étude VAT02 confirme l'universalité du candidat-vaccin en dose de rappel, quelle que soit la plateforme technologique employée pour les vaccins administrés en primo-vaccination (ARNm, adénovirus), avec une multiplication de 18 à 30 fois des anticorps neutralisants; (ii) l'étude d'efficacité de phase 3 VAT08 montre que deux doses du vaccin Sanofi-GSK dans la population séronégative confèrent une efficacité de 100 % contre les formes sévères de la COVID-19 et les hospitalisations, une efficacité de 75 % contre les formes modérées à sévères de la COVID-19, une efficacité de 57,9 % contre toutes les formes symptomatiques de la COVID-19, en ligne avec l'efficacité attendue des vaccins déjà disponibles, dans un environnement dominé par de nombreux variants; (iii) profil de sécurité favorable en primo-vaccination et en vaccination de rappel.

Le 8 mars 2022, Sanofi a été reconnue parmi les entreprises les plus engagées en faveur du développement durable, comme en témoigne le score ESG (Environnement, Social, Gouvernance) décerné par *Standard & Poor's Global Ratings (S&P)*. Sanofi a en effet obtenu un score ESG de 86 points sur 100, soit l'un des plus élevés, tous secteurs d'activité confondus. Le profil ESG de Sanofi lui a valu un score de 80 points, auxquels sont venus s'ajouter 6 points pour son « excellente connaissance des risques et opportunités » et sa capacité à « anticiper diverses perturbations plausibles à long terme et à s'y adapter ».

Sanofi et *Blackstone* ont annoncé le 15 mars 2022 l'établissement d'une collaboration stratégique de mutualisation des risques aux termes de laquelle les fonds gérés par Blackstone Life Sciences vont investir jusqu'à 300 millions d'euros dans le but d'intensifier l'exécution du programme global d'études pivots et de développement clinique d'une formulation sous-cutanée et d'un dispositif d'administration de l'anticorps anti-CD38 Sarclisa® pour le traitement du myélome multiple (MM), à compter du deuxième semestre 2022 selon le calendrier prévu.

Le 16 mars 2022, Sanofi et *Seagen Inc.* (Nasdaq:SGEN) ont annoncé la conclusion d'un accord exclusif de collaboration en vue de la conception, du développement et de la commercialisation de conjugués anticorps-médicament (ADC) contre jusqu'à trois formes de cancer. Cette collaboration prendra appui sur la technologie exclusive des anticorps monoclonaux (mAb) de Sanofi et sur la technologie exclusive ADC de Seagen. Les ADC sont des anticorps conçus pour délivrer des médicaments anticancéreux puissants aux cellules tumorales exprimant une protéine spécifique. Sanofi a actuellement un ADC en développement.

Lors de la conférence investisseurs du 29 mars 2022, Sanofi a fait un point d'actualité sur l'exécution de la stratégie de l'entreprise dans la sphère de l'immunologie, notamment l'objectif de plus que quadrupler le chiffre d'affaires de la franchise Immunologie d'ici à la fin de la décennie. La conférence a porté tout particulièrement sur *Dupixent®* (dupilumab), l'un des principaux vecteurs de croissance de l'entreprise, ainsi que sur l'évolution rapide de son portefeuille de développement dans les domaines thérapeutiques prioritaires que sont les maladies dermatologiques, respiratoires et gastrointestinales. Sanofi a porté son objectif de chiffre d'affaires de Dupixent à plus de 13 milliards

d'euros en rythme de croisière. Cette nouvelle ambition ne tient pas compte du potentiel d'augmentation des ventes liées à la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), dont les résultats des essais cliniques pivots sont attendus en 2023.

Le 29 mars 2022, Sanofi (NASDAQ: SNY) et *IGM Biosciences, Inc.* (Nasdaq: IGMS) ont annoncé la signature d'un accord de collaboration exclusif en vue de la création, du développement, de la fabrication et de la commercialisation d'anticorps IgM agonistes dirigés contre trois cibles en oncologie et trois cibles en immunologie/inflammation. Les anticorps IgM modifiés représentent une nouvelle classe d'agents thérapeutiques potentiels qui combinent la multivalence d'anticorps IgM possédant dix sites de liaison, comparativement aux anticorps IgM conventionnels qui ne possèdent que deux sites de liaison cibles.

Sanofi a arrêté le mercredi 30 mars 2022, les termes financiers de son émission obligataire à double tranche pour un montant total de 1,5 milliard d'euros . Cette transaction comprend une *émission inaugurale d'obligations indexées sur un indicateur de développement durable* pour un montant nominal de 650 millions d'euros, liées à l'engagement pris par Sanofi d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire inférieur par l'intermédiaire de son entité mondiale à but non lucratif. Cette opération témoigne de l'engagement sociétal de Sanofi et de sa volonté de garantir l'accès aux soins aux populations les plus vulnérables de la planète.

Le 4 avril 2022. Sanofi a créé son Conseil *Diversité, Équité et Inclusion (DE&I)* – le premier du genre dans l'industrie pharmaceutique à accueillir dans ses rangs des conseillers extérieurs. Le Conseil DE&I de Sanofi comptera en effet parmi ses membres trois des personnalités parmi les plus influentes des questions de diversité, équité et inclusion, nommées pour un mandat de trois ans : John Amaechi, psychologue organisationnel et auteur à succès, Caroline Casey, entrepreneuse sociale primée pour son action et Rohini Anand, Ph.D., pionnière de la DE&I et leader d'opinion renommée.

Le 26 avril 2022, Sanofi a annoncé avoir noué un partenariat avec *McLaren Racing* pour accélérer l'efficience comme la performance de son outil de production et soutenir l'ambition de l'entreprise en matière industrielle avec un niveau d'excellence correspondant aux meilleurs standards internationaux. Suite au succès d'un projet pilote mené en 2021 avec McLaren Racing, les deux entreprises ont décidé d'étendre leur collaboration à plusieurs sites, dans sept pays, couvrant plus de 100 lignes de production et toutes les technologies. Les enseignements tirés de ce partenariat permettront d'approfondir les connaissances et d'élaborer les meilleures pratiques de production, qui seront ensuite déployées sur l'ensemble du réseau industriel de Sanofi.

Sanofi a annoncé le 4 mai 2022 le lancement de *Foundation S – The Sanofi Collective*, son fonds de dotation dédié à œuvrer pour la santé des générations actuelles et futures. Par le biais de dons, de partenariats et d'actions collectives, Foundation S interviendra dans trois domaines essentiels : les cancers de l'enfant, la santé des communautés les plus exposées aux conséquences du changement climatique et de la pollution, et l'accès aux médicaments et vaccins qui sauvent des vies.

Le 30 mai 2022, la Food and Drug Administration des États-Unis a informé Sanofi que le lancement de l'essai en condition réelle d'utilisation, prévu par l'entreprise pour appuyer sa demande de transfert de *Cialis®* (tadalafil) sur le marché de l'automédication, avait été différé en raison de motifs liés au protocole de l'essai. Aucun patient n'a encore été recruté dans cet essai. Sanofi continue de collaborer avec la FDA pour faire avancer le programme de transfert Cialis® sur le marché de l'automédication et engagera prochainement un dialogue avec l'Agence pour déterminer la suite à donner.

Sanofi a annoncé le 2 juin 2022 la restructuration de sa collaboration en immuno-oncologie avec *Regeneron Pharmaceuticals, Inc*. Aux termes du nouvel accord de collaboration et de licence, modifié et mis à jour, Regeneron obtiendra les droits de licence exclusifs sur Libtayo. L'accord global de collaboration et de licence en immuno-oncologie liant Sanofi et Regeneron a été conclu en 2015. Jusqu'à présent, les deux entreprises se sont partagé à égalité les bénéfices d'exploitation générés par les ventes de Libtayo dans le monde et commercialisaient conjointement ce produit aux États-Unis – Sanofi étant l'unique responsable de sa commercialisation ailleurs dans le monde. Sanofi recevra en contrepartie un paiement initial de 900 millions de dollars et des redevances de 11% sur les ventes nettes mondiales de Libtayo. Sanofi sera également éligible à un paiement d'étape réglementaire de 100 millions de dollars, ainsi qu'à des paiements d'étape en lien avec les ventes réalisées, qui pourront atteindre 100 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Sanofi a annoncé le 8 juin 2022 le lancement de son premier *Accélérateur digital* dont la vocation est d'aider l'entreprise à concrétiser leur ambition de figurer parmi les leaders de la santé digitale. Cet Accélérateur vise à développer des produits et solutions au service de la mission de Sanofi de transformer la pratique de la médecine grâce au numérique, aux données et à l'intelligence artificielle (IA).

Le 3 mai 2022, l'Assemblée générale des actionnaires de Sanofi a approuvé la décision de distribuer environ 58 % du capital social d'*EUROAPI*, un leader européen dans le développement, la fabrication, la commercialisation et la distribution de principes actifs pharmaceutiques (API – Active Pharmaceutical Ingredients) sous la forme d'un dividende exceptionnel en nature à ses actionnaires. Le 10 mai 2022, date de mise en paiement de la distribution, suivant l'admission des actions EUROAPI à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le 6 mai 2022, Sanofi a cédé le contrôle de la société EUROAPI, et de ses filiales, entrainant leur déconsolidation dans les comptes du groupe à cette date. Le 17 juin 2022, date de livraison-règlement des actions à l'État français, au travers du fonds French Tech Souveraineté, EPIC BPIFrance a pris une participation de 12 % du capital d'EUROAPI. A l'issue de ses opérations, Sanofi conserve une participation de 30,1 % dans EUROAPI comptabilisée à compter de la date de perte de contrôle selon la méthode de la mise en équivalence.

Le chiffre d'affaires au premier semestre 2022 s'établit à 19 790 millions d'euros, en hausse de 14,2 % par rapport au premier semestre 2021. À taux de change constants (tcc)[1], le chiffre d'affaires est en hausse de 8,4 %, reflétant principalement les bonnes performances de Dupixent®. Participent également à ce résultat, la bonne performance de Santé Grand Public avec une forte progression des ventes de la catégorie Toux & Rhume, ainsi que la croissance des Vaccins, notamment portée par la reprise des ventes de Vaccins pour voyageurs et Polio par rapport à 2021.

Le ***Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires*** de Sanofi s'établit à 3 184 millions d'euros, contre 2 764 millions d'euros au premier semestre 2021. Le résultat net par action s'inscrit à 2,55 euros, contre 2,21 euros au premier semestre 2021. Le résultat net des activités[2] s'établit à 4 594 millions d'euros, en hausse de 22,6 % par rapport au premier semestre 2021, et le bénéfice net par action des activités (BNPA des activités[2]) à 3,68 euros, en hausse de 22,7 % par rapport au premier semestre 2021.

[1] *Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section « D.3. Chiffre d'affaires »*
[2] *Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section « D.2. Résultat net des activités »*

A.2. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours du premier semestre 2022, les efforts de recherche et développement de Sanofi se sont notamment traduits, pour l'activité Soins Spécialisés, par de nombreuses autorisations de mise sur le marché aux Etats-Unis et en Europe de *Dupixent®* (dupilumab) pour le traitement de l'œsophagite à éosinophiles, et par des extensions d'autorisation de mise sur le marché au traitement de l'asthme sévère chez les enfants âgés de 6 à 11 ans, ainsi qu'au traitement de la dermatite atopique modérée à sévère chez les enfants âgés de 6 mois à 5 ans. Une demande d'approbation a également été déposée aux Etats-Unis pour le traitement des adultes atteints de prurigo nodulaire.

L'étude de Phase 3 CUPID STUDY B évaluant *Dupixent®* chez des patients présentant une urticaire chronique spontanée (UCS) réfractaire à l'omalizumab a été arrêtée pour futilité, au vu des résultats d'une analyse intermédiaire pré-spécifiée. Bien que des tendances numériquement positives aient été observées quant à la diminution des démangeaisons et de l'urticaire, les résultats de cette analyse intermédiaire des critères d'évaluation principaux n'ont pas atteint le seuil de signification statistique. Les données antérieurement rapportées de l'essai de Phase 3 CUPID STUDY A, évaluant différents groupes de patients n'ayant jamais été traités par un médicament biologique, avaient montré que l'essai avait atteint ses critères d'évaluation primaire et secondaires à 24 semaines, démontrant que l'ajout de Dupixent à un traitement de référence par antihistaminiques permet de diminuer significativement les démangeaisons et l'urticaire, comparativement à un traitement par antihistaminiques seulement. Sanofi reste déterminé à poursuivre le développement de Dupixent pour le traitement de l'UCS non contrôlée par des antihistaminiques et évalue les prochaines étapes du programme clinique.

L'étude pivot consacrée à *efanesoctocog alpha*, un facteur VIII recombinant expérimental administré une fois par semaine chez les personnes atteintes d'hémophilie A, a atteint ses critères d'évaluation primaire et secondaire chez des adultes et adolescents de 12 ans ou plus déjà traités. Les résultats ont démontré une prévention cliniquement significative des saignements durant une période de 52 semaines, avec un taux de saignements annualisé (TSA) médian de 0 et moyen de 0.71, ainsi qu'une prévention supérieure comparativement à une prophylaxie antérieure par facteur VIII, sur la base d'une comparaison entre patients. Une demande de licence de produit biologique (Biologics License Application) a été soumise à la Food and Drug Administration (FDA) américaine. Efanesoctocog alpha est le seul facteur VIII recombinant expérimental ayant bénéficié de la Désignation de « médicament innovant » (Breakthrough Therapy) par la FDA.

En oncologie, l'essai clinique pivot de Phase 2 AMEERA-3 évaluant *amcenestrant* en monothérapie par rapport à un traitement endocrinien chez des patientes atteintes d'un cancer du sein localement avancé ou métastatique à récepteurs d'œstrogènes positifs (ER+)/récepteurs 2 du facteur de croissance épidermique humain (HER2-) ayant progressé pendant ou après des traitements hormonaux n'a pas atteint son critère principal d'amélioration de la survie sans progression (SSP). Aucun nouveau signal de sécurité n'a été identifié. En outre, l'essai clinique de Phase 3 AMEERA-6 évaluant l'efficacité et la sécurité d'*amcenestrant* comparé au tamoxifène chez les patientes atteintes d'un cancer du sein précoce HR+ ayant interrompu leur traitement adjuvant par inhibiteurs de l'aromatase (IA) en raison d'une toxicité liée au traitement, a recruté ses premières participantes.

Quant au traitement des patients atteints d'un myélome multiple en rechute, les derniers résultats de l'essai clinique IKEMA de Phase 3 évaluant *Sarclisa®* (isatuximab) en association avec le carfilzomib et la dexaméthasone (Kd) ont demontré une survie médiane sans progression de 35,7 mois, comparativement à 19,2 mois chez les patients ayant reçu le traitement Kd seulement, selon l'évaluation réalisée par un comité indépendant.

En neurologie, fin juin, la FDA a placé en pause clinique partielle les études de Phase 3 de *tolebrutinib* pour le traitement de la sclérose en plaque (SEP) et myasthénie grave (MG). En conséquence, les nouveaux recrutements aux Etats-Unis ont été suspendus, et les patients américains qui participaient à l'essai depuis moins de 60 jours ont dû suspendre leur traitement en cours. Actuellement, plus de 2,000 patients ont été recrutés, et continuent de recevoir tolebrutinib. Début juillet, la FDA a officiellement demandé à Sanofi des données supplémentaires de manière à conduire des analyses complémentaires de sécurité clinique et de données précliniques. Après la soumission de ces données complémentaires, la FDA disposera de 30 jours maximum afin de décider si elle accorde la levée de la pause clinique partielle, celle-ci pourrait alors avoir lieu dès le quatrième trimestre 2022. En attendant, le recrutement du programme clinique continue avec les protocoles d'études révisés, incluant un contrôle de sécurité renforcé dans la majorité des pays. Sanofi collabore étroitement avec les membres du comité indépendant de surveillance des données et les investigateurs cliniques à travers le monde afin d'évaluer l'efficacité de ces mesures de sécurité.

La mise à jour du portefeuille de recherche et développement est présentée en annexe à la section G/ ci-après.

A.3. AUTRES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

A.3.1. GOUVERNANCE

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Sanofi s'est réunie le 3 mai 2022, à Paris Expo - Porte de Versailles, sous la présidence de Serge Weinberg. Toutes les résolutions soumises au vote ont été adoptées par ses actionnaires. L'Assemblée a notamment approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2021. L'assemblée a décidé de distribuer un dividende annuel ordinaire, de 3,33 euros par action ainsi qu'un dividende complémentaire en nature par remise d'actions EUROAPI, à concurrence d'une action EUROAPI pour 23 Sanofi détenues dont la mise en paiement, tant pour la partie du dividende en numéraire que pour la partie du dividende en nature est intervenue le 10 mai 2022. L'Assemblée a également approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur de Paul Hudson, Christophe Babule, Patrick Kron et Gilles Schnepp ainsi que la nomination de Carole Ferrand, Emile Voest et Antoine Yver en qualité d'administrateurs indépendants. À l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'administration est composé de 16 administrateurs, dont six femmes et deux administrateurs représentant les salariés. Il reste très majoritairement composé d'administrateurs indépendants.

A.3.2. LITIGES ET ARBITRAGES

Les contentieux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 sont présentés en note B.14. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Par ailleurs, concernant les contentieux, arbitrages et autres procédures légales dans lesquels Sanofi et les autres sociétés du Groupe sont impliquées, les développements suivants sont intervenus :

BREVETS

- **Litige Mylan relatif au brevet Lantus® (Etats-Unis)**

Mylan (maintenant Viatris) et Biocon ont annoncé le lancement de leurs produits en flacon et stylo interchangeables en novembre 2021. Les procédures relatives aux brevets américains n° 8 603 044, 8 679 069, 8 992 486, 9 526 844 et 9 604 008 sont maintenant terminées.

ENQUÊTES GOUVERNEMENTALES ET LITIGES ASSOCIÉS

Dans l'action au Nouveau Mexique relative à la vente et la commercialisation de Plavix®, le procès devant le tribunal d'Etat devrait démarrer en janvier 2023.

Sanofi US a reçu une nouvelle demande d'enquête civile (CID, *Civil Investigative Demand*) sollicitant la production de documents et d'informations au sujet des pratiques commerciales et de tarification des insulines de Sanofi et/ou des litiges liés à Lantus® :

- Bureau du Procureur Général de l'Etat de l'Illinois (CID émis en juillet 2022, couvrant la période comprise entre 2003 à ce jour).

Litiges liés à l'Insuline (Etats-Unis)

L'action Harris County, Texas vs Sanofi-Aventis US LLC et al. a été rejetée en mars 2022.

L'action Miami Florida vs. Eli Lilly & Co et al. a été rejetée en mai 2022.

En mai 2022, le Procureur Général de l'Arkansas (*Attorney General of Arkansas*) a déposé une plainte à l'encontre de trois fabricants d'insuline, dont Sanofi US, et des trois plus grands *Pharmacy Benefit Managers* (PBM) (CVS, ESI et Optum). La plainte est en grande partie similaire à celle déposée par l'Etat du Mississippi. L'Etat d'Arkansas prétend poursuivre cette action en justice à la fois en son nom et en sa qualité de "parent de la patrie" (*parens patriae*). Il fait valoir des revendications en lien avec la loi sur les pratiques commerciales trompeuses de l'Arkansas (*Arkansas Deceptive Trade Practices Act*) ainsi que des revendications pour enrichissement frauduleux/injustifié et conspiration civile.

A.3.3. AUTRES

Le 7 juin 2022. Sanofi a lancé Action 2022, son plan mondial d'actionnariat salarié ouvert à 86 000 salariés dans 59 pays. À l'instar des opérations menées depuis 2013, cette opération témoigne de la volonté renouvelée de Sanofi et de son Conseil d'administration d'associer l'ensemble des salariés, dans tous ses territoires géographiques, au développement futur et aux résultats de l'entreprise.

Les actions ont été proposées au prix de souscription de 80,21 euros, soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des vingt cours d'ouverture de l'action Sanofi du 9 mai au 3 juin 2022. Par ailleurs, pour cinq actions souscrites, les salariés ont eu la possibilité de recevoir une action gratuite (dans la limite de quatre actions gratuites par employé). Enfin, chaque salarié a pu souscrire jusqu'à 1 500 actions Sanofi dans la limite légale d'un montant maximum de souscription n'excédant pas 25 % de leur rémunération brute annuelle, déduction faite des versements volontaires déjà effectués au titre des dispositifs d'épargne salariale (Plan d'épargne Groupe, et/ou Plan collectif d'épargne pour la retraite) au cours de l'année 2022.

B/ AVANCEES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Sanofi poursuit ses progrès pour améliorer l'accès aux médicaments

Sanofi Global Health annonce le lancement de sa marque Impact® et la création du fond Impact

Sanofi Global Health annonce le lancement d'Impact®, une nouvelle marque de médicaments de référence produits par Sanofi qui seront distribués sans aucun profit aux populations à risque des pays les plus pauvres de la planète. La marque Impact® qui englobe, entre autres, l'insuline, le glibenclamide et l'oxaliplatine, permettra d'assurer la distribution de 30 médicaments de Sanofi dans 40 pays à faible revenu. Considérés essentiels par l'Organisation mondiale de la Santé, ces médicaments couvrent une palette élargie d'aires thérapeutiques, dont le diabète, les maladies cardiovasculaires, la tuberculose, le paludisme et le cancer.

L'entreprise annonce également la création du fond Impact qui apportera un soutien aux jeunes entreprises et aux innovateurs en mesure de proposer des solutions évolutives pour contribuer à la mise en place de systèmes de santé durables dans les régions mal desservies. Ce fond apportera un financement et une assistance technique aux entreprises engagées dans une démarche d'inclusion. Il complétera la mission de Sanofi Global Health qui prévoit la mobilisation d'investissements locaux, régionaux et mondiaux pour financer la formation des professionnels de santé et aider les collectivités à mettre en place et gérer des systèmes de santé durables.

Aux États-Unis, Sanofi améliore encore les conditions d'accès pour les communautés défavorisées

Dans le cadre du programme Insulins Valyou Savings conduit aux États-Unis, les personnes non assurées atteintes de diabète pourront avec une ordonnance valable, se procurer les insulines de Sanofi (Lantus, Insulin Glargine U-100, Toujeo, Admelog et Apidra), au prix fixe de 35 $ pour 30 jours de traitement. Il s'agit d'une amélioration notable du programme initial, qui proposait 30 jours de traitement pour 99 $ à concurrence de dix boîtes de stylos SoloStar et/ou flacons de 10 ml, ou de cinq boîtes de stylos Max SoloStar.

Depuis son lancement en 2018, le programme Insulins Valyou Savings a permis à des milliers de diabétiques d'économiser sur leur traitement. En 2021, il a été sollicité plus de 97 000 fois et a fait économiser plus de 37 millions de dollars à la population concernée.

Cette évolution va permettre d'élargir la portée du programme.

Sanofi rejoint le programme Beacon of Hope visant à lutter contre les inégalités raciales dans les essais cliniques, la santé et l'éducation

Sanofi est fier d'annoncer sa collaboration au programme Beacon of Hope, qui s'attaque aux causes profondes des inégalités de traitement dans la santé et l'éducation et favorise la diversité, l'équité et l'inclusion dans la R&D.

Historiquement, les minorités raciales et ethniques sont peu représentées dans la recherche clinique. Conscient de l'urgence de la situation, Sanofi s'engage pour réduire ces disparités parmi les participants aux essais cliniques.

Lancé en juillet 2021 grâce à un investissement de 33,7 millions de dollars de Novartis et de la Novartis US Foundation, Beacon of Hope est le fruit d'une collaboration de dix ans avec la Morehouse School of Medicine et 26 autres Universités historiquement noires, le Thurgood Marshall College Fund, Coursera et la National Medical Association. Ses objectifs sont de favoriser la diversité dans la population des patients et des chercheurs participant aux essais cliniques, de faciliter l'accès à une éducation de qualité et à des emplois porteurs, de s'attaquer aux biais induits par les données utilisées comme référence pour diagnostiquer et traiter les maladies, et de trouver des solutions pratiques aux problèmes environnementaux et climatiques qui affectent de manière disproportionnée la santé des communautés non blanches.

Politique de prix

Sanofi travaille depuis longtemps avec les acteurs du monde de la santé pour garantir l'accès aux soins au plus grand nombre de patients. Sanofi comprend et partage les préoccupations concernant l'accessibilité des médicaments et des soins. Sanofi incite les pays à améliorer la valeur de leurs dépenses de santé. Néanmoins, l'industrie pharmaceutique n'est qu'une des nombreuses parties prenantes des systèmes de santé qui peuvent et doivent contribuer à cet objectif. Compte tenu des préoccupations croissantes concernant l'augmentation des coûts de santé, Sanofi a élaboré une politique de prix qui reflète son engagement à élargir l'accès aux médicaments et aux vaccins tout en maintenant un investissement durable dans la recherche et le développement. L'approche de Sanofi s'appuie sur 2 piliers:

- Une justification claire du prix et de l'accès au moment du lancement du produit
- La prise en compte d'un critère d'accessibilité dans la fixation des prix pour les nouveaux lancements

Quand le prix d'un nouveau produit est défini, Sanofi se soumet à un exercice rigoureux et structuré qui inclut des échanges avec différents acteurs et prend en compte :

- La valeur ajoutée globale du produit (clinique, social, santé, et économique)

- La disponibilité de traitements similaires au moment du lancement
- La capacité des marchés à acheter le traitement
- Les autres facteurs spécifiques propres au traitement au moment du lancement

Sanofi met à disposition les informations sur sa politique globale d'accès et de prix sur son site internet global. Sa politique de prix aux U.S. est quant à elle disponible sur le site de Sanofi US.

Lancement d'une émission obligataire indexée sur l'accès aux médicaments

Sanofi s'engage à intégrer la RSE dans sa stratégie Play to Win, ainsi que dans ses investissements et sa stratégie de financement. Plus d'un an après avoir émis ses deux premières lignes de crédits renouvelables indexées sur des indicateurs de développement durable, Sanofi a lancé avec succès une émission obligataire indexée sur l'accès aux médicaments pour un montant nominal de 650 millions d'euros, liées à l'engagement pris par Sanofi d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire inférieur par l'intermédiaire de son entité mondiale à but non lucratif. Cette opération témoigne de l'engagement sociétal de Sanofi et de sa volonté de garantir l'accès aux soins aux populations les plus vulnérables de la planète.

Sanofi s'associe avec des experts du secteur pour atteindre ses ambitions en matière de cancers pédiatriques

Pour son programme phare sur les cancers pédiatriques, Sanofi privilégie l'approche collaborative, dans tous les secteurs, pour faire progresser les connaissances dans les études pédiatriques.

Dans le domaine de la recherche, Sanofi s'est associé à the Pediatric Pre-clinical Proof of Concept Platform (ITCC-P4) dont le but est de développer des approches pré cliniques de pointe afin de tester de nouvelles molécules ciblées. Sanofi travaille également dans le cadre du Pediatric Oncology Relevant Target, piloté par la Foundation for the National Institutes of Health (FNIH) afin de revoir et prioriser les cibles.

Concernant le développement des études cliniques, Sanofi est fière de travailler avec les experts du MD Anderson Cancer Center, de l'Institut Gustave Roussy, du Children's Hospital of Philadelphia, du Dana- Farber Cancer Institute et du Memorial Sloan Kettering Cancer Center. Ces collaborations sont tournées vers les besoins des patients comme en témoigne le soutien de Sanofi aux groupes de patients comme Coalition against Childhood cancer (CAC2) et Imagine for Margo.

Sanofi poursuit la réduction de son empreinte environnementale

Nouvel objectif dans la réduction des émissions de CO2 de scope 3

Sanofi accentue ses efforts pour minimiser son impact sur l'environnement, notamment sur le climat. Forte des progrès déjà mesurables et des initiatives en cours, l'entreprise a décidé de revoir à la hausse son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de scope 3, qui passe de 14% à 30% d'ici 2030.

Au troisième trimestre 2021, Sanofi s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2030 dans l'ensemble de ses opérations et de sa chaîne de valeur, ainsi qu'un objectif de zéro émission nette de GES d'ici 2050, date cible avancée de 20 ans depuis le précédent engagement, pris en 2015 après la COP21 et les Accords de Paris. Les objectifs de réduction des émissions de GES pour 2030 comparativement à 2019 ont ainsi été fixés à 55% pour les opérations (scopes 1 et 2) et à 14% pour la chaîne de valeur (scope 3), et ont par ailleurs été validés par l'initiative Science Based Target (SBTi). Les objectifs nouvellement révisés (zéro émission et réduction accrue des émissions de GES de scope3) ont été soumis à la SBTi en mai dernier.

Site de production de vaccins évolutif à Singapour : conçu pour une faible consommation énergétique 100% électrique

Le chemin vers la neutralité carbone ne passe pas uniquement par la modernisation ou l'optimisation des installations mais aussi par la conception de sites à faible empreinte environnementale.

Le nouveau site de production de vaccins de Singapour optimisera sa consommation énergétique par une récupération de l'énergie systématique. Il sera entièrement électrifié, avec des pompes à chaleur en lieu et place de chaudières. Toutes les surfaces disponibles seront équipées de panneaux photovoltaïques. Le reste de l'électricité consommée proviendra d'autres sources d'énergie renouvelable et durable, notamment par le biais de contrats d'achat d'électricité et de certificats d'énergie renouvelable, l'objectif étant d'atteindre 100% d'électricité renouvelable d'ici 2030, conformément à l'engagement pris par Sanofi en tant qu'adhérent à l'initiative RE100.

Tableau de bord RSE à Q2 2022

En 2020, dans le cadre de la définition de ses nouvelles ambitions RSE, Sanofi a revu et mis à jour ses différentes initiatives. Les chiffres indiqués ci-dessous montrent les progrès continus dans la mise en œuvre de la stratégie RSE de Sanofi.

Valeurs exprimées en cumul annuel à date, sauf mention contraire.

Accès aux soins

Sanofi Global Health, l'unité à but non lucratif créée au sein de l'entreprise en avril 2021, a pour objectif de fournir 30 médicaments essentiels de Sanofi dans un large éventail de domaines thérapeutiques aux patients dans 40 pays parmi les plus pauvres. Au-delà des produits fournis, Sanofi Global Health se concentrera également sur les programmes intégrés qui assurent une gestion optimale des soins pour les patients.

Sanofi s'est également engagé à aider 1 000 patients atteints de maladies rares qui n'ont pas accès aux traitements et a fait don de 100 000 flacons de médicaments pour leurs traitements chaque année. Sanofi poursuit ainsi son engagement de 30 ans en faveur des patients souffrant de maladies rares, telles que les maladies de Fabry, Gaucher ou Pompe, pour lesquelles l'accès au traitement est souvent limité.

La troisième initiative de Sanofi en matière d'accès consiste à élaborer un plan d'accès mondial pour tous les nouveaux produits, afin de les rendre disponibles sur certains marchés pertinents dans les deux ans suivant leur lancement.

Accès aux soins		
Sanofi Global Health		
	T1 2022	**T2 2022**
Malaria	• **1 024 170** patients traités • **8** pays	• **1 693 770** patients traités • **10** pays
Tuberculose	• **35 094** patients traités • **11** pays	• **76 634** patients traités • **13** pays
Maladies non transmissibles	• **46 300** patients traités • **12** pays	• **85 956** patients traités • **21** pays
Dons de flacons contre les maladies rares		
	T1 2022	**T2 2022**
# Patients traités	**998**	**1015**
# Flacons donnés	**22682**	**51 370**
Plan d'accès Global		
	T1 2022	**T2 2022**
# de plans d'accès	Phase pilote terminée, plan d'action élaboré	

R&D pour les besoins médicaux non-satisfaits

Sanofi poursuit ses efforts pour combattre la polio et la maladie du sommeil, deux de ses programmes historiques qui s'attaquent à des problèmes de santé mondiaux.

Sanofi a participé à la lutte contre la polio dès le début et continue de jouer un rôle essentiel dans la fourniture de vaccins contre la polio. Sanofi s'est engagée aux côtés de l'OMS à éliminer la maladie du sommeil chez l'homme d'ici 2030.

Enfin, une partie de l'ambition de Sanofi en matière de R&D est de développer des médicaments innovants pour éliminer les décès dus au cancer chez les enfants.

R&D pour les besoins médicaux non-satisfaits		
Eradiquer la Polio		
	T1 2022	**T2 2022**
# Doses VPI délivrées (*Vaccin antipoliomyélitique inactivé)*	**16 millions** de doses VPI délivrées à UNICEF pour les pays GAVI	**27 millions** de doses VPI délivrées à UNICEF pour les pays GAVI
Eliminer la maladie du sommeil		
	Exercice 2020	**Exercice 2021**
# Patients testés	**1,6** million	**2** millions
# Patients traités	**663**	**805**
Développer des médicaments innovants contre les cancers de l'enfant		
	T1 2022	**T2 2022**
# actifs identifiés	**1 des 2** actifs identifiés : **préparation du protocole pour l'étude clinique**	• **1** étude préclinique lancée • **1** actif en **préparation du protocole pour l'étude clinique**

Préservation de l'environnement

Pour contribuer à une meilleure conservation des ressources, Sanofi prévoit de supprimer tous les emballages plastiques préformés (blisters) de ses vaccins à seringues d'ici 2027. En outre, l'entreprise s'est engagée à éco-concevoir tous ses nouveaux produits d'ici 2025. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici à 2030, tous les sites de Sanofi utiliseront de l'électricité d'origine 100% renouvelable et l'entreprise s'est fixée pour objectif de disposer d'une flotte de véhicules neutre en carbone.

Préservation de l'environnement		
Vaccins à seringues sans blisters		
	T1 2022	**T2 2022**
% vaccins à seringues sans blisters produits	**29%**	Données mise à jour annuellement
Eco-conception		
	T1 2022	**T2 2022**
# d'analyses de cycle de vie (ACV)	**4 ACVs menées et 1 nouvelle commencée** Projet de logiciel sur l'eco-conception lancé	**5 ACVs menées et 3 nouvelles commencées** Projet de logiciel sur l'éco-conception lancé
Emissions scope 1 & 2		
	T1 2022	**T2 2022**
Réduction des émissions de gaz à effet de serre vs 2019 %	**-26 %**	**-27 %**
Electricité d'origine renouvelable		
	T1 2022	**T2 2022**
% électricité d'origine renouvelable sur la consommation électrique totale	**60%**[1]	**60 %**
Flotte neutre en carbone		
	T1 2022	**T2 2022**
% flotte neutre sur la flotte totale	**28,7 %**	**30,4 %**

1 Base de référence recalculée à la suite du spin off d'EUROAPI

Inclusion et diversité de ses collaborateurs et communautés

En tant qu'entreprise mondiale, Sanofi s'engage à ce que ses dirigeants reflètent les communautés et les patients qu'elle sert. L'entreprise s'engage à continuer de favoriser une organisation où tous les employés ont des chances égales d'atteindre des postes à responsabilité au sein de l'entreprise. L'ambition de Sanofi est d'avoir 40% de femmes dans les postes de direction et 50% de femmes dans les postes de hauts dirigeants d'ici 2025. Sanofi poursuit son engagement social et économique dans les communautés où elle opère. Enfin, Sanofi intègre son engagement sociétal dans le parcours professionnel de ses dirigeants afin de renforcer l'impact social de leurs décisions.

Inclusion et diversité de ses collaborateurs et communautés		
	T1 2022	**T2 2022**
Une communauté de leader représentative de la société		
% de femmes	**35,1%** de nos executives **40,4%** de nos senior leaders	**35,9%** de nos executives **41,1%** de nos seniors leaders
Engagement social et économique		
	T1 2022	**T2 2022**
# volontaires	**4 975** volontaires	**1 998** volontaires
# heures de volontariats	**26 906** heures	**12 687** heures
Une expérience sociétale intégrée dans le parcours de nos leaders		
	T1 2022	**T2 2022**
KPI	Lancement prévu en 2022	

Notations ESG

Le déploiement continu de la stratégie d'engagement sociétal de Sanofi s'est traduit ces derniers mois par une progression de son classement ou de ses scores dans la plupart des indices ESG.

Rating agencies

	S&P Global Ratings	Sustainalytics	Dow Jones Sustainability Indexes	MSCI	CDP	ISS-oekom	FTSE4Good	access to medicine index	WDi	vigeo eiris
SCORE	86/100	22 Medium risk	74/100	A	Climate Change: A Water: A	B	4.2/5	3.47/5	92%	62/100
New rating	▲ 22.9	▼ 86/100	▲ B	▲ A-	= B	= 4.2/5	▲ 2.49/5	▲ 90%	▲ 58/100	
One of the highest scores across all sectors globally 80 points for its solid fundamentals & strong preparedness opinion of 6 points	14th among 455 pharmaceutical companies	9th in ranking among 91 pharmaceutical companies	4th among the 6 largest pharmaceutical companies	Leading position	1st decile of the 476 companies in the industry	With very high rating across the 3 pillars ESG	Top 5 company	Sanofi's disclosure score well above sector disclosure score (74%)	1st pharmaceutical company out of 57 Score in progress since 2018	

▲ = Vs previous rating

C/ ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2022

A la suite de l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence, les droits de licence exclusifs sur *Libtayo* ont été définitivement accordés à Regeneron à compter du 1er juillet 2022.

Sanofi Global Health a annoncé le 4 juillet 2022 le lancement d'*Impact*®, une nouvelle marque de médicaments de référence produits par Sanofi qui seront distribués sans aucun profit aux populations à risque des pays les plus pauvres de la planète.

Sanofi a annoncé le 10 juillet 2022 que l'étude ATLAS-PPX de phase III ayant évalué l'efficacité et la sécurité d'un dose mensuelle de *fitusiran* (80 mg) chez des adultes et adolescents atteints d'hémophile A ou B sévère qui avaient reçu antérieurement un traitement prophylactique par facteur de remplacement ou par agent court-circuitant, a atteint son critère d'évaluation primaire et permis de démontrer qu'une prophylaxie par fitusiran réduit significativement les épisodes hémorragiques, comparativement à une prophylaxie antérieure par facteur ou par agent court-circuitant.

Sanofi et Swedish Orphan Biovitrum AB (publ) (Sobi®) (STO:SOBI) ont présenté le 10 juillet 2022 pour la première fois, dans le cadre d'une séance d'actualité de dernière minute du 30ème Congrès de la Société internationale de thrombose et d'hémostase (International Society on Thrombosis and Haemostasis, ISTH), les résultats positifs de l'étude pivot XTEND-1 de phase III ayant évalué la sécurité, l'efficacité et la pharmacocinétique de l'*efanesoctocog alpha* (BIVV001), un facteur VIII de remplacement expérimental, chez des adultes et adolescents de 12 ans ou plus atteints d'hémophilie A, déjà traités.

Sanofi a annoncé le 14 juillet 2022 L'essai de phase III cherchant à évaluer l'utilisation expérimentale de *Dupixent*® (dupilumab) chez l'enfant âgé de 1 à 11 ans souffrant d'œsophagite à éosinophiles a atteint son critère d'évaluation primaire, qui correspondait à une rémission histologique de la maladie à 16 semaines, tant chez les patients ayant reçu la dose la plus élevée que la dose la plus faible. Le schéma posologique était fonction du poids des patients. Il n'existe aucun traitement approuvé pour les enfants de moins de 12 ans souffrant d'œsophagite à éosinophiles.

D/ COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2022

Dans ce rapport, sauf indication contraire, toutes les données financières sont présentées selon le référentiel comptable international (IFRS) qui intègre les normes comptables internationales et leurs interprétations (voir la note A.1. aux comptes semestriels consolidés condensés).

Comptes de résultats consolidés aux premiers semestres 2021 et 2022

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	en % des ventes	30 juin 2021 (6 mois) (a)	en % des ventes
Chiffre d'affaires	**19 790**	**100,0 %**	**17 335**	**100,0 %**
Autres revenus	1 005	5,1 %	596	3,4 %
Coûts des ventes	(6 130)	(31,0 %)	(5 542)	(32,0 %)
Marge brute	**14 665**	**74,1 %**	**12 389**	**71,5 %**
Frais de recherche et développement	(3 147)	(15,9 %)	(2 663)	(15,4 %)
Frais commerciaux et généraux	(4 953)	(25,0 %)	(4 531)	(26,1 %)
Autres produits d'exploitation	416		410	
Autres charges d'exploitation	(1 204)		(709)	
Amortissements des incorporels	(910)		(775)	
Dépréciations des incorporels	(87)		(178)	
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	(17)		(4)	
Coûts de restructuration et assimilés	(792)		(343)	
Autres gains et pertes, litiges	(142)		—	
Résultat opérationnel	**3 829**	**19,3 %**	**3 596**	**20,7 %**
Charges financières	(189)		(188)	
Produits financiers	34		28	
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	**3 674**	**18,6 %**	**3 436**	**19,8 %**
Charges d'impôts	(495)		(678)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	58		26	
Résultat net de l'ensemble consolidé	**3 237**	**16,4 %**	**2 784**	**16,1 %**
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	53		20	
Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	**3 184**	**16,1 %**	**2 764**	**15,9 %**
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 250,0		1 250,3	
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	1 255,3		1 255,6	
▪ Résultat de base par action (en euros)	2,55		2,21	
▪ Résultat dilué par action (en euros)	2,54		2,20	

(a) Inclut les impacts des décisions définitives de l'IFRIC (de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS et d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service), comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021. Ces impacts ne sont pas significatifs à l'échelle de Sanofi au 30 juin 2021.

D.1. INFORMATIONS SECTORIELLES

D.1.1. SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application de la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Directeur Général, principal décideur opérationnel de Sanofi. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, selon des indicateurs communs. L'information sur les secteurs opérationnels, en application de la norme IFRS 8, est également présentée dans la note B.20. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Les secteurs opérationnels de Sanofi se décomposent en une activité Pharmaceutique (Pharmacie), une activité Vaccins et une activité Santé Grand Public.

Le secteur Pharmacie regroupe, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales des franchises mondiales Médecine de spécialités (Dupixent®, Neurologie et Immunologie, Maladies rares, Oncologie et Maladies hématologiques rares), et Médecine générale (Produits stratégiques et produits non stratégiques), ainsi que les activités de recherche, de développement et de production dédiées au secteur Pharmacie. Ce secteur intègre également les entreprises associées dont l'activité est liée à la pharmacie.

Le secteur Vaccins intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales de Sanofi Pasteur, ainsi que les activités de recherche, de développement et de production dédiées aux vaccins.

Le secteur Santé Grand Public intègre, pour l'ensemble des territoires géographiques, les opérations commerciales des produits de Santé Grand Public, ainsi que les activités de recherche, développement et production dédiées à ces produits.

Les transactions entre ces secteurs ne sont pas significatives.

Les coûts des fonctions globales (Affaires Externes, Finances, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Solutions et Technologies de l'information, Sanofi Business Services, …) sont gérés essentiellement de manière centralisée au niveau du Groupe. Les frais relatifs à ces fonctions sont présentés dans la rubrique "Autres". Cette dernière inclut également d'autres éléments de réconciliation tels que les engagements conservés relatifs à des activités cédées.

D.1.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES ACTIVITÉS

Le résultat sectoriel de Sanofi est le "Résultat opérationnel des activités". Cet indicateur est utilisé en interne par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et décider de l'allocation des ressources. La définition de cet indicateur ainsi que le tableau de réconciliation entre le "Résultat opérationnel des activités" et le ***Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence***, sont présentés à la note B.20.1.2 aux comptes semestriels consolidés condensés.

Au premier semestre 2022, le "Résultat opérationnel des activités" s'est établi à 5 818 millions d'euros, contre 4 902 millions d'euros au premier semestre 2021, et la "Marge opérationnelle des activités" à 29,4 %, contre 28,3 % au premier semestre 2021. La "Marge opérationnelle des activités" est un indicateur alternatif de performance défini comme le ratio entre le "Résultat opérationnel des activités" et le chiffre d'affaires du groupe.

Étant donné que le "Résultat opérationnel des activités" et la "Marge opérationnelle des activités" sont des indicateurs alternatifs de performance, ils peuvent ne pas être directement comparables aux indicateurs alternatifs de performance utilisés par d'autres sociétés. Malgré l'utilisation de ces indicateurs par la Direction pour établir des objectifs et mesurer la performance, il convient de rappeler qu'il s'agit de mesures n'ayant pas de signification standard prescrite par les normes IFRS.

D.2. RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS

Sanofi estime que la présentation du "Résultat net des activités" facilite la compréhension de sa performance opérationnelle par la direction et les investisseurs. Cet indicateur alternatif de performance est déterminé à partir du "Résultat opérationnel des activités" duquel sont déduites les charges financières nettes et la charge d'impôts liée à ce résultat.

Au premier semestre 2022, le "Résultat net des activités" atteint 4 594 millions d'euros, en hausse de 22,6% par rapport au premier semestre 2021 (3 747 millions d'euros). Il représente 23,2 % du chiffre d'affaires contre 21,6 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2021.

Sanofi présente également un « Bénéfice net par action des activités » (BNPA des activités). Ce dernier est un indicateur alternatif de performance que Sanofi définit comme le "Résultat net des activités" divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

Le BNPA des activités s'établit à 3,68 euros au premier semestre 2022, contre 3,00 euros au premier semestre 2021, en hausse de 22,7 %, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 250,0 millions au premier semestre 2022, contre 1 250,3 millions au premier semestre 2021.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le "Résultat opérationnel des activités" et le "Résultat net des activités" :

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	Au 30 juin 2021 (6 mois) [(a)]	31 décembre 2021 (12 mois)
Résultat opérationnel des activités	**5 818**	**4 902**	**10 714**
Charges et produits financiers	(155)	(160)	(328)
Charges d'impôts	(1 069)	(995)	(2 173)
Résultat net des activités	**4 594**	**3 747**	**8 213**

(a) Inclut les impacts des décisions définitives de l'IFRIC (de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS et d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service), comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021. Ces impacts ne sont pas significatifs à l'échelle de Sanofi au 30 juin 2021.

Le "Résultat net des activités" correspond au ***Résultat net consolidé – Part attribuable aux actionnaires de Sanofi*** (conforme au référentiel IFRS) excluant les éléments suivants :

- amortissement et dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) ;
- ajustement de la juste valeur de complément de prix lié à un regroupement d'entreprises (IFRS3) ou à une cession d'activité ;
- charge résultant de la réévaluation des stocks à la suite d'un regroupement d'entreprises (IFRS3) ;
- coûts de restructuration et assimilés (présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé ***Coûts de restructuration et assimilés***) ;
- autres gains et pertes (y compris plus ou moins-values de cessions majeures d'immobilisations, présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé ***Autres gains et pertes, litiges***) ;
- autres coûts ou provisions sur litiges (présentés sur la ligne du compte de résultat consolidé ***Autres gains et pertes, litiges***) ;
- effets d'impôts sur les éléments ci-dessus ainsi que l'impact des litiges fiscaux majeurs ;
- quote-part de société mise en équivalence à l'exception des coentreprises et des entreprises associées avec lesquelles Sanofi a conclu un accord de partenariat stratégique;
- effets des acquisitions et couts de restructuration relatif aux sociétés mise en équivalence (coentreprise et entreprise associée avec lesquelles Sanofi a conclu un accord de partenariat)
- la part attribuable aux intérêts non contrôlants sur les éléments ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le « Résultat net des activités » et le ***Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi :***

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022 (6 mois)	Au 30 juin 2021 (6 mois)	[c] Au 31 décembre 2021 (12 mois)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	**3 184**	**2 764**	**6 223**
Amortissement des incorporels [a]	910	775	1 580
Dépréciation des incorporels	87	178	192
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	17	4	4
Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	3	—	4
Coûts de restructuration et assimilés	792	343	820
Autres gains et pertes, et litiges [b]	142	—	5
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus :	(573)	(316)	(614)
▪ *liés aux amortissements et dépréciations des incorporels*	*(218)*	*(230)*	*(415)*
▪ *liés aux ajustements de la juste valeur des compléments de prix*	*(18)*	*3*	*(2)*
▪ *liés aux coûts de restructuration et assimilés*	*(199)*	*(89)*	*(200)*
▪ *autres effets d'impôt*	*(138)*	—	*3*
Autres éléments	32	(1)	(1)
Résultat net des activités	**4 594**	**3 747**	**8 213**
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 250,0	1 250,3	1 252,5
Résultat de base par action (en euros)	2,55	2,21	4,97
Éléments de réconciliation par action (en euros)	1,13	0,79	1,59
Bénéfice net par action (BNPA) des activités (en euros)	3,68	3,00	6,56

(a) Dont charges d'amortissements liées à l'impact de la comptabilisation des regroupements d'entreprises : 853 millions d'euros au premier semestre 2022, 736 millions d'euros au premier semestre 2021, et 1 484 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(b) Au premier semestre 2022, cette ligne comprend la plus-value de déconsolidation d'EUROAPI avant impôt (voir note B.1. aux états financiers consolidées semestriels) et une dotation aux provisions pour risque portant sur un litige.

(c) Inclut les impacts des décisions définitives de l'IFRIC (de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type SaaS et d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service), comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021. Ces impacts ne sont pas significatifs à l'échelle de Sanofi au 30 juin 2021.

Les principaux éléments de réconciliation entre le "Résultat net des activités" et le **Résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi** sont liés (i) aux effets comptables des acquisitions et des regroupements d'entreprises, en particulier à l'amortissement et à la dépréciation des actifs incorporels (hors logiciels et autres droits de nature industrielle ou opérationnelle) et (ii) aux impacts liés aux restructurations ou à des transactions considérées comme non-récurrentes et portant sur des montants particulièrement significatifs. Sanofi estime que l'exclusion de ces impacts permet aux investisseurs de mieux comprendre la performance économique sous-jacente, considérant que l'exclusion de ces éléments permet de mieux refléter la performance opérationnelle courante de l'entreprise.

Ainsi, Sanofi considère que l'élimination des charges liées aux effets comptables des acquisitions et des regroupements d'entreprises (en particulier l'amortissement et la dépréciation de certains actifs incorporels) facilite la comparaison de sa performance opérationnelle avec celle de ses pairs du secteur pharmaceutique. Ces actifs incorporels (principalement des droits liés à la recherche, au développement, ou à la commercialisation de produits) sont comptabilisés et peuvent faire l'objet d'une réévaluation dans le cadre de la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises. Cette réévaluation n'a pas lieu en l'absence de regroupements d'entreprises.

Sanofi considère que l'élimination des autres effets liés aux regroupements d'entreprises (tels que les coûts incrémentaux des ventes résultant de l'écoulement des stocks acquis et évalués à leur juste valeur à la suite d'acquisitions par regroupement d'entreprises), améliore également la lecture de la performance opérationnelle courante.

L'élimination des coûts de restructuration et assimilés améliore la comparabilité avec nos pairs, car ces coûts sont engagés dans le cadre de processus de réorganisation et de transformation afin d'optimiser les activités de l'entreprise.

Enfin, Sanofi considère que l'élimination des effets liés à des transactions considérées comme non-récurrentes et portant sur des montants particulièrement significatifs (les gains et pertes majeurs sur cessions, ainsi que les coûts et provisions relatifs à des litiges importants et tout autre élément non récurrent majeur) facilite la comparaison d'une période à l'autre.

Sanofi rappelle toutefois aux investisseurs que le résultat net des activités ne devrait pas être examiné séparément, ni à la place du ***Résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi*** conforme aux normes IFRS. De plus, l'entreprise encourage vivement les investisseurs et les investisseurs potentiels à ne pas se fier à une seule mesure financière, mais à examiner attentivement et dans leur intégralité les états financiers consolidés du présent rapport (y compris les notes annexes).

Compte tenu des limites significatives mentionnées ci-dessus, le "Résultat net des activités" ne doit être utilisé qu'en complément des informations financières présentées selon les normes IFRS. Sanofi veille à ce que ses rapports contiennent suffisamment d'informations pour permettre aux lecteurs de comprendre pleinement tous les ajustements apportés au "Résultat net des activités".

Le "Résultat net des activités" et le "BNPA des activités" étant des indicateurs alternatifs de performance, ils ne peuvent être directement comparés aux mesures financières des autres sociétés qui utilisent le même indicateur alternatif de performance ou un indicateur semblable.

D.3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Au premier semestre 2022, le chiffre d'affaires consolidé de Sanofi s'établit à 19 790 millions d'euros, en hausse de 14,2 % par rapport au premier semestre 2021. Les variations de taux de change ont eu une incidence positive de 5,8 points de pourcentage, principalement du fait de l'effet positif du taux du dollar américain, du yuan chinois et du réal brésilien. À taux de change constants (tcc, voir définition ci-dessous), le chiffre d'affaires est en hausse de 8,4 %, reflétant principalement les bonnes performances de Dupixent®. Participent également à ce résultat, la bonne performance de Santé Grand Public avec une forte progression des ventes de la catégorie Toux & Rhume, ainsi que la croissance des Vaccins, notamment portée par la reprise des ventes de Vaccins pour voyageurs et Polio par rapport à 2021.

Tableau de passage du chiffre d'affaires au chiffre d'affaires à changes constants

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022 (6 mois)	Au 30 juin 2021 (6 mois)	Évolution
Chiffre d'affaires	**19 790**	**17 335**	**+14,2 %**
Impact des variations de taux de change	(1 002)		
Chiffre d'affaires à changes constants	**18 788**	**17 335**	**+8,4 %**

La référence aux variations du chiffre d'affaires à changes constants ou, à taux de change constants (tcc), signifie que l'impact des variations de taux de change a été exclu. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice considéré sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

La référence aux variations du chiffre d'affaires à périmètre constant (pc), signifie que l'effet des changements de périmètre est corrigé en retraitant les ventes de l'exercice antérieur de la manière suivante :

- en ajoutant la partie des ventes provenant de l'entité ou des droits acquis pour une période identique à la période pendant laquelle ils ont été détenus pour l'exercice en cours ; cette portion des ventes est calculée sur la base des données historiques communiquées par le cédant ;
- de même, lorsqu'une entité ou des droits sur un produit sont cédés, les ventes pour la partie en question sur l'exercice antérieur sont éliminées ;
- et lors d'un changement de méthode de consolidation, l'exercice antérieur est retraité selon la méthode de consolidation retenue pour l'exercice en cours.

Afin de faciliter l'analyse et la comparaison avec les années antérieures, certains chiffres sont donnés à taux de change et périmètre constants (tcc/pc).

D.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ ET PAR ENTITÉ COMMERCIALE GLOBALE (GLOBAL BUSINESS UNIT - GBU)

Le chiffre d'affaires de Sanofi est constitué du chiffre d'affaires de l'activité Pharmaceutique (Pharmacie), de l'activité Vaccins, et de l'activité Santé Grand Public. Le tableau ci-dessous présente également le chiffre d'affaires par Entité commerciale globale (*Global Business Unit* - GBU).

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022 (6 mois)	Au 30 juin 2021 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
GBU Médecine de Spécialités	7 642	5 978	+27,8%	+19,8%
GBU Médecine Générale	7 357	7 218	+1,9%	-2,3%
Activité Pharmaceutique	**14 999**	**13 196**	**+13,7%**	**+7,7%**
GBU / Activité Vaccins	**2 198**	**1 937**	**+13,5%**	**+7,8%**
GBU / Activité Santé Grand Public	**2 593**	**2 202**	**+17,8%**	**+13,1%**
Total chiffre d'affaires	**19 790**	**17 335**	**+14,2%**	**+8,4%**

D.3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR FRANCHISE, ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PRODUIT

Le chiffre d'affaires par principaux produits et par zone géographique est ventilé comme suit:

(en million d'euros)	Total chiffre d'affaires	Var. TCC	Var. Publiée	États-Unis	Var. TCC	Europe	Var. TCC	Reste du monde	Var. TCC
Dupixent®	**3 577**	**+44,4 %**	**+56,2 %**	**2 653**	**+38,0 %**	**450**	**+55,0 %**	**474**	**+75,5 %**
Aubagio®	1 017	-4,4 %	+2,3 %	689	-6,3 %	269	+1,5 %	59	-9,4 %
Lemtrada®	45	— %	+4,7 %	19	-15,0 %	12	+9,1 %	14	+16,7 %
Kevzara®	172	+46,0 %	+52,2 %	90	+64,0 %	53	+29,3 %	29	+36,4 %
Total Neurologie et Immunologie	**1 234**	**+0,7 %**	**+7,3 %**	**798**	**-1,8 %**	**334**	**+5,4 %**	**102**	**+4,1 %**
Myozyme®/ Lumizyme®	487	-3,3 %	+0,8 %	163	-17,8 %	206	+2,5 %	118	+10,7 %
Nexviazyme®	73	+6700,0 %	+7200,0 %	63	— %	3	+200,0 %	7	— %
Fabrazyme®	458	+5,8 %	+11,2 %	221	+5,3 %	116	+4,5 %	121	+8,1 %
Cerezyme®	367	+5,5 %	+7,0 %	94	+2,4 %	126	+1,6 %	147	+11,0 %
Aldurazyme®	133	+4,9 %	+8,1 %	29	— %	45	+4,7 %	59	+7,4 %
Cerdelga®	139	+7,3 %	+13,0 %	75	+6,3 %	55	+7,8 %	9	+12,5 %
Total Maladies rares	**1 695**	**+6,7 %**	**+10,9 %**	**645**	**+7,4 %**	**553**	**+4,2 %**	**497**	**+9,0 %**
Jevtana®	203	-20,8 %	-15,4 %	142	+8,4 %	19	-74,7 %	42	-8,7 %
Sarclisa®	129	+67,6 %	+74,3 %	55	+78,6 %	38	+40,7 %	36	+89,5 %
Fasturtec®	86	+8,1 %	+16,2 %	54	+14,0 %	24	+9,1 %	8	-22,2 %
Libtayo®	88	+44,1 %	+49,2 %	—	—	70	+43,8 %	18	+45,5 %
Total Oncologie	**507**	**+7,4 %**	**+13,4 %**	**251**	**+20,0 %**	**151**	**-12,8 %**	**105**	**+20,0 %**
Eloctate®	291	-3,2 %	+4,7 %	232	-2,8 %	—	— %	59	-4,8 %
Alprolix®	237	+9,0 %	+18,5 %	198	+10,5 %	—	— %	39	+2,6 %
Cablivi®	97	+9,5 %	+15,5 %	48	+2,3 %	47	+17,5 %	2	— %
Total Maladies hématologiques rares	**629**	**+3,7 %**	**+11,9 %**	**482**	**+3,8 %**	**47**	**+17,5 %**	**100**	**-2,0 %**
GBU Médecine de spécialités	**7 642**	**+19,8 %**	**+27,8 %**	**4 829**	**+20,4 %**	**1 535**	**+13,6 %**	**1 278**	**+25,7 %**
Lovenox®	714	-9,5 %	-7,0 %	7	-60,0 %	353	-4,1 %	354	-12,7 %
Toujeo®	541	+4,4 %	+8,2 %	128	-4,2 %	211	+8,2 %	202	+5,9 %
Plavix®	508	— %	+4,7 %	5	-20,0 %	52	-13,3 %	451	+2,1 %
Multaq®	178	+7,9 %	+17,9 %	160	+9,8 %	9	-25,0 %	9	+28,6 %
Thymoglobulin®	210	+12,8 %	+22,1 %	121	+7,9 %	17	+6,3 %	72	+23,6 %
Mozobil®	124	+6,4 %	+12,7 %	71	+6,7 %	31	+6,9 %	22	+4,8 %
Praluent®	197	+79,8 %	+89,4 %	55	+860,0 %	108	+42,7 %	34	+33,3 %
Soliqua® / Suliqua®	106	+10,0 %	+17,8 %	56	-3,8 %	15	+7,1 %	35	+43,5 %
Rezurock®	84	— %	— %	84	— %	—	— %	—	— %
Autres produits stratégiques	543	-0,8 %	+4,0 %	86	-36,6 %	182	+4,0 %	275	+15,2 %
Total produits stratégiques	**3 205**	**+5,3 %**	**+10,4 %**	**773**	**+13,4 %**	**978**	**+3,5 %**	**1 454**	**+2,9 %**
Lantus®	1 271	-6,7 %	-1,4 %	425	-10,3 %	223	-9,3 %	623	-3,3 %
Aprovel®/Avapro®	245	+15,5 %	+22,5 %	3	— %	42	-10,6 %	200	+24,0 %
Autres produits non stratégiques	2 320	-7,9 %	-5,2 %	196	-6,3 %	593	-10,1 %	1 531	-7,3 %
Total produits non stratégiques	**3 836**	**-6,4 %**	**-2,5 %**	**624**	**-9,0 %**	**858**	**-9,9 %**	**2 354**	**-4,2 %**
Ventes Industrielles	**316**	**-18,9 %**	**-16,8 %**	**13**	**-54,2 %**	**294**	**-13,7 %**	**9**	**-61,9 %**
GBU Médecine Générale	**7 357**	**-2,3 %**	**+1,9 %**	**1 410**	**+1,0 %**	**2 130**	**-4,8 %**	**3 817**	**-2,0 %**
Total Pharmacie	**14 999**	**+7,7 %**	**+13,7 %**	**6 239**	**+15,4 %**	**3 665**	**+2,1 %**	**5 095**	**+3,9 %**
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib (PPH)	1 202	+9,1 %	+14,2 %	224	-15,4 %	161	+11,0 %	817	+17,5 %
Vaccins Méningite	265	-21,3 %	-15,6 %	185	-19,3 %	6	+500,0 %	74	-30,2 %
Vaccins Rappels (Adacel® inclus)	261	+18,4 %	+26,7 %	144	+15,0 %	74	+12,1 %	43	+48,1 %
Vaccins pour voyageurs et vaccins endémiques	243	+73,7 %	+82,7 %	74	+83,3 %	42	+215,4 %	127	+47,6 %
Vaccins grippe	181	-10,7 %	-7,7 %	12	— %	37	+105,6 %	132	-28,7 %
Total Vaccins	**2 198**	**+7,8 %**	**+13,5 %**	**678**	**-2,1 %**	**321**	**+31,1 %**	**1 199**	**+8,2 %**
Allergie	418	+13,4 %	+21,9 %	249	+13,5 %	37	+8,8 %	132	+14,7 %
Toux & Rhume	219	+96,4 %	+99,1 %	—	— %	122	+165,2 %	97	+46,9 %
Douleur	618	+13,8 %	+17,0 %	103	+2,2 %	289	+15,6 %	226	+17,1 %
Santé digestive	661	+11,5 %	+15,4 %	62	-8,2 %	224	+12,0 %	375	+15,1 %
Bien-être physique	173	+5,0 %	+8,8 %	—	— %	11	-15,4 %	162	+6,8 %
Bien-être mental	123	+13,1 %	+15,0 %	24	-4,3 %	60	+9,1 %	39	+34,5 %
Hygiène personnelle	279	+1,6 %	+10,7 %	209	-0,5 %	1	-50,0 %	69	+10,2 %
Autres produits non-stratégiques	102	-22,3 %	-21,5 %	(2)	-175,0 %	37	-32,1 %	67	-6,8 %
Total Santé Grand Public	**2 593**	**+13,1 %**	**+17,8 %**	**645**	**+2,6 %**	**781**	**+19,4 %**	**1 167**	**+14,9 %**
Total Sanofi	**19 790**	**+8,4 %**	**+14,2 %**	**7 562**	**+12,4 %**	**4 767**	**+6,2 %**	**7 461**	**+6,2 %**

D.3.3. ACTIVITÉ PHARMACEUTIQUE

Au premier semestre 2022, le chiffre d'affaires de l'activité **Pharmaceutique** (Pharmacie), atteint 14 999 millions d'euros, soit une hausse de 13,7 % à données publiées et de 7,7 % à changes constants.

La hausse de 1 803 millions d'euros par rapport au premier semestre 2021 reflète un effet de change positif de 789 millions d'euros, ainsi que les effets suivants, à taux de changes constant :

- les performances positives de Dupixent® (+1 017 millions d'euros), de la franchise Maladies rares (+103 millions d'euros), ainsi que des Produits Stratégiques de la franchise Médecine générale (+154 millions d'euros) ;
- et la performance négative des Produits non Stratégiques de la franchise Médecine générale (-250 millions d'euros).

Les performances des produits majeurs de l'activité pharmaceutique sont commentées ci-après.

GBU MÉDECINE DE SPÉCIALITÉS

DUPIXENT®

Dupixent® (collaboration avec Regeneron) a généré un chiffre d'affaires de 3 577 millions d'euros au premier semestre 2022, soit une progression de 56,2 % à données publiées et de 44,4 % à taux de change constants. Aux États-Unis, les ventes de Dupixent® atteignent 2 653 millions d'euros au premier semestre 2022, soutenues par le maintien d'une demande forte dans la dermatite atopique chez les adultes, adolescents et enfants de 6 à 11 ans, par la poursuite de l'adoption dans l'asthme pour les patients de plus de 12 ans ainsi que les enfants de 6 à 11 ans et par la polypose nasosinusienne (PNS). En Europe, le chiffre d'affaires du produit au premier semestre 2022 a atteint 450 millions d'euros, soit une progression de 55,0 % tcc, soutenues par la poursuite de la croissance dans la dermatite atopique, l'asthme et la PNS. Dans la zone Reste du monde, Dupixent® a généré un chiffre d'affaires de 474 millions d'euros (+75,5 % tcc), dont 180 millions d'euros au Japon. En Chine, Dupixent® a été approuvé en février 2022 dans le traitement de la dermatite atopique chez l'enfant entre 6 mois à 5 ans. Au premier semestre 2022, le produit a généré en Chine un chiffre d'affaires de 104 millions d'euros. Sanofi a revu ses ambitions à la hausse avec maintenant un objectif de réaliser, à maturité, plus de 13 milliards d'euros de ventes pour Dupixent®(hors BPCO).

NEUROLOGIE ET IMMUNOLOGIE

Au premier semestre 2022, la franchise **neurologie et immunologie** réalise un chiffre d'affaires de 1 234 millions d'euros, soit une hausse de 7,3 % à données publiées, et de 0,7 % tcc, reflétant la hausse des ventes de **Kevzara®**.

Le chiffre d'affaires d'**Aubagio®** s'est établi à 1 017 millions d'euros, soit une baisse de 4,4 % tcc, en raison de la diminution des ventes aux États-Unis (-6,3 % tcc, à 689 millions d'euros) traduisant une concurrence accrue ainsi qu'un effet prix, partiellement compensée par la performance du produit en Europe (+1,5 % tcc, à 269 millions d'euros) de par une demande croissante.

Au premier semestre, le chiffre d'affaires de **Lemtrada®** est resté stable par rapport à 2021, à 45 millions d'euros, en raison du recul des ventes aux États-Unis (-15,0 % tcc, à 19 millions d'euros) compensé par une croissance de la demande dans la zone Reste du Monde (+16,7 % tcc, à 14 millions d'euros) et en Europe (+9,1 % tcc, à 12 millions d'euros).

Au premier semestre, les ventes de **Kevzara®** (collaboration avec Regeneron) ont atteint 172 millions d'euros (+46,0 % tcc), portées par la croissance du chiffre d'affaires du produit aux États-Unis (+64,0 % tcc, à 90 millions d'euros), en Europe (+29,3 % tcc, à 53 millions d'euros) et dans la zone Reste du Monde (+36,4 % tcc, à 29 millions d'euros), principalement portées par l'augmentation temporaire de la demande globale de bloqueurs des récepteurs de l'IL-6.

MALADIES RARES

Au premier semestre 2022, le chiffre d'affaires de la franchise **Maladies rares** s'élève à 1 695 millions d'euros, soit une augmentation de 10,9 % à données publiées, et de 6,7 % à changes constants. Le chiffre d'affaires de la franchise a progressé dans les trois zones géographiques à changes constants avec une hausse de 4,2 % tcc, à 553 millions d'euros en Europe, une progression de 7,4 % tcc à 645 millions d'euros aux États-Unis, et de 9,0 % tcc, à 497 millions d'euros dans la zone Reste du monde.

Au premier semestre 2022, le chiffre d'affaires de **Cerezyme®** a augmenté (+5,5 % tcc), pour passer à 367 millions d'euros, portées par la performance de la zone Reste du monde (+11,0 % tcc, à 147 millions d'euros). Les ventes de **Cerdelga®** ont nettement progressé (+7,3 % tcc, à 139 millions d'euros), de par les recrutements de nouveaux patients. Au premier semestre, les ventes de la franchise maladie de Gaucher (Cerezyme® et Cerdelga®) ont augmenté de 6,0 % tcc (à 506 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de **Myozyme® / Lumizyme®** + **Nexviazyme®** dans le traitement de la maladie de Pompe, est aussi en croissance de 10,5 % tcc au premier semestre 2022, à 560 millions d'euros, entrainé par les ventes de **Nexviazyme®** aux États-Unis (63 millions d'euros) compensant la chute des ventes de **Myozyme® / Lumizyme®** (-17,8 % tcc, à 163 millions d'euros), ainsi que par la croissance continue des ventes de **Myozyme® / Lumizyme®** de la zone Reste du monde (+10,7 % tcc, à 118 millions d'euros).

Au premier semestre 2022, le chiffre d'affaires du traitement de la **maladie de Fabry** (**Fabrazyme®**) a atteint 458 millions d'euros, soit une hausse de 5,8 % tcc, toutes les zones géographiques sont en croissance, tirée par la zone Reste du monde (+8,1 % tcc, à 121 millions d'euros) malgré une séquence défavorable des achats, suivi des États-Unis (+5,3 % tcc, à 221 millions d'euros) et de l'Europe (+4,5 % tcc, à 116 millions d'euros).

ONCOLOGIE

Au premier semestre, les ventes de la franchise **Oncologie** ont augmenté de 13,4 % à données publiées, et de 7,4 % à changes constants, pour s'établir à 507 millions d'euros, soutenues par les lancements de **Sarclisa®**, qui a plus que compensé l'impact de la concurrence des génériques de **Jevtana®** en Europe.

Au premier semestre 2022, les ventes de **Jevtana®** ont baissé de 20,8 % tcc, à 203 millions d'euros à la suite du lancement de génériques fin mars 2021 sur certains marchés européens où les ventes ont baissé de 74,7 % tcc pour s'établir à 19 millions d'euros. Le chiffre

d'affaires de Jevtana® a également baissé dans la zone Reste du monde (-8,7 % tcc, à 42 millions d'euros). Aux États-Unis, les ventes ont progressé de 8,4 % tcc, à 142 millions d'euros. Aux Etats-unis, Jevtana® est couvert par quatre brevets: US 7,241,907, US 8,927,592, US 10,583,110 et US 10,716,777. Sanofi a intenté des actions en contrefaçon de brevet devant le Tribunal américain du District de Delaware sur le fondement de la loi Hatch-Waxman, contre les fabricants de génériques ayant déposé une demande d'approbation en faisant valoir trois brevets (le brevet '110 patent, le brevet '777 et le brevet '592). Sanofi est parvenu à un accord à l'amiable avec certains des fabricants de génériques et les actions intentées contre les autres sont en cours. Un procès de 3 jours débutant en janvier 2023 a été programmé et les défendeurs restants ont accepté de ne lancer aucun produit générique à base de cabazitaxel jusqu'à la première des deux dates suivantes : soit une décision du tribunal de district en faveur des défendeurs, ou quatre mois après le dépôt des mémoires à l'issue du procès. Par ailleurs, Jevtana® s'est vu accorder l'exclusivité des données sur les résultats de l'étude clinique CARD, qui expire en décembre 2023.

Les ventes de **Libtayo®** (collaboration avec Regeneron) hors États-Unis se sont élevées à 88 millions d'euros (+44,1 % tcc) au premier semestre 2022. Sanofi a restructuré sa collaboration en immuno-oncologie avec Regeneron Pharmaceuticals en leur accordant les droits de licence exclusifs mondiaux de Libtayo® (Cemiplimab), dans le cadre d'un accord de licence et de collaboration modifié et mis à jour transférant les droits de développement, de commercialisation et de fabrication de Libtayo®. Sanofi cessera de consolider les ventes de Libtayo® hors États-Unis à partir du troisième trimestre 2022.

Au premier semestre 2022, les ventes de **Sarclisa®** ont généré un chiffre d'affaires de 129 millions d'euros, portées par le lancement du produit dans de nouveaux pays. Les ventes du produit se sont élevées à 55 millions d'euros (+78,6 % tcc) aux États-Unis et 38 millions d'euros (+40,7 % tcc) en Europe. Dans la zone Reste du Monde, les ventes ont atteint 36 millions d'euros (+89,5 % tcc), soutenues par une bonne performance au Japon.

MALADIES HÉMATOLOGIQUES RARES

Au premier semestre 2022, les ventes de la franchise **Maladies hématologiques rares** ont généré 629 millions d'euros, soit une progression de 11,9 % à données publiées, et de 3,7 % à taux de change constants, soutenu par la croissance d'Alprolix® et de Cablivi®.

Les ventes d'**Eloctate®,** indiqué dans le traitement de l'hémophilie A, ont généré 291 millions d'euros de chiffre d'affaires au premier semestre 2022, soit un recul de 3,2 % à taux de change constants, raison du recul de la demande aux États-Unis lié aux pressions concurrentielles ainsi qu'une baisse des ventes dans la région Reste du Monde.

Au premier semestre 2022, les ventes d'**Alprolix®**, indiqué dans le traitement de l'hémophilie B, ont atteint 237 millions d'euros, soit une augmentation de 9,0 % tcc, soutenues par les États-Unis, où les ventes du produit ont progressé de 10,5 % tcc, à 198 millions d'euros.

Les ventes de **Cablivi®** dans le traitement chez l'adulte du purpura thrombotique thrombocytopénique acquis (PTTa), maladie hématologique rare et aiguë, se sont établies à 97 millions d'euros (+9,5 % tcc) au premier semestre, dont 48 millions d'euros aux États-Unis (+2,3 % tcc). En Europe, les ventes se sont élevées à 47 millions d'euros (+17,5 % tcc), portées par le lancement du produit dans de nouveaux pays.

GBU MÉDECINE GÉNÉRALE

Au premier semestre 2022, le chiffre d'affaires de la GBU Médecine Générale a atteint 7 357 millions d'euros, en croissance de 1,9 % à données publiées et en recul de 2,3 % à changes constants. À la suite du Capital Market Day de février 2021, Sanofi a choisi de se concentrer en priorité sur les médicaments de son portefeuille de Médecine Générale qui présentent un profil différentié ou établi et affichent un potentiel de croissance significatif sur des marchés essentiels. Les produits stratégiques incluent notamment Toujeo®, Soliqua®, Praluent®, Multaq®, Lovenox®, et Plavix®. Au premier semestre 2022, les ventes de produits stratégiques se sont élevées à 3 205 millions d'euros, en hausse de 5,3 % tcc, soutenues par la bonne performance de Praluent®. Les ventes des produits non stratégiques se sont établies à 3 836 millions d'euros, en baisse de 6,4 % tcc, reflétant notamment une simplification du portefeuille et la baisse des ventes de Lantus®. Au premier semestre, les ventes industrielles, regroupant essentiellement les ventes de principes actifs et de produits semi-finis, réalisées auprès de tiers, ont baissé de -18,9 % tcc, à 316 millions d'euros. En excluant l'impact des cessions, les ventes de la GBU Médecine Générale ont baissé de 1,6 % tcc au premier semestre.

PRODUITS STRATEGIQUES

Au premier semestre 2022, le chiffre d'affaires global **des produits stratégiques** s'est établi à 3 205 millions d'euros, soit une augmentation de 10,4 % à données publiées et de 5,3 % à changes constants, supporté par la performance de Praluent®, Rezurock® (consolidé à partir du 9 novembre 2021) et Toujeo®, partiellement compensé par la baisse des ventes de Lovenox®. Les ventes des produits stratégiques ont progressé dans toutes les régions au premier semestre, avec la plus forte progression aux Etats-Unis (13,4 % tcc, à 773 millions d'euros).

Au premier semestre, les ventes de **Lovenox®** ont atteint 714 millions d'euros, soit une baisse de 9,5 % tcc, reflétant une baisse des ventes dans la région Reste du Monde (-12,7 % tcc) reflétant une base de comparaison 2021 élevée qui a bénéficié d'une demande soutenue liée au COVID-19, ainsi qu'une pénétration accrue des biosimilaires.

Au premier semestre, les ventes de **Toujeo®** ont augmenté de 4,4 % tcc, à 541 millions d'euros, reflétant une croissance dans la région Reste du Monde et en Europe, partiellement compensée par une baisse des ventes aux États-Unis.

Sanofi a participé à l'appel d'offres du programme VBP pour les analogues de l'insuline basale en Chine en novembre dernier et a été parmi les lauréats du groupe A avec Lantus®/Toujeo®. En conséquence, Sanofi s'attend à ce que ses ventes d'insulines glargine (Toujeo®/Lantus®) diminuent au maximun de 30% en 2022 en Chine reflétant des volumes élevés à des prix nettement inférieurs. Les ventes de Toujeo®/ Lantus® en Chine se sont élevées à 294 millions d'euros (-5,3%) au premier semestre.

Les ventes de **Plavix®** sont restés stables à 508 millions d'euros, la hausse des ventes dans le Reste du Monde (+2,1 % tcc) ayant compensé la baisse des ventes aux Etats-Unis et en Europe. Les ventes de Plavix® en Chine au premier semestre ont atteint 248 millions d'euros, en croissance de 6,6 %.

Au premier semestre, les ventes de **Multaq®** ont progressé de 7,9 % tcc à 178 millions d'euros soutenues par la forte croissance aux États-Unis (+9,8 % tcc).

Au premier semestre, les ventes de **Praluent®** ont augmenté de 79,8 % tcc, à 197 millions d'euros, reflétant la solide performance en Europe (+42,7 % tcc) et aux Etats-Unis (+860,0 % tcc). Les ventes aux États-Unis reflètent un ajustement comptable, Regeneron consolidant les ventes sur ce territoire depuis la restructuration de l'alliance. Dans la région Reste du Monde, les ventes du produit ont progressé de 33,3 %. Depuis le début de 2022, Praluent® figure sur la liste nationale des médicaments remboursés (NRDL, National Reimbursement Drug List) en Chine, le produit marque une croissance de 30 %.

Au premier semestre, les ventes de **Soliqua®** ont progressé de 10,0 % tcc pour atteindre 106 millions d'euros, portées par la zone Reste du Monde (+43,5 % tcc), principalement sous l'effet de nouveaux lancements et des résultats de l'étude Solimix.

Les ventes de Rezurock®, premier et seul traitement approuvé par la FDA en juillet 2021 pour le traitement de la maladie chronique du greffon contre l'hôte de l'adulte et de l'enfant à partir de 12 ans, après l'échec d'au moins deux lignes de traitement systémique antérieures, ont été consolidées à partir du 9 novembre (acquisition de Kadmon) et ont représenté 84 millions d'euros au premier semestre. L'adoption robuste de Rezurock® dans les centres de transplantation de cellules souches américains reflète les besoins thérapeutiques non satisfaits et sa valeur clinique unique. Depuis le lancement, plus de 1000 patients ont été traités avec Rezurock® (25% de la population de patients adressable) avec d'excellents taux de persistance. Rezurock® est largement couvert par les formules, avec environ 80% des vies couvertes au niveau national.

PRODUITS NON STRATEGIQUES

Au premier semestre, le chiffre d'affaires des produits non stratégiques a diminué de 6,4 % tcc, à 3 836 millions d'euros, essentiellement en raison des cessions (-1,6 ppts), ainsi que du VBP en Chine sur les ventes de Lantus®, d'Eloxatine® et de Taxotere®.

Les ventes de Lantus® se sont établies à 1 271 millions d'euros, en baisse de 6,7 % tcc au premier semestre, reflétant la baisse aux Etats-Unis (-10,3 % tcc) essentiellement dûe à la perte de référence dans des formulaires de remboursement. Dans la zone Reste du monde, les ventes ont chuté de -3,3 % tcc, reflétant la baisse du marché des insulines basales ainsi que le début du programme VBP à partir de Mai en Chine.

Au premier semestre, les ventes d'Aprovel®/Avapro® ont progressé de 15,5 % tcc, à 245 millions d'euros tirées par la zone Reste du monde, en raison d'un début d'amélioration des approvisionnements.

D.3.4. ACTIVITÉ / GBU VACCINS

Au premier semestre 2022, le chiffre d'affaires de l'activité Vaccins s'établit à 2 198 millions d'euros, en hausse de 13,5 % à données publiées et de 7,8 % tcc reflétant principalement la croissance à deux chiffres des vaccins pour voyageurs et des rappel adultes.

Au premier semestre 2022, les ventes des vaccins **Polio/Coqueluche/Hib** (PPH) ont atteint 1 202 millions d'euros, soit une hausse de 9,1 % tcc. La zone Reste du Monde marque une croissance de 17,5 % tcc, à 817 millions d'euros portée par la bonne performance des ventes de Pentaxim® en Chine. en revanche, les ventes de la franchise ont baissé aux Etats-Unis (-15,4 % tcc, à 224 millions d'euros), où les vaccins PPH ont été impactés par la monté en puissance progressive de Vaxelis®. Vaxelis® a été lancé aux États-Unis en juin 2021 et ses ventes sur le marché aux États-Unis ne sont pas consolidées (les profits sont répartis à part égale entre Merck et Sanofi).

Les ventes de vaccins **Méningite** au premier semestre 2022 ont chuté de 21,3 % tcc, à 265 millions d'euros reflétant la baisse des ventes en Amérique latine en raison de la concurrence des prix lors d'appels d'offres.

Sur la période, le chiffre d'affaires des vaccins **Rappels** a progressé de 18,4 % tcc, à 261 millions d'euros, reflétant la reprise des ventes aux États-Unis (+15,0 % tcc, à 144 millions d'euros) par rapport à 2021, dans la zone Reste du Monde (+48,1 % tcc, à 43 millions d'euros), ainsi qu'en Europe (+12,1 % tcc, à 74 millions d'euros) reflétant la reprise post pandémie de COVID-19.

Au premier semestre, le chiffre d'affaires des **Vaccins pour voyageurs et vaccins endémiques** s'est établi à 243 millions d'euros, soit une progression de 73,7 % tcc, reflétant une reprise partielle des vaccinations pour voyageurs aux Etats-Unis ainsi qu'en Europe ainsi que des ventes plus élevées de vaccins endémiques dans la région Reste du monde.

Les ventes de **vaccins grippe** se sont rétractées au premier semestre (-10,7 % tcc, à 181 millions d'euros), en raison d'une demande exceptionnellement élevée au premier trimestre 2021.

D.3.5. ACTIVITÉ / GBU SANTÉ GRAND PUBLIC

Au premier semestre 2022, les ventes de l'activité **Santé Grand Public** (CHC) ont progressé de 17,8 % à données publiées, et de 13,1 % à changes constants, pour s'établir à 2 593 millions d'euros tirées par la forte croissance des ventes de la catégorie Toux & rhume (+96,4 % tcc, à 219 millions d'euros) liées à la fin des impératifs de distanciation physique et de port du masque suite à la pandémie de COVID-19. Les cessions de produits non-stratégiques ont eu un impact de -1,0 point de pourcentage au premier semestre.

Aux **États-Unis**, le chiffre d'affaires de la Santé Grand Public au premier semestre a progressé de 2,6 % tcc, à 645 millions d'euros, reflétant la croissance à deux chiffres de la catégorie Allergie (+13,5 % tcc, à 249 millions d'euros), partiellement compensée par la baisse de la catégorie hygiène personnelle et des autres produits non-stratégiques principalement en raison des limitations d'approvisionnement.

En **Europe**, le chiffre d'affaires de l'activité Santé Grand Public a bondi de 19,4 % tcc au premier semestre 2022, à 781 millions d'euros, reflétant principalement une croissance de la catégorie Toux & Rhume consécutive à la fin des impératifs de distanciation physique et de port du masque suite à la pandémie de COVID.

Dans le **Reste du monde**, le chiffre d'affaires de la Santé Grand Public au premier semestre a augmenté de 14,9 % tcc pour s'établir à 1 167 millions d'euros, soutenu par la croissance de toutes les catégories et notamment encore une fois de la catégorie Toux & Rhume (46,9 % tcc, à 97 millions d'euros) et Bien-être mental (34,5 % tcc, à 39 millions d'euros).

D.3.6. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022 (6 mois)	Au 30 juin 2021 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
États-Unis	7 562	*6 088*	+24,2 %	+12,4 %
Europe	4 767	*4 472*	+6,6 %	+6,2 %
Reste du Monde	7 461	6 775	+10,1 %	+6,2 %
dont Chine	*1 699*	*1 380*	*+23,1 %*	*+12,3 %*
dont Japon	*836*	*830*	*+0,7 %*	*+4,0 %*
dont Brésil	*503*	*453*	*+11,0 %*	*-3,5 %*
dont Russie	*341*	*300*	*+13,7 %*	*+10,3 %*
Total chiffre d'affaires	**19 790**	**17 335**	**+14,2 %**	**+8,4 %**

Au premier semestre 2022, les ventes aux **États-Unis** ont atteint 7 562 millions d'euros, en hausse de 24,2 % à données publiées et de 12,4 % à changes constants, portées par la solide performance de Dupixent® (+38,0 % tcc, à 2 653 millions d'euros).

En **Europe**, le chiffre d'affaires a progressé de 6,6 % à données publiées et de 6,2 % à changes constants au premier semestre 2022 pour s'établir à 4 767 millions d'euro, porté par la performance de Dupixent®, des franchises Maladies Rares et Maladie Hématologiques de l'activité Médecine de Spécialités, ainsi que des activités Vaccins et Santé Grand Public.

Dans la zone **Reste du monde**, les ventes au premier semestre ont augmenté de 10,1 % à données publiées, et augmenté 6,2 % à taux de change constants, pour s'établir à 7 461 millions d'euros, essentiellement portées par la solide performance de Dupixent®, de l'activité Médecine de spécialités en général, et aussi des Vaccins, et de la Santé Grand Public, qui a plus que compensé la baisse des ventes de l'activité Médecine Générale. En **Chine**, le chiffre d'affaires a progressé de 12,3 % tcc, à 1 699 millions d'euros, porté par la performance de Dupixent®, et du vaccin AcXim. Au **Japon,** le chiffre d'affaires a augmenté de 4,0 % tcc au premier semestre, à 836 millions d'euros, reflétant notamment la hausse des ventes de Dupixent®. En **Russie**, compte tenu de la forte croissance des ventes de médicaments relatifs à la Toux & Rhume et de la hausse des ventes de vaccins, les ventes du premier semestre ont augmenté de 10,3 % tcc. En mars, Sanofi a pris la décision d'arrêter toute nouvelle dépense qui ne serait pas directement liée à la fourniture de ses médicaments essentiels et vaccins en Russie. Ceci inclut les activités de publicité et de promotion.

D.4. AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RESULTATS

D.4.1 AUTRES REVENUS

Au premier semestre 2022, les ***Autres revenus*** ont augmenté de 68,6 % pour s'établir à 1 005 millions d'euros (contre 596 millions d'euros au premier semestre 2021). Cette ligne comprend principalement les ventes réalisées par VaxServe, de produits n'appartenant pas à Sanofi (679 millions d'euros, contre 454 millions d'euros au premier semestre 2021, dans le secteur d'activité Vaccins). Cette ligne comprend également, entre autres, les redevances associées à la distribution des produits Eloctate® et Alprolix®, principalement en Europe, dans le cadre des accords avec Swedish Orphan Biovitrum AB (SOBI).

D.4.2. MARGE BRUTE

Au 30 juin 2022, la ***Marge brute*** s'élève à 14 668 millions d'euros, contre 12 389 millions d'euros au 30 juin 2021, soit une hausse de 18,4 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute progresse et représente 74,1 % % au premier semestre 2022, contre 71,5 % au premier semestre 2021.

Le taux de marge brute au premier semestre 2022 de l'activité Pharmacie rapporté au chiffre d'affaires a progressé de 3,2 point de pourcentage à 78,2 %, grâce à un mix produit favorable et des gains de productivité des Affaires Industrielles.

Le taux de marge brute au premier semestre 2022 de l'activité Vaccins rapporté au chiffre d'affaires a progressé de 1,3 points de pourcentage à 60,4 %.

Le taux de marge brute au premier semestre 2022 de l'activité Santé Grand Public rapporté au chiffre d'affaires a reculé de 0,2 point de pourcentage à 66,8 %.

D.4.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au premier semestre 2022, les ***Frais de recherche et développement*** (R&D) s'élèvent à 3 147 millions d'euros (contre 2 663 millions d'euros au premier semestre 2021), et représentent 15,9 % du chiffre d'affaires contre 15,4 % au premier semestre 2021. Les dépenses en recherche et développement ont ainsi augmenté de 18,2 %, reflétant la hausse des investissements dans les projets prioritaires ainsi que les acquisitions.

D.4.4. FRAIS COMMERCIAUX ET GÉNÉRAUX

Les ***Frais commerciaux et généraux*** s'élèvent à 4 953 millions d'euros au 30 juin 2022 (25,0 % du chiffre d'affaires), contre 4 531 millions d'euros au 30 juin 2021 (26,1 % du chiffre d'affaires), marquant une augmentation de 9,3 %, reflétant une augmentation des investissements promotionnels en Médecine de Spécialités, partiellement compensée par une stricte maitrise des dépenses.

D.4.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Au premier semestre 2022, les ***Autres produits d'exploitation*** s'élèvent à 416 millions d'euros (contre 410 millions d'euros au premier semestre 2021) et les ***Autres charges d'exploitation*** sont de 1 204 millions d'euros (contre 709 millions d'euros au premier semestre 2021).

Le solde des autres produits et charges d'exploitation représente une charge nette de 788 millions d'euros au premier semestre 2022 contre une charge nette de 299 millions d'euros au premier semestre 2021.

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2021	Variation
Autres produits d'exploitation	416	410	+6
Autres charges d'exploitation	(1 204)	(709)	(495)
Solde des autres produits et charges d'exploitation	**(788)**	**(299)**	**(489)**

Ce poste inclut au premier semestre 2022, une charge nette de 1 068 millions d'euros relative à l'alliance avec Regeneron (contre 555 millions d'euros au premier semestre 2021), comme détaillé dans le tableau ci-dessous:

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois)	31 décembre 2021 (12 mois)
Partage des (profits)/pertes de l'Alliance relative aux anticorps monoclonaux	(979)	(521)	(1 253)
Quote-part additionnelle de profit payée par Regeneron et liée aux coûts de développement	97	51	127
Remboursements à Regeneron des frais commerciaux engagés	(216)	(116)	(303)
Total Alliance relative aux anticorps monoclonaux	**(1 098)**	**(586)**	**(1 429)**
Alliance en Immuno-oncologie	**36**	**37**	**68**
Autres (principalement Zaltrap®)	**(6)**	**(6)**	**(12)**
Solde des autres produits et charges d'exploitation relatifs à l'alliance Regeneron	**(1 068)**	**(555)**	**(1 373)**

En outre, le solde des autres produits et charges d'exploitation, inclut des gains de cessions d'actifs et d'activités pour 288 millions d'euros liés principalement à la cession de produits matures (contre 156 millions d'euros au premier semestre 2021) et en 2021, le paiement de 119 millions d'euros de Daiichi Sankyo relatif à la fin d'une collaboration concernant des vaccins au Japon.

D.4.6. AMORTISSEMENTS DES INCORPORELS

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles ressort à 910 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 775 millions d'euros au 30 juin 2021. La hausse s'explique principalement par les acquisitions réalisées récemment (Kadmon, Amunix Pharmaceuticals, Inc., Kiadis, Tidal) et la mise en service des immobilisations incorporelles.

D.4.7. DÉPRÉCIATIONS DES INCORPORELS

Au premier semestre 2022, le résultat de tests de dépréciations des autres actifs incorporels a conduit à enregistrer une perte nette de valeur d'un montant de 87 millions d'euros liés principalement à des projets de recherche et développement.

Au premier semestre 2021, la perte nette de valeur sur actifs incorporels de 178 millions d'euros était principalement liée à des projets de développement internes ou en partenariat en Médecine de Spécialités et dans le domaine des Vaccins.

D.4.8. AJUSTEMENT DE LA JUSTE VALEUR DES COMPLÉMENTS DE PRIX

Les ajustements de juste valeur d'actifs et de passifs reconnus lors des acquisitions, conformément à la norme comptable IFRS 3, représentent une charge nette de 17 millions d'euros au premier semestre 2022, contre une charge nette de 4 millions d'euros au 30 juin 2021.

Au premier semestre 2022, le montant des ajustements reflète principalement les effets de désactualisation.

D.4.9. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET ASSIMILÉS

Les ***Coûts de restructuration et assimilés*** représentent une charge de 792 millions d'euros au premier semestre 2022 (contre une charge de 343 millions d'euros au premier semestre 2021) soit une augmentation de 449 millions d'euros par rapport au premier semestre 2021.

L'augmentation est principalement liée aux indemnités de départ provisionnées à la suite des annonces réalisées au cours du premier semestre 2022. La hausse des coûts de restructuration comprend également la poursuite des projets de transformation du Groupe, principalement ceux relatifs à la création de l'entité autonome Santé Grand Public et à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie digitale du Groupe.

D.4.10. AUTRES GAINS ET PERTES, LITIGES

Au premier semestre 2022, la ligne ***Autres gains et pertes, litiges*** comprend la plus-value de déconsolidation avant impôts d'EUROAPI (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés) et une dotation aux provisions pour risque portant sur un litige.

D.4.11. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le ***Résultat opérationnel*** ressort à 3 829 millions d'euros au premier semestre 2022, contre 3 596 millions d'euros au premier semestre 2021. Cette variation s'explique principalement par la progression du résultat opérationnel des activités (Voir note D.5. ci-dessous), partiellement compensée par la hausse des coûts de restructuration (Voir note D.4.9. ci-dessus).

D.4.12. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

La charge financière nette s'élève à 155 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 160 millions d'euros au 30 juin 2021, soit une diminution de 5 millions d'euros.

Le coût de la dette financière nette (voir définition à la section « D.7. Bilan consolidé » ci-après) s'élève à 92 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 138 millions d'euros au premier semestre 2021.

D.4.13. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le ***Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence*** s'élève à 3 674 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 3 436 millions d'euros au premier semestre 2021.

D.4.14. CHARGES D'IMPÔTS

Les ***Charges d'impôts*** représentent 495 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 678 millions d'euros au 30 juin 2021, soit un taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé de 13,5 %, contre 19,8 % au premier semestre 2021. L'évolution de la charge d'impôts et du taux effectif d'imposition est principalement liée aux effets d'impôts afférent à la sortie des titres EUROAPI qui a générée un gain net de 102 millions d'euros sur le premier semestre 2022. Cette variation est également liée aux amortissements et dépréciations des actifs incorporels (218 millions d'euros, contre 230 millions d'euros premier semestre 2021), aux coûts de restructuration (199 millions d'euros, contre 89 millions d'euros au premier semestre 2021) ainsi qu'aux effets d'impôts des engagements résultants des cessions d'activités.

Le taux effectif d'imposition sur le "Résultat net des activités[1]" est un indicateur alternatif de performance. Il est calculé sur le résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux intérêts non contrôlants, diminué des produits et charges financiers. Sanofi considère que la présentation de cet indicateur alternatif, utilisé par la Direction, est également utile pour les investisseurs puisqu'il permet d'analyser le coût effectif d'imposition sur nos activités opérationnelles courantes. Il ne doit cependant pas se substituer au taux effectif d'imposition sur le résultat net consolidé.

Le taux effectif d'imposition sur le « Résultat net des activités » ressort à 19,0 % au premier semestre 2022, contre 21,0 % au premier semestre 2021 et 20,9 % pour l'ensemble de l'année 2021.

D.4.15. QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La ***Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence*** s'élève à 58 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 26 millions d'euros au 30 juin 2021. Cette ligne inclut notamment la part des profits générés par Vaxelis®.

D.4.16. RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Le ***Résultat net de l'ensemble consolidé*** s'élève à 3 237 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 2 784 millions d'euros au premier semestre 2021.

D.4.17. PART ATTRIBUABLE AUX INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

La ***Part attribuable aux intérêts non contrôlants*** ressort à 53 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 20 millions d'euros au 30 juin 2021.

D.4.18. RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ – PART ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SANOFI

Le ***Résultat net consolidé - Part attribuable aux actionnaires de Sanofi*** s'élève à 3 184 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 2 764 millions d'euros au premier semestre 2021.

Le résultat de base par action s'établit à 2,55 euros, contre 2,21 euros au premier semestre 2021, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 250,0 millions, contre 1 250,3 millions au premier semestre 2021. Le résultat dilué par action s'établit à 2,54 euros, contre 2,20 euros au premier semestre 2021, tenant compte d'un nombre moyen d'actions après dilution de 1 255,3 millions, contre 1 255,6 millions au premier semestre 2021.

[1] *Voir définition à la section « D.2. Résultat net des activités » ci-dessus.*

D.5. RÉSULTATS SECTORIELS

Le résultat opérationnel des activités (voir la définition et le détail dans la note B.20.1. aux comptes semestriels consolidés condensés) s'élève à 5 818 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 4 902 millions d'euros au premier semestre 2021, en hausse de 18,7 %. Il représente 29,4 % du chiffre d'affaires, contre 28,3 % au premier semestre 2021.

Le résultat opérationnel des activités par segments est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois) [(a)]	Évolution
Activité Pharmacie	5 657	4 911	+15,2 %
Activité Vaccins	582	597	-2,5 %
Activité Santé Grand Public	1 019	731	+39,4 %
Autres	(1 440)	(1 337)	
Résultat opérationnel des activités	**5 818**	**4 902**	**+18,7 %**

(a) Inclut les impacts de la décision définitive de l'IFRIC d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service, comme décrit dans la note A.2.1. aux états financiers consolidés annuels 2021.

D.6. SYNTHÈSE DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Tableau synthétique des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois)	31 décembre 2021 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 825	4 727	10 522
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 459)	(2 312)	(7 298)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(5 605)	(6 616)	(7 056)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change	40	8	15
Variation nette de la trésorerie	**(3 199)**	**(4 193)**	**(3 817)**

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 3 825 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 4 727 millions d'euros au premier semestre 2021.

Au 30 juin 2022, la marge brute d'autofinancement atteint 4 867 millions d'euros contre 4 192 millions d'euros au 30 juin 2021.

Le besoin en fonds de roulement augmente de 1 042 millions d'euros au premier semestre 2022 (contre une diminution de 535 millions d'euros au premier semestre 2021), montrant notamment une hausse des stocks de 1 122 millions d'euros (principalement ceux de Vaccins, du fait de la production de Vaccins contre la grippe, et de la Pharmacie, en particulier de Dupixent®).

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent un décaissement net de 1 459 millions d'euros au premier semestre 2022, notamment lié à l'acquisition de Amunix Pharmaceuticals, Inc. pour 852 millions d'euros (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés), contre un décaissement de 2 312 millions d'euros au premier semestre 2021 principalement lié notamment à l'acquisition de Kymab pour 922 millions d'euros, de Kiadis pour 319 millions d'euros, et de Tidal pour 135 millions d'euros.

En outre, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 974 millions d'euros (contre 991 millions d'euros au premier semestre 2021). Les acquisitions d'immobilisations corporelles (693 millions d'euros, contre 668 millions d'euros au premier semestre 2021) correspondent essentiellement aux investissements réalisés dans le secteur de la Pharmacie pour 467 millions d'euros, principalement dans le domaine industriel. Le secteur des Vaccins contribue aux acquisitions d'immobilisations corporelles du semestre à hauteur de 197 millions d'euros. Les acquisitions d'immobilisations incorporelles (281 millions d'euros, contre 323 millions d'euros au premier semestre 2021) correspondent principalement aux paiements contractuels relatifs à des droits incorporels essentiellement liés à des accords de licence ou de collaboration.

Les produits de cessions nets d'impôts (645 millions d'euros au premier semestre 2022) sont notamment la cession de l'activité de certains produits de santé grand public et de produits de prescription établis et la cession des titres Regeneron. Au premier semestre 2021, les produits de cession nets d'impôts s'élevaient à 299 millions d'euros, étaient notamment liés à la cession de divers produits de prescription établis.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un solde négatif de 5 605 millions d'euros au premier semestre 2022 contre un solde négatif de 6 616 millions d'euros au premier semestre 2021. Au premier semestre 2022, ils intègrent notamment le versement de dividendes aux actionnaires de Sanofi pour 4 168 millions d'euros (contre 4 008 millions d'euros au premier semestre 2021), un remboursement net d'emprunts pour un solde net de 1 048 millions d'euros (contre un remboursement net d'emprunts de 2 450 millions d'euros au premier semestre 2021), et des mouvements sur le capital de Sanofi (achats et cessions d'actions propres, nets des augmentations de capital) pour un solde négatif de 320 millions d'euros (contre un solde négatif de 117 millions d'euros au premier semestre 2021).

La variation nette de la trésorerie à l'actif du bilan au cours du premier semestre 2022 correspond à une diminution de 3 199 millions d'euros, contre une diminution de 4 193 millions d'euros au premier semestre 2021.

Le "Cash-Flow libre" est un indicateur non IFRS suivi par la direction de l'entreprise qui fournit des informations utiles afin d'évaluer la trésorerie nette générée par les opérations du groupe et disponible pour les investissements stratégiques[1] (nets des désinvestissements[1]), le remboursement de la dette nette et les paiements aux actionnaires. Le "Cash-Flow libre" est déterminé à partir du résultat net des activités[2] après ajout (charges, pertes) ou déduction (produits, gains) des amortissements et dépréciations, des résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus, des plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants, de la variation des provisions (incluant celles pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi), des impôts différés, et du coût lié aux paiements en actions et des autres éléments sans impact sur la trésorerie. Il inclut également les variations du besoin en fonds de roulement, les acquisitions d'immobilisations corporelles et autres acquisitions[3] nettes des produits de cessions d'actifs[3] et les paiements liés aux restructurations et assimilées. Le "Cash-Flow libre" n'est pas définit par les normes IFRS et ne remplace pas l'indicateur IFRS du **Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles**. La direction reconnaît que le terme "Cash-Flow libre" peut être interprété différemment par d'autres sociétés et dans des circonstances différentes.

[1] *Montant supérieur à 500 millions d'euros par transaction.*
[2] *Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section "Résultat net des activités".*
[3] *Montant n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction.*

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le **Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** et le "Cash-Flow libre" :

(en millions d'euros)	30 juin 2022 (6 mois)	30 juin 2021 (6 mois) [b]
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles [a]	**3 825**	**4 727**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et logiciels	(696)	(673)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, titres et autres actifs financiers long-terme[b]	(419)	(902)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts [c]	541	247
Remboursement de la dette des contrats de location	(137)	(106)
Autres	128	61
Cash-flow libre [d]	**3 242**	**3 354**

(a) Agrégat IFRS réconciliable au Cash flow libre.
(b) Impacts des décisions définitives de l'IFRIC (de mars 2021 sur les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel utilisé dans le cadre d'un contrat de type Saas et d'avril 2021 sur l'attribution des avantages aux périodes de service).
(c) Transactions n'excédant pas 500 millions d'euros par transaction.
(d) Indicateur non IFRS (voir définition note D.2. ci-dessus).

D.7. BILAN CONSOLIDÉ

Au 30 juin 2022, le total du bilan s'élève à 121 826 millions d'euros contre 120 242 millions d'euros au 31 décembre 2021, en augmentation de 1 584 millions d'euros.

La dette financière nette, s'établit à 12 190 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 9 983 millions d'euros au 31 décembre 2021. Sanofi estime que l'examen de cet indicateur non IFRS par la Direction est utile pour suivre le niveau global des liquidités et ressources en capital. Il est défini comme la somme de la dette financière (à court et à long terme) et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette, diminuée du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et aux équivalents de trésorerie.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts à long terme	15 942	17 123
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	3 063	3 183
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	198	(56)
Total dette financière	**19 203**	**20 250**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 899)	(10 098)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(114)	(169)
Dette financière, nette[a]	**12 190**	**9 983**
Total des capitaux propres	71 304	69 031
Ratio d'endettement	**17,1 %**	**14,5 %**

(a) La dette financière nette n'inclut pas le montant de la dette locative qui s'élève à 2 231 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 2 108 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Sanofi utilise également le ratio d'endettement, indicateur alternatif de performance, considéré pertinent pour évaluer le risque lié au financement. Ce ratio de la « dette financière nette » sur le total des capitaux propres passe de 14,5 % au 31 décembre 2021 à 17,1 % au 30 juin 2022. L'endettement financier de Sanofi au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 est détaillé dans la note B.9. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Étant donné que la "Dette financière nette" et le "Ratio d'endettement" sont des indicateurs alternatifs de performance, ils peuvent ne pas être directement comparables aux indicateurs alternatifs de performance utilisés par d'autres sociétés. Malgré l'utilisation de ces indicateurs par la Direction pour établir des objectifs et mesurer la performance, il convient de rappeler qu'il s'agit de mesures n'ayant pas de signification standard prescrite par les normes IFRS.

Sanofi estime que les flux futurs de trésorerie liés aux activités opérationnelles seront suffisants pour rembourser sa dette. Les financements en place au 30 juin 2022, au niveau de la Société Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du rating.

Les principales autres évolutions du bilan sont résumées ci-dessous.

Le total des capitaux propres s'établit à 71 304 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 69 031 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette variation nette reflète principalement :

- en augmentation, le résultat net de l'ensemble consolidé du premier semestre 2022 (3 237 millions d'euros);
- en augmentation de 3 435 millions d'euros, reflétant l'écart de change qui résulte de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères, lié principalement à l'appréciation du dollar; et

- en réduction, les dividendes versés aux actionnaires pour 4 961 millions d'euros, comprenant un montant de 793 millions d'euros relatif à la distribution en nature des actions EUROAPI (58%) (voir note B.1. aux comptes semestriels consolidés condensés).

Au 30 juin 2022, Sanofi détenait 13,43 millions de ses propres actions inscrites en diminution des capitaux propres, représentant 1,061 % du capital.

Les postes ***Écart d'acquisition et Autres actifs incorporels*** (72 533 millions d'euros) augmentent de 3 070 millions d'euros, une variation qui s'explique principalement par l'acquisition d'Amunix Pharmaceuticals, Inc., dont 612 millions d'euros et 493 millions d'euros reflétés respectivement sur les lignes écart d'acquisition et autres actifs incorporels.

Le poste ***Participations dans les sociétés mises en équivalence*** (710 millions d'euros) augmente de 460 millions d'euros. Cette hausse est principalement liée à la comptabilisation de la participation conservée de 30,1% dans le capital d'EUROAPI pour une valeur de 413 millions d'euros.

Les ***Autres actifs non courants*** (3 312 millions d'euros) sont en augmentation de 185 millions d'euros comprenant notamment les charges constatées d'avance liées à des accords de recherche.

Les ***Impôts différés actifs nets*** (3 246 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 2 981 millions d'euros au 31 décembre 2021) affichent une augmentation de 265 millions d'euros.

Les ***Provisions et autres passifs non courants*** (6 181 millions d'euros) diminuent de 540 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021, essentiellement liée aux gains actuariels (1 021 millions d'euros) portant sur les régimes à prestations définies relatifs aux retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi provenant de la hausse des taux d'actualisation de la zone Euro, des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Cette baisse est partiellement compensée par l'augmentation des provisions pour restructuration à la suite des annonces communiquées au cours du premier semestre 2022.

Les ***Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants*** (832 millions d'euros) sont en augmentation de 118 millions d'euros. La variation s'explique principalement par la comptabilisation d'un complément de prix dans le cadre de l'acquisition Amunix Pharmaceuticals, Inc. (156 millions d'euros).

E/ FACTEURS DE RISQUE ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

E.1. FACTEURS DE RISQUE

Les principaux facteurs de risque auxquels Sanofi est exposé figurent dans le document d'enregistrement universel 2021 de Sanofi déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 février 2022 sous le numéro D.22.0054.

Le premier paragraphe du risque « La conjoncture économique mondiale et environnement financier défavorable pourraient avoir un effet négatif sur l'activité de Sanofi» est enrichi et doit maintenant être lu comme suit :

" Ces dernières années, la croissance du marché pharmaceutique mondial a été de plus en plus corrélée à celle de l'économie mondiale. Dans ce contexte, un ralentissement significatif et durable de la croissance mondiale, d'économies nationales majeures ou des marchés émergents pourrait affecter négativement la croissance du marché pharmaceutique mondial et impacter défavorablement l'activité de Sanofi. Par exemple, l'imprévisibilité des conditions politiques qui existent actuellement dans divers endroits du monde pourrait avoir un impact négatif important sur l'activité de Sanofi. Au premier semestre 2022, le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine s'est intensifié. Le degré de répercussion de la guerre entre la Russie et l'Ukraine est difficile à prévoir et dépendra de développements extérieurs échappant au contrôle de Sanofi, incluant, sans s'y limiter, la durée et la sévérité du conflit, ainsi que les conséquences actuelles et futures des sanctions financières et économiques imposées en réponse par les gouvernements. De plus, l'instabilité régionale, les incertitudes géopolitiques, les effets défavorables sur les coûts du carburant et de l'énergie, les chaînes d'approvisionnement, les conditions macroéconomiques, l'inflation et les taux de change des devises dans divers régions du monde sont grandissants. Collectivement, de telles conditions instables, pourraient, entre autres, perturber le flux international de marchandise et augmenter le coût et les difficultés liées aux transactions internationales."

Chacun de ces risques, et d'autres qui n'ont pas encore pu être identifiés, sont susceptibles de survenir au second semestre de l'exercice 2022 ou durant les exercices ultérieurs, et pourraient entraîner un écart significatif entre les résultats actuels et ceux décrits dans le reste de ce document.

E.2. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales parties liées sont définies à la note D.33. aux états financiers consolidés du document d'enregistrement universel 2021[1], page 267.

La note B.5. aux comptes semestriels consolidés condensés présente les principales transactions et les soldes du premier semestre 2022 avec des sociétés consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées.

Aucune opération n'a été conclue avec un membre des organes de direction au cours du premier semestre 2022.

Les relations à caractère financier avec les principaux actionnaires présentent le caractère d'opérations courantes et sont non significatives sur le premier semestre 2022.

[1] *Ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.*

F/ PERSPECTIVES

À taux de change constants, Sanofi anticipe que la croissance du bénéfice net par action des activités[1] (BNPA des activités) en 2022 sera d'environ 15%, sauf évènements majeurs défavorables imprévus. L'effet des changes moyens sur le BNPA des activités 2022 est estimé à environ +7,5 % à +8,5 % en appliquant les taux de change moyens de juillet 2022 au reste de l'année.

Pour l'ensemble de l'année 2021, le résultat net des activités[1] s'élevait à 8 213 millions d'euros soit 6,56 euros par action.

Ces perspectives ont été élaborées sur une base comparable à celle de la préparation de l'information financière historique et en conformité avec les principes comptables de Sanofi. Elles ont été établies sur la base d'hypothèses définies par la Société et ses filiales, notamment concernant les éléments suivants :

- la croissance des marchés nationaux dans lesquels Sanofi est présent ;
- le niveau du remboursement des soins de santé, ainsi que les réformes portant sur la réglementation des prix et les autres mesures gouvernementales relatives à l'industrie pharmaceutique ;
- l'évolution de la concurrence en termes de produits innovants et en termes d'introduction de produits génériques ;
- le respect des droits de propriété intellectuelle ;
- l'avancement des programmes de recherche et développement ;
- l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution ;
- l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt ;
- l'intégration de la contribution des acquisitions ;
- et le nombre moyen d'actions en circulation.

Certaines de ces informations, hypothèses et estimations, émanent ou reposent, entièrement ou en partie, sur des appréciations et des décisions de la direction de Sanofi, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

[1] *Indicateur alternatif de performance, voir définition à la section "D.2. Résultat net des activités".*

AVERTISSEMENT SUR LES PRÉVISIONS ET LES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Ce document contient des déclarations prospectives (au sens du US Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives.

Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que le COVID-19 aura sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que nous ignorons pourraient apparaitre et exacerber les risques précédemment identifiés. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques "Facteurs de risque"[1] et "Déclarations prospectives" du document d'enregistrement universel 2021 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques "Risk Factors"[2] et "Cautionary Statement Regarding Forward-Looking Statements" du rapport annuel 2021 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Une mise à jour des litiges figure dans la note "B.14.Litiges et arbitrages" de l'information financière semestrielle consolidée au 30 juin 2022 (page 31), à la section "A.3.2. Litiges et arbitrages" (page 42) et à la section "E/ Facteurs de risques et transactions entre parties liées" (page 66) du présent rapport semestriel d'activité.

Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

[1] *Voir pages 152 à 168 du document d'enregistrement universel 2021 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.*
[2] *Voir pages 1 à 13 de l'Annual report on Form 20-F 2021 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.*

G/ ANNEXE - PORTEFEUILLE DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Portefeuille R&D - Phase III & Enregistrement

Phase III

Nom	Description	Indication
Dupixent®[A]	AcM anti-IL-4/IL-13	Pemphigoïde bulleuse
Dupixent®[A]	AcM anti-IL-4/IL-13	Urticaire chronique spontanée
Dupixent®[A]	AcM anti-IL-4/IL-13	Bronchopneumopathie chronique obstructive
Dupixent®[A]	AcM anti-IL-4/IL-13	Urticaire au froid
Dupixent®[A]	AcM anti-IL-4/IL-13	Rhinosinusite chronique sans polypes nasaux
Dupixent®[A]	AcM anti-IL-4/IL-13	Rhinosinusite fongique allergique
Dupixent®[A]	AcM anti-IL-4/IL-13	Prurit chronique d'origine inconnue
itepekimab[A]	AcM anti-IL-33	Bronchopneumopathie chronique obstructive
Sarclisa®	AcM anti-CD38 + combinaisons	MM nouvellement diagnostiqué 1L, Ti
Sarclisa®	AcM anti-CD38 + combinaisons	MM nouvellement diagnostiqué 1L, Te
Sarclisa®	AcM anti-CD38 + combinaisons	MM indolent
amcenestrant	SERD + palbociclib	Cancer du sein métastatique 1L
amcenestrant	SERD	Cancer du sein précoce (adjuvant)
tusamitamab ravtansine	Conjugué anticorps-médicament anti-CEACAM5	Cancer du poumon non à petites cellules 2/3L
tolebrutinib	Inhibiteur de BTK	Sclérose en plaques récurrente
tolebrutinib	Inhibiteur de BTK	Sclérose en plaques progressive primaire
tolebrutinib	Inhibiteur de BTK	Sclérose en plaques progressive secondaire
tolebrutinib	Inhibiteur de BTK	Myasthénie (Myasthenia gravis)
Nexviazyme®	Enzymothérapie substitutive (AGA)	Maladie de Pompe, forme infantile
venglustat	Inhibiteur oral de GCS	Gangliosidose à GM2
venglustat	Inhibiteur oral de GCS	Maladie de Gaucher de type 3
venglustat	Inhibiteur oral de GCS	Maladie de Fabry
fitusiran	ARNi ciblant l'anti-thrombine	Hémophilie A et B
fitusiran	ARNi ciblant l'anti-thrombine	Hémophilie A et B pédiatrique
rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Thrombocytopénie immunitaire
efanesoctocog alfa[B]	rFVIIIFc – vWF – XTEN	Hémophilie A
MenQuadfi®	Vaccin conjugué contre le méningocoque (A, C, Y, W)	Méningite 6 semaines+ (USA / EU)
VRVg	Vaccin purifié contre la rage	Rage

En date du 30 juin 2022

Enregistrement

Nom	Description	Indication
Dupixent®[A]	AcM anti-IL-4/IL-13	Prurigo nodulaire
Libtayo®[A]	AcM anti-PD-1 + chimiothérapie	Cancer du poumon non à petites cellules 1L
SP0253[D]	Vaccin à protéine recombinante avec adjuvant	COVID-19
nirsevimab[C]	AcM anti-VRS	Virus respiratoire syncytial (VRS)

- Immunologie et Inflammation
- Oncologie
- Neurologie
- Maladies rares
- Maladies rares du sang
- Vaccins

Collaborations:
A: Regeneron
B: Sobi
C: AstraZeneca
D: GSK et avec un financement de la Biomedical Advanced Research and Development Authority (BARDA)

Abréviations:
AcM: anticorps monoclonal
ARNi: acide ribonucleique interférant
CD: cluster de différenciation
GCS: glucosylceramide synthase
IL: interleukine
Ti: inéligible à la transplantation
AGA: alpha glucosidase acide
BTK: tyrosine kinase de Bruton
CEACAM5: carcinoembryonic antigen cell adhesion molecule 5
GM2: ganglioside monosialique 2
MM: myélome multiple
Te: éligible à la transplantation
PD-1: programmed cell death protein 1
SERD: selective estrogen receptor degrader
rFVIIIFc – vWF – XTEN: Protéine de fusion facteur de coagulation VIII Fc–facteur de von Willebrand–XTEN

Portefeuille R&D - Phase II

Phase II

	Nom	Description	Indication
R	**Kevzara®**[A]	AcM anti-IL-6	Arthrite juvénile idiopathique polyarticulaire
R	**Kevzara®**[A]	AcM anti-IL-6	Arthrite juvénile systémique
	amlitelimab[1]	AcM anti-OX40L	Dermatite atopique
	rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Maladie liée aux IgG4
	rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Dermatite atopique
	rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Asthme
	rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Urticaire chronique spontanée
	eclitasertib[E,2]	Inhibiteur de RIPK1	Lupus érythémateux cutané
	SAR441344[F]	AcM anti-CD40L	Syndrome de Sjögren
	SAR441344[F]	AcM anti-CD40L	Lupus érythémateux systémique
	SAR444727	Inhibiteur de BTK (topique)	Atopic Dermatitis
	SAR445088[5]	Inhibiteur du C1s du complément	Rejet médié par anticorps
R	**Sarclisa®**	AcM anti-CD38	LMA 1-2L / LLA pédiatrique
	Sarclisa®	AcM anti-CD38 + combinaisons	Myélome multiple récidivant ou réfractaire au traitement
	alomfilimab[3]	AcM anti-ICOS	Tumeurs solides
	tusamitamab ravtansine	Conjugué anticorps-médicament anti-CEACAM5 + ramucirumab	Cancer du poumon non à petites cellules 2/3L
	tusamitamab ravtansine	Conjugué anticorps-médicament anti-CEACAM5	Tumeurs solides (étude exploratoire)
	tusamitamab ravtansine	Conjugué anticorps-médicament anti-CEACAM5 + pembrolizumab	Cancer du poumon non à petites cellules 1L
	tusamitamab ravtansine	Conjugué anticorps-médicament anti-CEACAM5 + ramucirumab	Cancer gastrique
	SAR444245[4]	Non-alpha IL-2 + cemiplimab	Cancers cutanés
	SAR444245[4]	Non-alpha IL-2 + combinaisons	Cancer gastrointestinal
	SAR444245[4]	Non-alpha IL-2 + combinaisons	Cancer du poumon non à petites cellules / Mésothéliome
	SAR444245[4]	Non-alpha IL-2 + combinaisons	Cancers de la tête et du cou
	SAR444245[4]	Non-alpha IL-2 + combinaisons	Lymphome
	SAR442720[G]	Inhibiteur de SHP2 + inhibiteur de KRAS	Cancer du poumon non à petites cellules 2L

	Nom	Description	Indication
	SAR445088[5]	Inhibiteur du C1s du complément	PIDC
	SAR441344[F]	AcM anti-CD40L	Sclérose en plaques
	SAR443820[E,6]	Inhibiteur de RIPK1	Sclérose latérale amyotrophique
	Sarclisa®	AcM anti-CD38	Anémie hémolytique auto-immune à auto-anticorps chauds
	rilzabrutinib	Inhibiteur de BTK	Anémie hémolytique auto-immune à auto-anticorps chauds
	SAR445088[5]	Inhibiteur du C1s du complément	Maladie des agglutinines froides
	Fluzone® HD (SP0178)	Vaccin antigrippal inactivé	Grippe pédiatrique
	SP0218	Vaccin (cellule Vero)	Fièvre jaune
	SP0202[H]	Vaccin conjugué de nouvelle génération	Infections à pneumocoque
	SP0125	Vaccin à virus vivant atténué	Virus respiratoire syncytial (tout petit)
	SP0230	Vaccin multicomposant	Méningite B

- Immunologie et Inflammation
- Oncologie
- Neurologie
- Maladies rares du sang
- Vaccins
- R Étude d'enregistrement (autre que la phase 3)

Collaborations:
A: Regeneron
E: Denali
F: Immunext
G: Revolution Medicines
H: SK

Autres noms:
1: SAR445229/KY1005
2: SAR443122/DNL758
3: SAR445256/KY1044
4: THOR707
5: BIVV020
6: DNL788

Abréviations:
AcM: anticorps monoclonal
CD: cluster de différenciation
ICOS: inducible T-cell costimulator
LLA: leucémie lymphoïde aiguë
BTK: tyrosine kinase de Bruton
CEACAM5: carcinoembryonic antigen cell adhesion molecule 5
IL: interleukine;
LMA: leucémie myéloïde aiguë
KRAS: V-Ki-ras2 Kirsten rat sarcoma viral oncogene homolog
PIDC: polyneuropathie inflammatoire démyélinisante chronique
rFVIIIFc – vWF – XTEN: Protéine de fusion facteur de coagulation VIII Fc -facteur de von Willebrand - XTEN
RIPK1: Receptor-Interacting serine/threonine-Protein Kinase 1
SHP2: Src homology region 2-containing protein tyrosine phosphatase 2

En date du 30 juin 2022

Portefeuille R&D - Phase I

Phase I

	Nom	Description	Indication
	SAR441566	Inhibiteur de TNF (oral)	Indication inflammatoire
	SAR444656[I,1]	Dégradeur d'IRAK4	Dermatite atopique
	SAR444336	IL-2 pégylée	Indication inflammatoire
	SAR443726	NANOBODY® VHH anti-IL-13/OX40L	Dermatite atopique
	SAR442970	NANOBODY® VHH anti-TNFa/OX40L	Indication inflammatoire
	SAR443765	NANOBODY® VHH anti-IL-13/TSLP	Indication inflammatoire
	SAR442999	NANOBODY® VHH anti-TNFa/IL-23A	Indication inflammatoire
	SAR441000[J]	ARNm immunostimulateurs	Tumeurs solides
	SAR442257	AcM trispécifique anti-CD38/CD28/CD3	Myélome multiple / Lymphome non hodgkinien
	SAR442720[G]	Inhibiteur de SHP2 + pembrolizumab	Cancer du poumon non à petites cellules 1L
	SAR444881[K]	AcM anti-ILT2	Tumeurs solides
	SAR445419[2]	Immunothérapie à base de cellules NK	Leucémie myéloïde aiguë
	SAR443216	AcM trispécifique anti-CD3/CD28/HER2	Cancer gastrique
	SAR445710[3]	Protéine de fusion anti-PD-L1/IL-15	Tumeurs solides
	SAR443579[L]	AcM bispécifique anti-NKp46/CD123	Leucémie myéloïde aiguë
	SAR446309[4]	T-cell engager anti-HER2	Tumeurs solides
	SAR442501	Anticorps anti-FGFR3	Achondroplasie
	SAR443809	AcM anti-Factor Bb	Maladies rares rénales
	SP0273	Vaccin à ARNm	Grippe

En date du 30 juin 2022

- Immunologie et Inflammation
- Oncologie
- Maladies rares
- Vaccins

Collaborations:
G: Revolution Medicines
I: Kymera
J: BioNTech
K: Biond
L: Innate Pharma

Autres noms:
1: KT474
2: KDS1001
3: KD033
4: AMX-818

Abréviations:
AcM: anticorps monoclonal
CD: cluster de différenciation
IL: interleukine
HER2: récepteur au facteur de croissance épidermique
TNF: facteur de nécrose tumorale
IRAK4: interleukin-1 receptor-associated kinase 4
NKp46: protéine des cellules tueuses naturelles de 46-kDa
PD-L1: programmed death-ligand 1
ARNm: acide ribonucléique messager
FGFR3: récepteur 3 au facteur de croissance des fibroblastes
ILT2: immunoglobulin-like transcript 2
TSLP: thymic stromal lymphopoetin

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1er janvier au 30 juin 2022

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Sanofi, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 28 juillet 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit		ERNST & YOUNG et Autres
Dominique Ménard	Cédric Mazille	Alexis Hurtrel

4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 40 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 28 juillet 2022

Paul Hudson

Directeur Général

54, rue La Boétie 75008 Paris - France
Tel.: +33 (0)1 53 77 40 00
www.sanofi.com

sanofi